

# territoires picards et transition écologique

atlas





# Éditorial



Le Président de la République a fixé un nouveau cap pour le pays lors de la conférence environnementale de septembre 2012 : faire de la France la nation de l'excellence environnementale. Il a par ailleurs tracé la feuille de route nationale pour la transition écologique.

Le positionnement de la Picardie comme l'une des premières régions éoliennes de France et comme première région à avoir été dotée d'un schéma régional climat, air, énergie, la récente création du parc naturel marin des trois estuaires ou encore l'adoption récente du plan régional santé environnement, témoignent du dynamisme du territoire picard en matière de développement durable.

Dans la continuité de ces démarches et afin de préciser les enjeux de la Picardie en la matière, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, avec le concours des directions départementales des territoires et de la mer, de l'INSEE et de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, a piloté la démarche « *territoires Picards et transition écologique* ».

Cette étude constitue une photographie des territoires picards au regard des objectifs de la transition écologique.

L'étude met à disposition des services de l'État, et des autres acteurs concernés, un socle commun et particulièrement riche d'informations qui améliorera les analyses des enjeux et des territoires picards. Cela me paraît particulièrement opportun dans la conduite des politiques publiques aujourd'hui.

La richesse des données réunies, sur des thématiques aussi diverses que l'urbanisme, l'énergie et le climat, les transports, la biodiversité, les risques naturels et industriels, les déchets, ou les modes de gouvernance, en fait un outil précieux pour aider à porter avec plus de pertinence les stratégies régionales liées aux grands enjeux environnementaux mais également sociaux et de développement.

Je remercie tous ceux qui ont œuvré à la rédaction de cet ouvrage qui permettra à chacun, dans une période où il est impératif de décider vite et juste, d'affiner son analyse et de mieux conduire son action dans le cadre de la transition écologique.

Le Préfet de Région,



Jean-François CORDET

# Notice méthodologique

## Territoires picards et transition écologique

La démarche entreprise a vocation à mettre à disposition de l'ensemble des services de l'État en région, un socle commun de connaissances. Cette étude pilotée par la DREAL Picardie, avec le concours de ses partenaires, identifie les grands enjeux du territoire dans une perspective de renouvellement de nos approches, conformément à la feuille de route dressée par le gouvernement en faveur de la transition écologique.

L'étude est constituée de 5 volets ;

- **un diagnostic régional** réalisé à partir d'une analyse bibliographique exhaustive des ressources régionales sur les thématiques : bâtiment et urbanisme, énergie et climat, transports, biodiversité, risques - santé - déchets et gouvernance.

Ce volet dresse un état des lieux des territoires picards au regard du cadre législatif existant (notamment la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), des objectifs fixés par celui-ci et identifie les enjeux régionaux.

- **un cahier d'indicateurs** renseigne sur le niveau d'intégration des objectifs réglementaires à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en s'appuyant pour chaque thématique sur des données factuelles. Ces outils de comparaison, en prise directe avec les tendances régionales, dressent une photographie de la région et permettent de territorialiser les différents enjeux de la transition énergétique. Les données issues de cette démarche constituent une base actualisée de connaissance à

même d'alimenter diverses réflexions et /ou rédaction de documents stratégiques.

- **des zooms territoriaux** présentent une analyse ciblée de six territoires picards retenus en fonction de leur cohérence et de leur singularité. Ainsi, ont été choisis :

- le Grand Amiens,
- le sud de la Picardie,
- le littoral Picard,
- les territoires concernés par le projet de Canal Seine Nord Europe,
- les plateaux agricoles du nord de l'Aisne,
- la vallée de la Somme.

- **un panorama d'acteurs** intervenant sur le territoire, précisant leurs domaines d'intervention et leurs compétences. L'objectif recherché consiste à identifier les acteurs intervenant dans les projets structurants.

Le rapport est composé de quatre parties identifiant quatre typologies d'acteurs intervenant à différentes échelles de gouvernance :

- dans les grands schémas stratégiques régionaux,
- dans les grands projets d'infrastructures portés par l'Etat en Picardie (liaison ferrée Picardie-Roissy, modernisation de la RN2...),
- dans les projets et instances impliquant d'autres acteurs (les parcs naturels régionaux, les projets de pôles métropolitains...),
- sur des thématiques spécifiques (centres d'expertise et de ressources...)

- **un atlas cartographique illustré**, par thématique, les tendances et enjeux recensés au cours de l'ensemble de la démarche.

# TABLE DES MATIERES

1	Atlas des zooms territoriaux	5
1.1	La Vallée de la Somme	6
1.1.1	Vallée de la Somme : population résidant dans le lit majeur des cours d'eau	6
1.1.2	Vallée de la Somme : filières vertes et milieux remarquables	8
1.2	Le Grand Amiens	10
1.2.1	Grand Amiénois : dépenses de transport et évolution de l'urbanisation	10
1.2.2	Grand Amiénois : dépenses énergétiques transport et logement	12
1.3	Le Sud Picard	14
1.3.1	Sud picard : gouvernance et planification	14
1.3.2	Sud picard : patrimoine naturel et urbanisation	18
1.3.3	Sud picard : migrations domicile/travail	20
1.4	Les plateaux agricoles du nord de l'Aisne	23
1.4.1	Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : gouvernance et espaces protégés	23
1.4.2	Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : érosion, qualité des eaux et prairies permanentes	26
1.4.3	Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : dépenses énergétiques logements et précarité énergétique	28
1.5	Le littoral	30
1.5.1	Littoral : gouvernance et espaces protégés	30
1.5.2	Littoral : milieux remarquables, risques naturels et urbanisation	32
1.6	Le canal Seine Nord Europe	34
1.6.1	Le canal Seine Nord Europe dans le tissu économique régional	34
1.6.2	Le canal Seine Nord Europe dans le réseau navigable nord européen	36

2	Atlas du diagnostic territorial	39
2.1	Thématique Bâtiment et Urbanisme	40
2.1.1	Dynamique 2000-2006 de la consommation foncière	40
2.1.2	Dynamique 2003-2008 de la construction individuelle	42
2.1.3	Filière éco-construction et consommation énergétique des bâtiments	44
2.2	Thématique Transports	46
2.2.1	Motorisation des ménages et difficultés sanitaires et sociales	46
2.2.2	Accessibilité des pôles d'emplois picards en véhicules particuliers	48
2.2.3	Accessibilité des pôles d'emplois picards en transports en commun	50
2.2.4	Évolution de la mobilité en Picardie en réseau ferroviaire	52
2.2.5	Évolution du trafic routier de véhicules particuliers	54
2.2.6	Migrations domicile travail entre aires urbaines	56
2.3	Thématique Energie et climat	58
2.3.1	Bois énergie : gisement et consommation	58
2.3.2	Énergie éolienne : stratégie de développement	60
2.3.3	Géothermie : potentiel	62
2.3.4	Méthanisation : potentiel régional	64
2.4	Thématique Biodiversité	66
2.4.1	Fragmentation des espaces à forte valeur écologique	66
2.4.2	Impact des activités anthropiques sur les écosystèmes	68
2.5	Thématique Risques – Santé	70
2.5.1	Exposition au bruit	70
2.5.2	Qualité de l'air : état des lieux 2008	72
2.5.3	Prévention des risques naturels et technologiques	74
2.6	Thématique Déchets	76
2.6.1	Traitements des déchets non ménagers	76
2.6.2	Traitement des déchets ménagers et prévention	78
2.7	Thématique Gouvernance	80
2.7.1	Schémas de cohérence territoriale et aires urbaines	80
2.7.2	Gestion des eaux et aires urbaines	82
2.7.3	Les principales aires d'influence	84

# 1 Atlas des zooms territoriaux

-  Bâtiment et urbanisme
-  Transport
-  Énergie et climat
-  Biodiversité
-  Risque - santé
-  Déchets
-  Gouvernance

Les cartes présentées ici sont à relier aux diagnostics faisant l'objet du Rapport « Zooms territoriaux », et réalisés pour six espaces picards :

- La Vallée de la Somme,
- Le Grand Amiens,
- Le Sud de la Picardie,
- Les plateaux agricoles du Nord de l'Aisne,
- Le littoral picard,
- Les espaces autour du projet de Canal Seine Nord Euro

## 1.1 La Vallée de la Somme

Le diagnostic territorial de la vallée de la Somme fait l'objet de deux cartes :

### 1.1.1 Vallée de la Somme : population résidant dans le lit majeur des cours d'eau

Cette carte d'état des lieux a pour objet d'illustrer la forte densité de peuplement au sein de la vallée de la Somme, sur des secteurs exposés au risque d'inondation.

Quatre aires urbaines picardes sont implantées le long du fleuve :

- ➔ Saint Quentin, 101 438 habitants ;
- ➔ Péronne, 13 675 habitants ;
- ➔ Amiens, 292 000 habitants ;
- ➔ Abbeville, 37 459 habitants.

L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation constitue la première étape de la mise en œuvre de la directive 2007/60/CE, qui structure la politique française de gestion des risques d'inondation.

Pour réduire les conséquences négatives associées aux inondations, les conséquences potentielles des inondations majeures sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique doivent être évaluées, ce qui nécessite de connaître l'emprise potentielle des événements extrêmes (ou enveloppe approchée des inondations

potentielles - EAIP) et l'identification des enjeux compris au sein de cette emprise. Cette évaluation montre, dans le cas de la vallée de la Somme, une forte vulnérabilité du territoire. On constate également que :

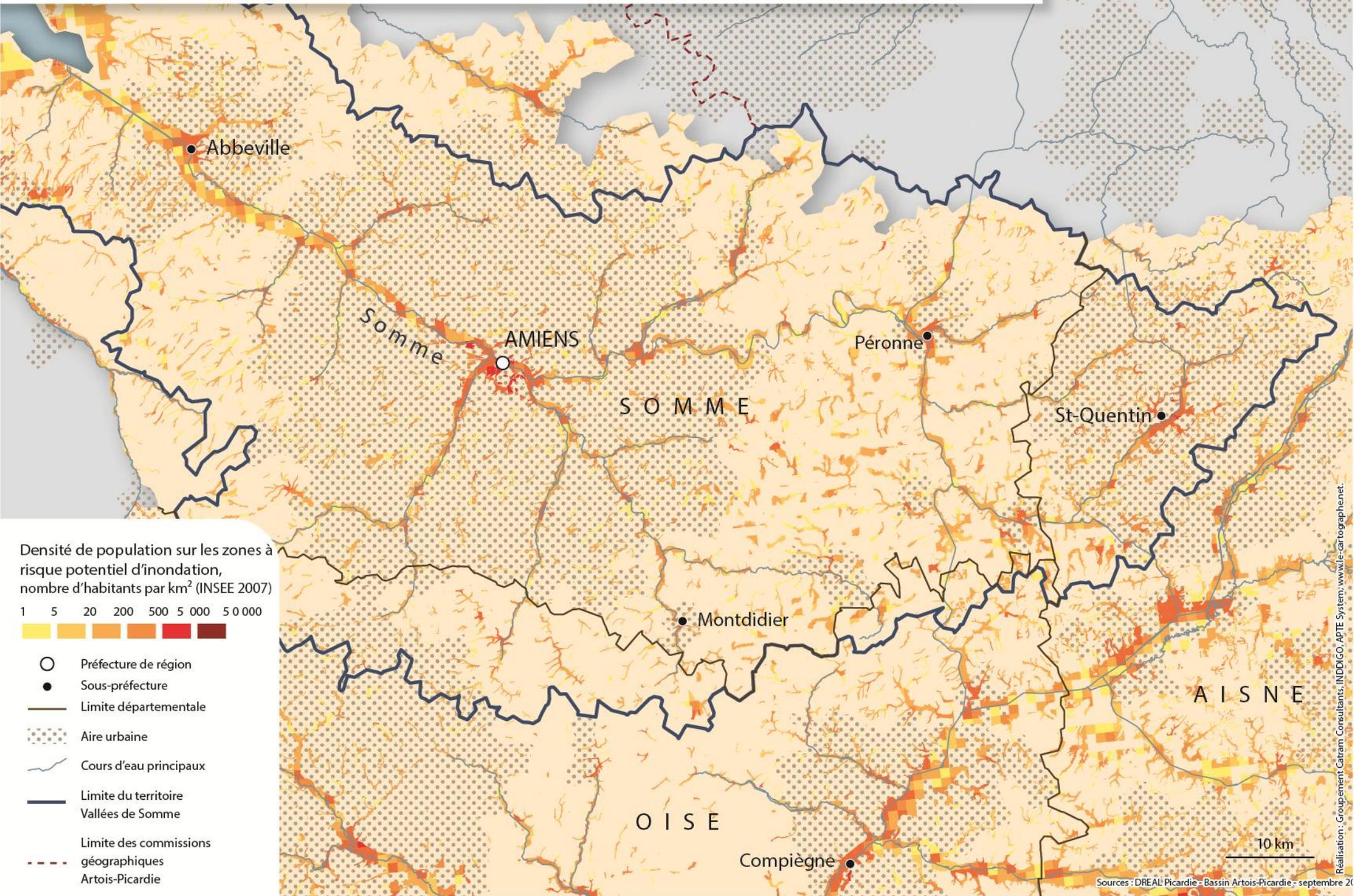
- ➔ Sur certains secteurs, notamment Amiens, une faible partie du territoire de l'aire est concernée, mais représente en fait une part importante de la population : la densité de population est importante sur les secteurs urbanisés compris dans l'EAIP ;
- ➔ Sur d'autres secteurs, les populations concernées sont relativement peu nombreuses en valeur absolue, mais représentent une part importante du territoire ou, ponctuellement, de la population (Estuaire de la Somme, par exemple).

Dans les deux cas, les conséquences de l'inondation seraient majeures et les communes dont la population serait touchée à 80 % pourraient avoir de grandes difficultés à gérer un événement majeur sur leur territoire. Ces conséquences seraient d'autant plus graves lorsque des équipements majeurs sont également concernés par l'EAIP : hôpitaux et équipements sanitaires, centres de secours, ...

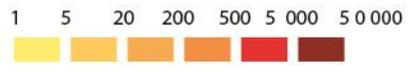
D'autres critères de vulnérabilité doivent également être pris en compte, au delà de la densité de population : activités économiques et nombre d'emplois, captages d'eau potable, industries dangereuses,...

*Sources : DREAL Picardie - Bassin Artois-Picardie - septembre 2011*

# VALLÉE DE LA SOMME : POPULATION RÉSIDANT DANS LE LIT MAJEUR DES COURS D'EAU



Densité de population sur les zones à risque potentiel d'inondation, nombre d'habitants par km<sup>2</sup> (INSEE 2007)



- Préfecture de région
- Sous-préfecture
- Limite départementale
- ⋯ Aire urbaine
- Cours d'eau principaux
- Limite du territoire Vallées de Somme
- - - Limite des commissions géographiques Artois-Picardie

### 1.1.2 Vallée de la Somme : filières vertes et milieux remarquables

Cette carte d'enjeux a pour objet d'illustrer le potentiel de valorisation des ressources naturelles dans la vallée.

Elle présente, en les croisant :

- ➔ L'identification des secteurs à enjeux écologiques : milieux d'inventaire ou de protection du patrimoine naturel ;
- ➔ Les secteurs présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables et ayant valorisé ce potentiel (biomasse, éolien).

La quasi-totalité de la vallée de la Somme est concernée par la protection ou la mise en valeur du patrimoine écologique, et un large panel d'outils de protection, ou de mesures pour la mise en valeur de ce patrimoine, est mis en œuvre :

- ➔ Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ;
- ➔ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 ;
- ➔ Espaces Naturels Sensibles départementaux ;
- ➔ Intégration de sites au réseau Natura 2000 ;
- ➔ Arrêtés de protection de biotope ;
- ➔ Sites de la convention RAMSAR sur les zones humides.

Cette haute valeur écologique du territoire est compatible avec le développement du recours au bois énergie, essentiellement sur les secteurs les plus urbanisés de la vallée (Amiens, Abbeville, Littoral), et ce, malgré le boisement très relatif de cette partie de la région.

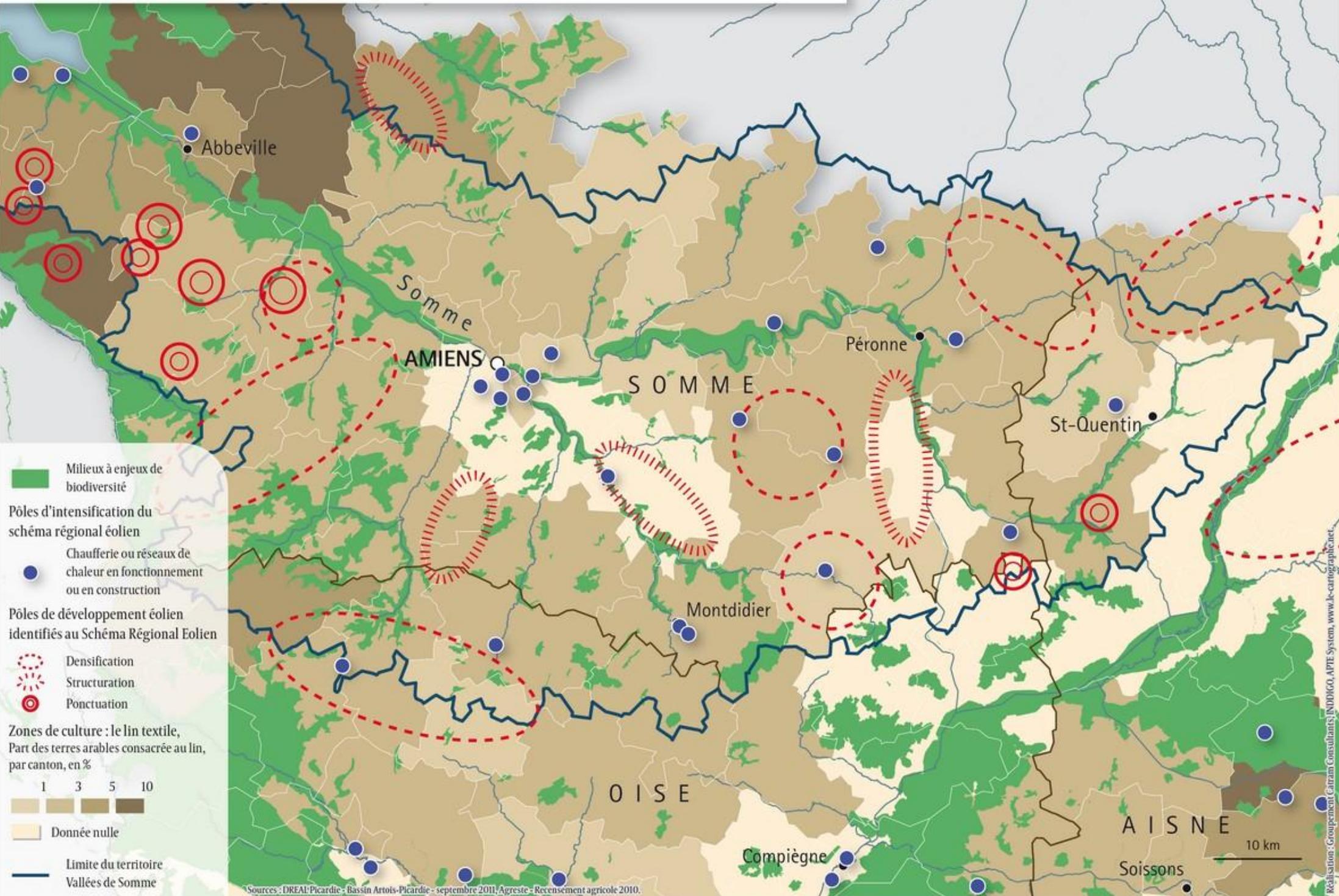
L'énergie éolienne est faiblement développée dans la vallée, en raison des protections écologiques et paysagères bien sûr, mais également de nombreuses autres contraintes : régime des vents, topographie, géotechnique, urbanisation, ...

Les parcs éoliens ont vocation à être implantés sur les plateaux, secteurs nettement plus favorables.

La culture du lin textile, écologiquement moins néfaste que celles du peuplier ou du maïs (car nécessitant très peu d'engrais, pesticides ou eau) est développée en vallée de la Somme, surtout dans sa partie aval en se rapprochant de la baie.

*Sources : DREAL Picardie - Bassin Artois-Picardie - septembre 2011, Agreste - Recensement agricole 2010*

# VALLÉE DE LA SOMME : FILIÈRES VERTES ET MILIEUX REMARQUABLES



- Milieux à enjeux de biodiversité
- Pôles d'intensification du schéma régional éolien**
- Chauffage ou réseaux de chaleur en fonctionnement ou en construction
- Pôles de développement éolien identifiés au Schéma Régional Eolien**
- Densification
- Structuration
- Ponctuation
- Zones de culture : le lin textile, Part des terres arables consacrée au lin, par canton, en %**
- 1    3    5    10
- Donnée nulle
- Limite du territoire Vallées de Somme

Sources : DREAL Picardie - Bassin Artois-Picardie - septembre 2011; Agreste - Recensement agricole 2010.

## 1.2 Le Grand Amiens

Le diagnostic territorial du Grand Amiens fait l'objet de deux cartes :

### 1.2.1 Grand Amiénois : dépenses de transport et évolution de l'urbanisation

Cette carte d'état des lieux a pour objet d'identifier l'évolution de l'urbanisation du territoire entre 1980 et 2010, et d'analyser ce phénomène au regard d'une conséquence majeure : l'augmentation de la mobilité dite « subie » et le coût croissant de la mobilité pour un certain nombre de ménages.

Le territoire du Grand Amiens représente plus de 50 % de la superficie du département de la Somme, et 60 % de sa population. Les phénomènes qui y sont à l'œuvre sont donc extrêmement structurants pour le contexte socio-économique du département.

Trente mille actifs convergent quotidiennement vers Amiens et 73 % d'entre eux viennent du Grand Amiénois.

Le phénomène de périurbanisation est intrinsèquement lié au développement des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires : territoires traversés par l'A 16 (Canton de Conty et Val de Nièvre), l'A 29 (sud-ouest amiénois et Val de Somme), secteurs de Corbie et Ailly-sur-Somme, voire Moreuil et Longpré-les-Corps-Saints.

Le développement de communes de la périphérie plus ou moins éloignées d'Amiens se fait au détriment de la ville centre et des centres bourgs.

Si le développement des infrastructures et des moyens de transport a permis pendant une certaine période de maintenir la durée de trajet entre le lieu de résidence et la ville centre, la saturation progressive des réseaux routiers ne permet plus de garantir des durées de parcours acceptables, et rend ces durées aléatoires à certaines heures.

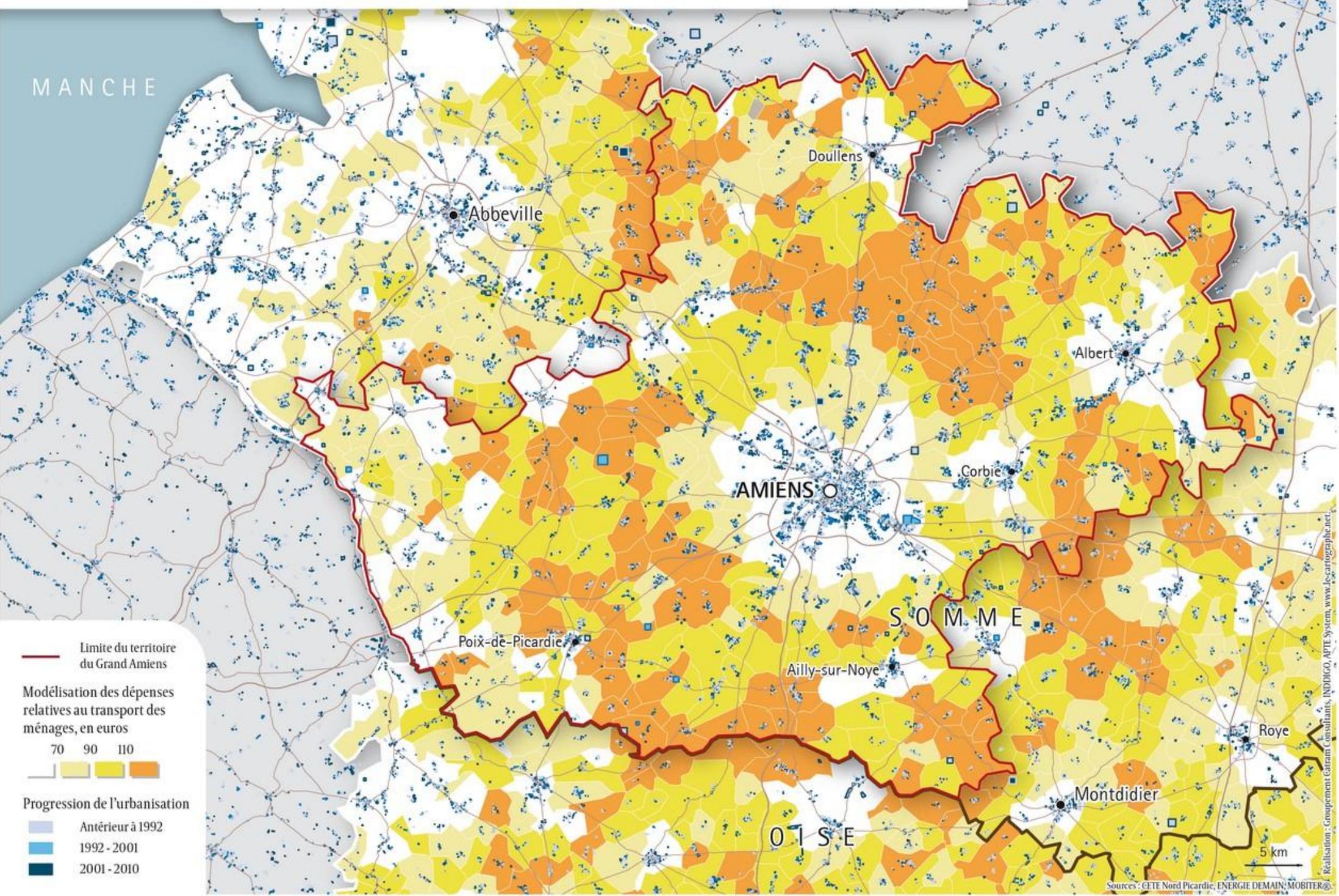
Surtout, on constate une très forte inégalité dans le coût du transport pour les habitants entre Amiens, les communes de la première couronne et les communes plus éloignées.

Selon le lieu de résidence, le coût mensuel moyen des déplacements varie ainsi de 22 €/mois/ménage à Amiens à plus de 100 €/mois/ménage dès que l'on s'éloigne d'une dizaine de kilomètres.

Ce phénomène devrait en outre s'accroître dans les années à venir, avec une hausse du coût de l'énergie.

Sources : CETE Nord Picardie, ENERGIE DEMAIN, MOBITER®

# GRAND AMIÉNOIS : DÉPENSES DE TRANSPORT ET ÉVOLUTION DE L'URBANISATION



- Limite du territoire du Grand Amiens
- Modélisation des dépenses relatives au transport des ménages, en euros  
70 90 110
- Progression de l'urbanisation
  - Antérieur à 1992
  - 1992-2001
  - 2001-2010

### 1.2.2 Grand Amiénois : dépenses énergétiques transport et logement

Cette carte illustre des modélisations de dépenses des ménages, par communauté de communes, pour le logement et le transport. Ces dépenses sont aujourd'hui liées directement à la volatilité des coûts des énergies fossiles.

Elle présente, en les croisant :

- ➔ Le niveau de dépense moyen lié au logement (essentiellement pour le chauffage), par EPCI ;
- ➔ Le niveau de dépense moyen lié au transport, par EPCI ;
- ➔ Le niveau de vulnérabilité des différents secteurs de l'agglomération, en compilant ces 2 données, permettant ainsi de mettre en évidence les secteurs qui subissent le plus ces deux phénomènes simultanément.

La carte met en évidence le relatif faible niveau de dépenses pour la population de l'agglomération d'Amiens Métropole. Ce résultat est attendu, du fait des éléments suivants :

- Pour ce qui concerne les transports, un bon réseau de transport en commun et une distance de parcours a priori réduite, l'agglomération concentrant la très grande majorité des emplois du territoire ;
- Pour ce qui concerne le logement, un plus fort taux d'habitat collectif dans les secteurs très urbanisés, ce type de construction étant généralement plus performant que l'habitat individuel.

On note également que les secteurs de l'ouest de l'agglomération bénéficient de coûts liés au transport inférieurs à ce qui est observé sur, notamment, le nord ou le sud de l'agglomération. Ceci peut être corrélé à la présence d'un réseau ferré structurant est-ouest et des trajets facilités sur cet axe (réseau routier adapté, relief, ...). Le coût du péage autoroutier peut également impacter le coût moyen des trajets.

Les secteurs nord du territoire sont plus exposés que les autres à une facture énergétique élevée dans l'habitat. Ces mêmes secteurs nord (CC Val de Nièvre, CC du Bernavillois, CC du Doullennais, CC du Bocage et de l'Hallue) cumulent donc les deux hauts niveaux de coûts énergétiques, et sont donc les plus exposés à la précarité énergétique et à l'impact du prix des déplacements sur les revenus des ménages.

*Sources: DREAL Picardie, SUDOCUH, ENERGIE DEMAIN, ENERTER®, MOBITER®*

# GRAND AMIÉNOIS : DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES TRANSPORT ET LOGEMENT

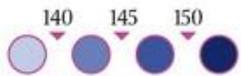


MANCHE

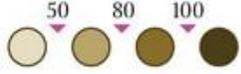
— Limite du territoire du Grand Amiens

Modélisation des dépenses en euros des ménages, par mois, par communauté de communes

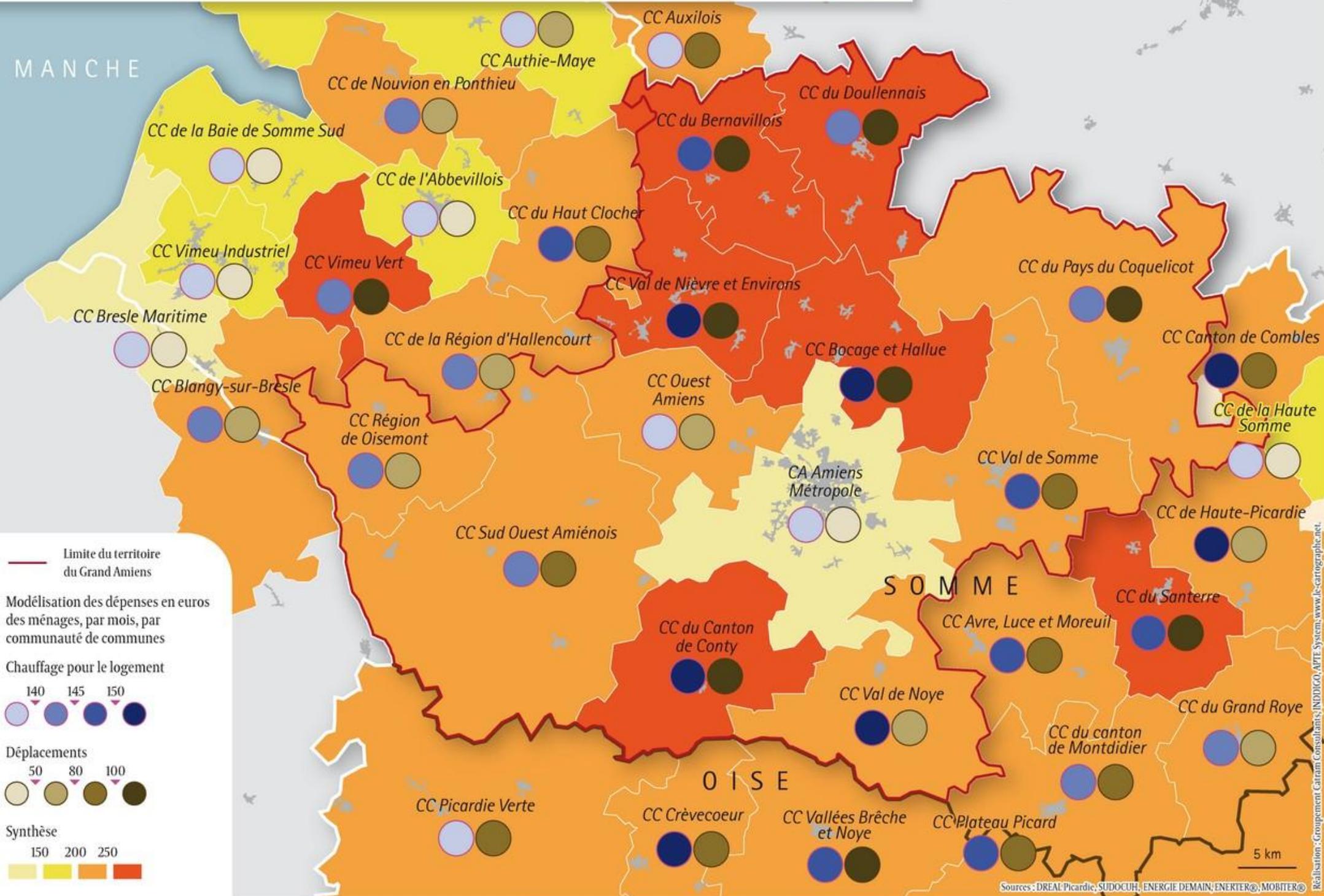
Chauffage pour le logement



Déplacements



Synthèse



Realisation : Groupement Catram Consultants; INDDIGO/APTE System; www.le-cartographe.net

Sources : DREAL Picardie; SUDOCUH; ENERGIE DEMAIN; ENERTER®; MOBITER®

5 km

## 1.3 Le Sud Picard

Le diagnostic territorial du Sud de la Picardie fait l'objet de trois cartes :

### 1.3.1 Sud picard : gouvernance et planification

Cette carte d'état des lieux a pour objet d'illustrer la complexité des enjeux de gouvernance qui caractérise les territoires du sud de la Picardie, à travers l'imbrication des différents périmètres de planification.

D'une part, sont croisés, en Sud Picardie et en régions limitrophes, les périmètres et état d'avancement :

- ➔ Au niveau communal, des Plans locaux d'urbanisme et Cartes Communales :
  - ➔ Sont mises en évidence ici d'une part les communes disposant de documents d'urbanisme (POS, PLU ou Cartes communales) datant de plus de dix ans, et d'autre part, les communes sans document d'urbanisme et donc sous RNU (Règlement national d'urbanisme).
  - ➔ La carte illustre ainsi la différence entre l'Oise (qui dispose d'une forte couverture, avec une proportion importante de documents de plus de dix ans), et l'Aisne (où beaucoup de communes sont sous RNU).
- ➔ Au niveau intercommunal, des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

➔ montrant un fort morcellement des territoires et une absence de démarche au centre du sud de l'Oise, alors que cette zone doit faire face à très fortes pressions (pressions foncières, axes routiers très fréquentés, enjeux écologiques,...)

➔ Au niveau des bassins versants, des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans des états d'avancement très divers, et dont les périmètres diffèrent fortement de ceux des autres périmètres de projet, dont les SCoT existants ou en cours.

D'autre part, sont positionnés des champs de coopération ou d'influence, porteurs d'enjeux complémentaires :

- ➔ Les parcs naturels régionaux (existants ou en projet), dont la démarche interrégionale pour le PNR Oise Pays de France,
  - ➔ L'association G10, créée entre 10 villes de l'Aisne et de Champagne Ardenne et qui élabore son projet de pôle métropolitain autour de Reims,
  - ➔ Les contraintes issues du pôle de Roissy, avec l'emprise foncière de l'aéroport et les zones d'exposition au bruit impactant les territoires jusqu'aux frontières de l'Oise :
- ➔ la zone C (LDEN 56dB) où des constructions individuelles non groupées sont autorisées à condition d'être situées dans un secteur déjà urbanisé, desservi par des équipements publics et

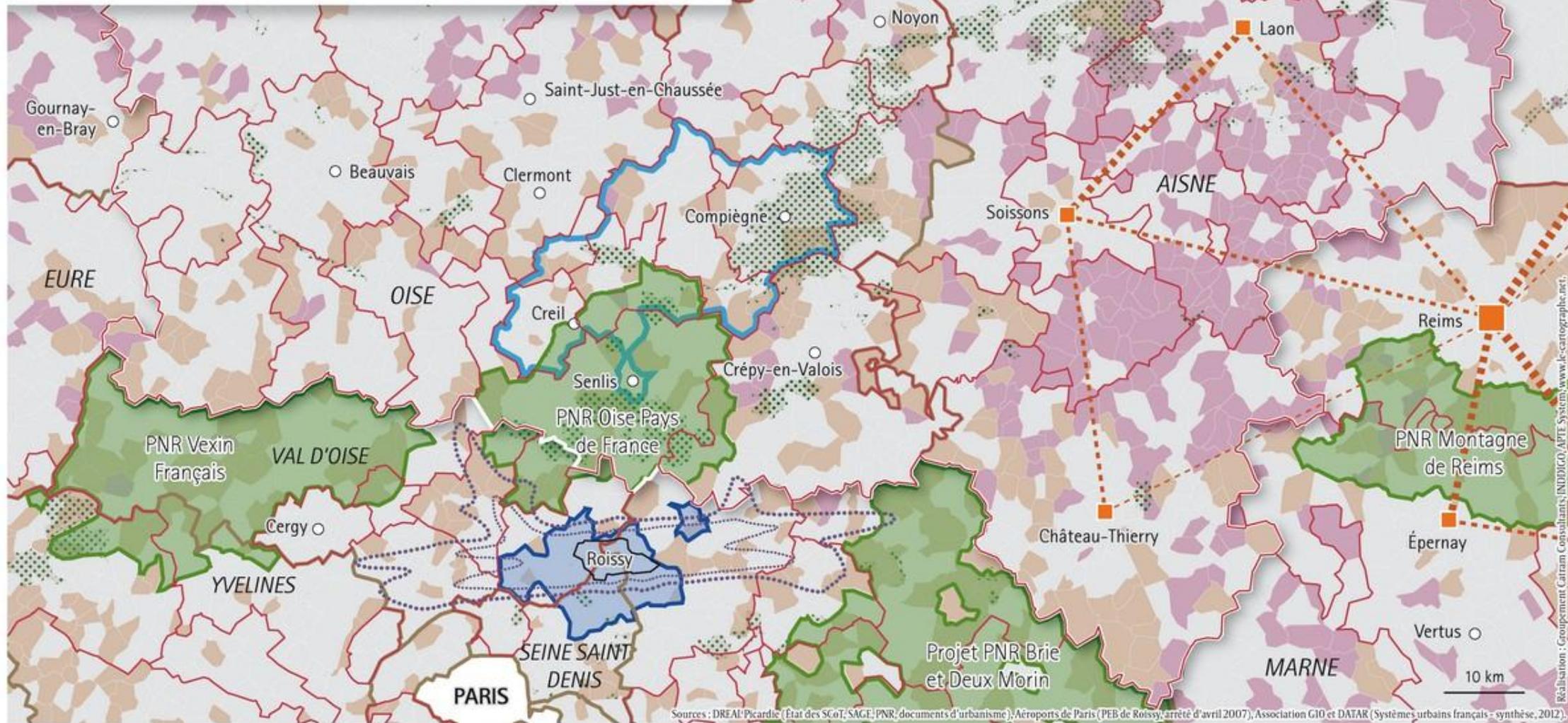
- à condition de n'accroître que faiblement la capacité d'accueil de ce secteur,
- ⇒ la zone D (LDEN 50dB) où toutes les constructions sont autorisées, mais doivent être insonorisées.
  - ↻ Le périmètre de coopération de l'Association des Elus du Grand Roissy, dont l'ambition d'élaboration d'un SCoT ne pourra se concrétiser qu'avec un accroissement de ses membres (pour arriver à un territoire « contigu et sans enclave »).

La coexistence de ces périmètres met en évidence l'importance, pour le Sud picard, de consolider des processus de coopération plus larges, en vue de projets interterritoriaux et surtout interrégionaux (notamment pour le sud Oise avec l'Île de France, et l'Aisne avec la région de Reims).

Enfin est mentionné le périmètre d'action de l'Agence d'urbanisme Oise La Vallée, qui a en charge l'élaboration de 4 SCoT pour les territoires situés entre Compiègne, Creil et Senlis, ce qui peut faciliter, au-delà des petits périmètres de ces SCoT, une mise en cohérence des diagnostics voire des orientations des politiques.

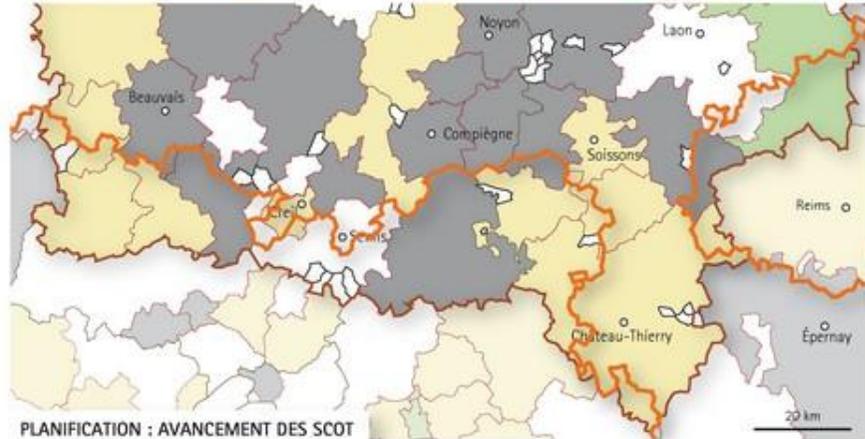
*Sources : DREAL Picardie (Etat des SCoT, SAGE, PNR, documents d'urbanisme), Aéroports de Paris (PEB de Roissy, arrêté d'avril 2007), Association G10 et DATAR (Systèmes urbains français - synthèse, 2012)*

# SUD PICARD : GOUVERNANCE ET PLANIFICATION

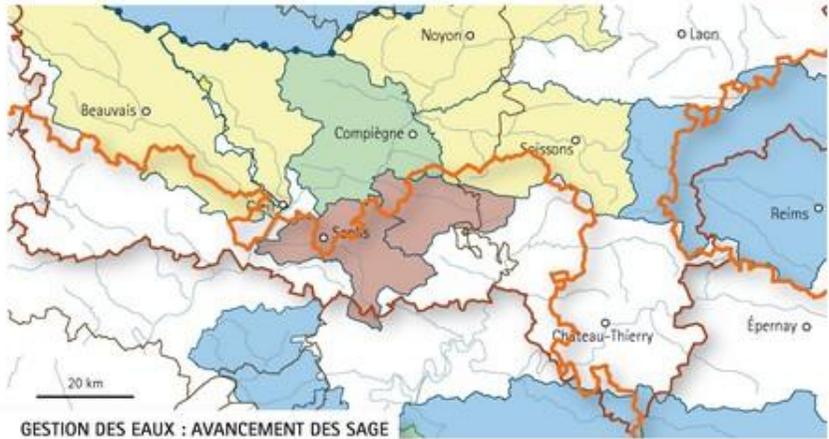


Sources : DREAL Picardie (Etat des SCoT, SAGE, PNR, documents d'urbanisme); Aéroports de Paris (PEB de Roissy, arrêté d'avril 2007); Association G10 et DATAR (Systèmes urbains français - synthèse, 2012).

Réalisation : Groupement Cartram Consultants; INDDIGO; APTE System; www.le-cartographe.net.



- Schéma de Cohérence Territoriale (Juin 2012)
- Approuvé
- En cours d'élaboration
- Périmètre arrêté
- Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (octobre 2012)
- Mis en œuvre
- En révision
- En élaboration
- En projet
- Limite entre SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine Norm.
- Aires urbaines de Paris et Reims



- Parc Naturel Régional
- Réseau Natura 2000
- Plan d'exposition au bruit (PEB) de Roissy (indices LDEN 50 et 56 dB(A))
- Territoires impliqués dans un SCoT
- Périmètre de l'Association des Élus du Grand Roissy
- Périmètre de l'Agence d'Urbanisme Oise la Vallée
- Réseau de l'Association G10
- Communes sous RNU
- Communes avec documents d'urbanisme datant de plus à 10 ans

PLANIFICATION : AVANCEMENT DES SCOT

GESTION DES EAUX : AVANCEMENT DES SAGE



### 1.3.2 Sud picard : patrimoine naturel et urbanisation

Cette carte d'enjeux a pour objet d'illustrer les pressions sur les milieux découlant des liens forts entre, notamment, le sud de l'Oise et l'Île de France.

Elle présente, en les croisant :

- L'usage des sols par le développement de l'habitat, des zones industrielles et commerciales, illustrant des phénomènes de concentration le long d'axes ou d'étalement urbain, et de consommation d'espaces.
- La situation des principaux milieux à enjeu de biodiversité, dont :
  - ⇒ Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO),
  - ⇒ Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et de type 2 (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes)
  - ⇒ Terrains des Conservatoires d'Espaces Naturels, réserves naturelles.
- La fréquentation du réseau routier et sa saturation, compte tenu de l'usage prédominant de la voiture (on rappellera que seuls 10% des actifs de l'Oise utilisent les transports collectifs).

L'usage de la voiture reste en effet majeur compte tenu de la qualité du réseau routier (maillage et capacité), même s'il existe différents points de congestion (A1, et RN2).

On notera que :

- L'axe principal reste l'A1 : les axes transversaux et l'A16 sont moins fréquentés, l'A4 dessert essentiellement la pointe Sud de la région et Château Thierry.
- De la limite de l'Île-de-France à la forêt de Retz dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, la RN 2 fait l'objet d'un programme de modernisation d'itinéraires (PDMI) sur la période 2009-2014, comprenant la mise à 2 x 2 voies avec dénivellation des carrefours, et la construction de contournements d'agglomérations, au même gabarit. À terme, l'objectif étant de relier Paris à Laon par un itinéraire entièrement à 2 X 2 voies.

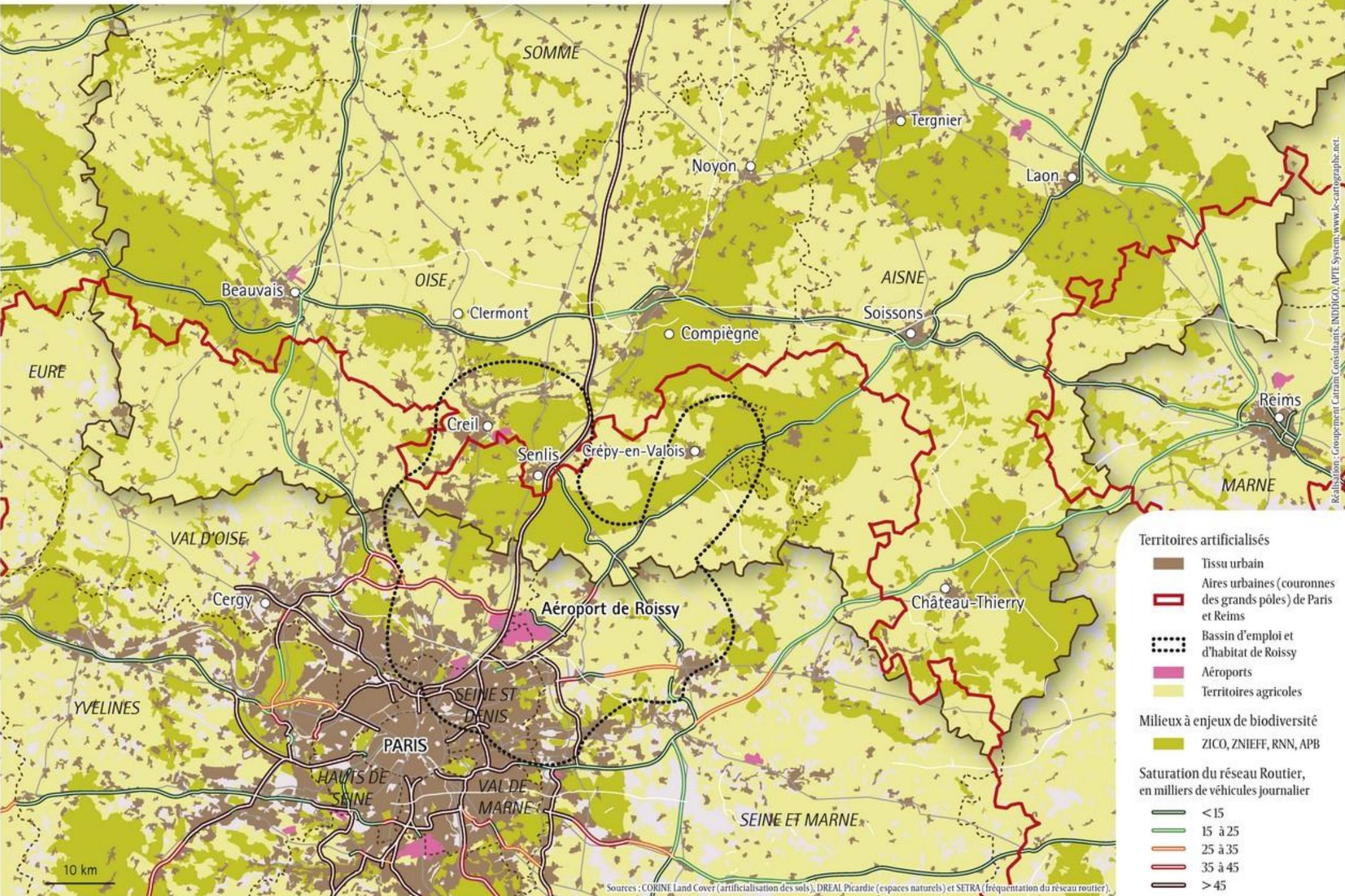
Cette carte positionne également ces usages dans le cadre :

- De l'extension de l'aire urbaine de Paris dans le sud de l'Oise (aux portes des aires de Beauvais, Compiègne et Creil) ainsi que dans le sud de l'Aisne (notamment vers Château-Thierry et Soissons),
- De l'extension de l'aire urbaine de Reims, notamment vers Laon.

Enfin, la mention de l'aire d'influence du Grand Roissy (en terme d'habitat et d'emploi), sur la base des « cinq pétales d'influence » permet de visualiser les pressions à venir sur les territoires du centre du Sud de l'Oise : le pôle de Roissy devrait être amené à se renforcer sur des fonctions tertiaires métropolitaines, et ainsi à accroître encore son attractivité sur les salariés picards.

*Sources : CORINE Land Cover (artificialisation des sols), DREAL Picardie (espaces naturels) et SETRA (fréquentation du réseau routier)*

# SUD PICARD : PATRIMOINE NATUREL ET URBANISATION



- Territoires artificialisés**
- Tissu urbain
  - Aires urbaines (couronnes des grands pôles) de Paris et Reims
  - Bassin d'emploi et d'habitat de Roissy
  - Aéroports
  - Territoires agricoles
- Milieux à enjeu de biodiversité**
- ZICO, ZNIEFF, RNN, APB
- Saturation du réseau Routier, en milliers de véhicules journalier**
- < 15
  - 15 à 25
  - 25 à 35
  - 35 à 45
  - > 45

Sources : CORINE Land Cover (artificialisation des sols), DREAL Picardie (espaces naturels) et SETRA (fréquentation du réseau routier).

Réalisation : Groupement Carrain, Consultants, INDDICO, APTE System, www.le-cartographe.net.

### 1.3.3 Sud picard : migrations domicile/travail

Cette carte d'enjeux a pour objet d'illustrer les champs d'influence et échanges entre :

- ⇒ D'une part l'Île de France, le sud de l'Oise et l'Aisne,
- ⇒ D'autre part, l'Aisne et la région de Reims.

Elle présente, en les croisant :

- Les aires urbaines 2010, qui montrent les progressions de :
  - ⇒ L'aire urbaine de Paris dans le sud isarien, notamment dans le Pays de Valois et aux abords du Creillois, malgré les limites que constituent des villes pôles d'emploi comme Creil, Beauvais et Compiègne,
  - ⇒ L'aire urbaine de Reims vers l'est de l'Aisne.
  - ⇒ L'aire urbaine de Paris encore, vers le Sud de l'Aisne, se rapprochant de Soissons, et intégrant Château-Thierry qui se retrouve sous double influence de l'Île de France et de l'aire de Reims,
- Les principaux déplacements des actifs au sein ou entre aires urbaines par département, et notamment :
  - ⇒ Echanges au sein de l'aire urbaine (AU Paris) entre les parties picardes (situées dans l'Oise ou dans l'Aisne), et les parties situées dans des départements d'Île de France (75, 77, 78, 92, 93 et 95),
  - ⇒ Echanges au sein de l'aire urbaine de Reims (AU Reims) entre les parties de l'aire située dans la Marne et dans l'Aisne,

- ⇒ Echanges au sein d'aires des pôles picards dont Beauvais, Laon, Compiègne et Château-Thierry,
- ⇒ Echanges entre l'aire urbaine de Reims et les pôles de Laon et Soissons (ainsi qu'entre ces deux pôles).

Elle met ainsi en évidence :

- L'ampleur des déplacements domicile/travail du Sud de l'Oise vers l'Île de France. Les deux pôles principaux d'emplois pour les actifs de l'Oise sont respectivement Roissy (95, 93) et Paris (75).
- Les échanges, de moindre ampleur, entre les parties de l'aire urbaine de Reims situées dans l'Aisne et dans la Marne.

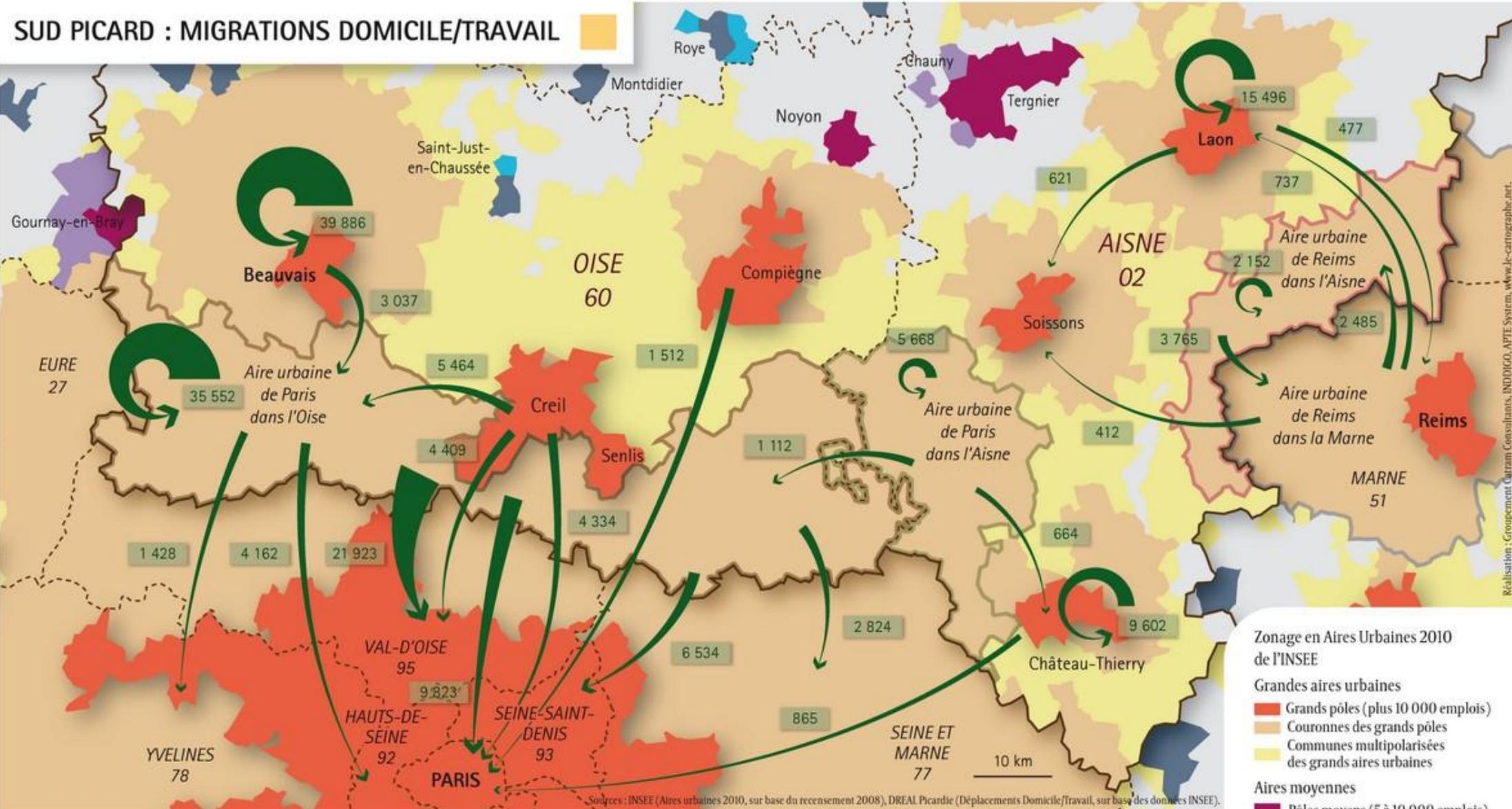
On notera que :

- Tout en restant très largement minoritaires (rapport de 1 à 8 entre les deux sens), le flux de franciliens venant travailler en Picardie continue de progresser plus rapidement que le flux de sens inverse (picards allant travailler en Île-de-France). Ce phénomène avait déjà été mis en évidence dans le cadre du diagnostic du SRIT Picardie, pour la période 1999-2005 : +30% pour les flux vers la Picardie, pour +11,5% pour les flux vers l'Île de France, sur cette même période.
- L'attraction de la Marne reste bien inférieure à celle de l'Île de France mais augmente plus rapidement : les actifs de Soissons y travaillant a doublé entre 1999 et 2005 et augmenté d'un tiers pour le Laonnois. Le phénomène est également présent à Château Thierry, néanmoins il est moins marqué.

Un croisement entre cette carte et la première carte peut également mettre en exergue les pressions générées sur les milieux naturels au sud de l'Oise, et, parallèlement, l'importance des enjeux de valorisation portés par des démarches telles que les Parcs Naturels Régionaux (PNR) à l'interface Oise/Ile de France.

*Sources : INSEE (Aires urbaines 2010, sur base du recensement 2008),  
DREAL Picardie (Déplacements Domicile/Travail, sur base des données  
INSEE)*

# SUD PICARD : MIGRATIONS DOMICILE/TRAVAIL



- Zonage en Aires Urbaines 2010 de l'INSEE**
- Grandes aires urbaines**
    - Grands pôles (plus 10 000 emplois)
    - Couronnes des grands pôles
    - Communes multipolarisées des grandes aires urbaines
  - Aires moyennes**
    - Pôles moyens (5 à 10 000 emplois)
    - Couronnes des pôles moyens
  - Petites aires**
    - Petits pôles (moins de 5 000 emplois)
    - Couronnes des petits pôles

Migrations domicile/travail entre et au sein des aires urbaines (couronnes des grands pôles)

	Travail										
Domicile	AJ Paris/Aisne	AJ Paris/Oise	Beauvais	Creil	Château-Thierry	75	77	78	92	93	95
AJ Paris/Aisne	5 668	1 112			664	936	1 587		186	618	875
AJ Paris/Oise	486	35 552	3 243	3 351		9 823	2 824	1 428	4 162	6 534	21 923
Beauvais		3 037	39 886	812		838		178	317	349	1 213
Creil		5 464	646	22 259		4 334	323	201	1 005	1 583	4 409
Château-Thierry	301				9 602	865	714		107	225	
Compiègne	134	739	303	948		1 512	106		575	609	816

	Travail				
Domicile	AJ Reims/Marne	AJ Reims/Aisne	Château-Thierry	Laon	Soissons
AJ Reims/Marne		2 485	222	737	412
AJ Reims/Aisne	3 765	2 152		344	158
Château-Thierry	187		9 602		202
Laon	477	224		15 496	621

Sources : INSEE (Aires urbaines 2010, sur base du recensement 2008), DREAL Picardie (Déplacements Domicile/Travail, sur base des données INSEE).

## 1.4 Les plateaux agricoles du nord de l'Aisne

Le diagnostic territorial des Plateaux agricoles du nord de l'Aisne fait l'objet de trois cartes :

### 1.4.1 Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : gouvernance et espaces protégés

Cette carte d'enjeu a pour objet d'illustrer la complexité des enjeux de gouvernance qui caractérise les territoires des plateaux, à travers l'état et l'imbrication des différents périmètres de planification et de réglementation.

Elle présente ainsi, en les croisant, les périmètres avec leur état d'avancement :

- Au niveau local, des communes sous RNU ou disposant de documents d'urbanisme datant de plus de dix ans,
- Au niveau intercommunal, des Schémas de cohérence territoriale (SCoT),
- Au niveau des bassins versants, des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE),
- Au niveau réglementaire, les zones Natura 2000 (zones spéciales de conservation, et zones de protection spéciale).

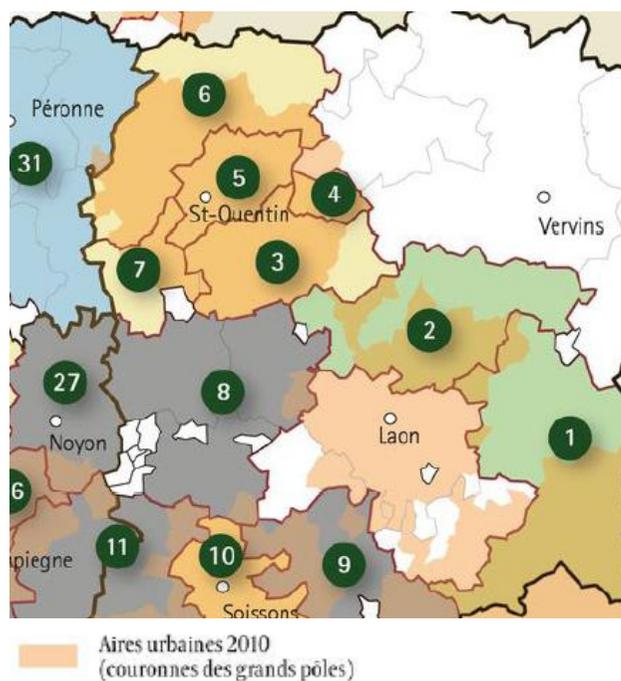
La zone d'étude est concernée par deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et donc deux Agences de l'Eau : le SDAGE Artois-Picardie et le SDAGE Seine Normandie.

- Pour le bassin hydrographique Artois-Picardie, le SAGE Haute Somme, concernant le Saint-Quentinois, est en cours d'élaboration (la structure porteuse étant AMEVA).
- Pour le bassin Seine Normandie, la majorité des territoires de la zone d'étude ne sont couverts que par les grandes orientations du SDAGE, malgré l'existence de l'Etablissement public territorial de bassin Oise Aisne (EPTB, Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents). Seul le sud-est du Laonnois est concerné (avec le département de la Marne) par le SAGE Aisne Vesle Suippé en cours d'élaboration.

La carte illustre le déficit de coopération et de démarche de planification :

- Un très grand nombre de communes ne disposent pas aujourd'hui de document d'urbanisme (CC ou PLU).
- le Laonnois n'a pas encore engagé de démarche SCoT alors même que, de par sa localisation géographique et son statut de préfecture lui attribuant les principaux services administratifs de l'Aisne, Laon occupe au sein du département un rôle central.
- Cet engagement est récent tant pour le Saint-Quentinois (5 SCoT en cours d'élaboration) que pour la Champagne Picarde et le Pays de la Serre (périmètres SCoT arrêtés).

Morcellement des territoires de projet et disparité de présence d'outils de planification s'accompagnent en outre de l'absence de cohérence entre ces périmètres et les aires urbaines 2010 de Saint-Quentin et de Laon, comme l'illustre l'extrait de la carte thématique Gouvernance présenté ci-dessous :



On notera également autour de la zone d'étude des situations contrastées : absence de démarche SCoT pour la Thiérache au nord-est, alors que les communes au sud de la zone d'étude sont depuis longtemps impliquées dans de telles démarches.

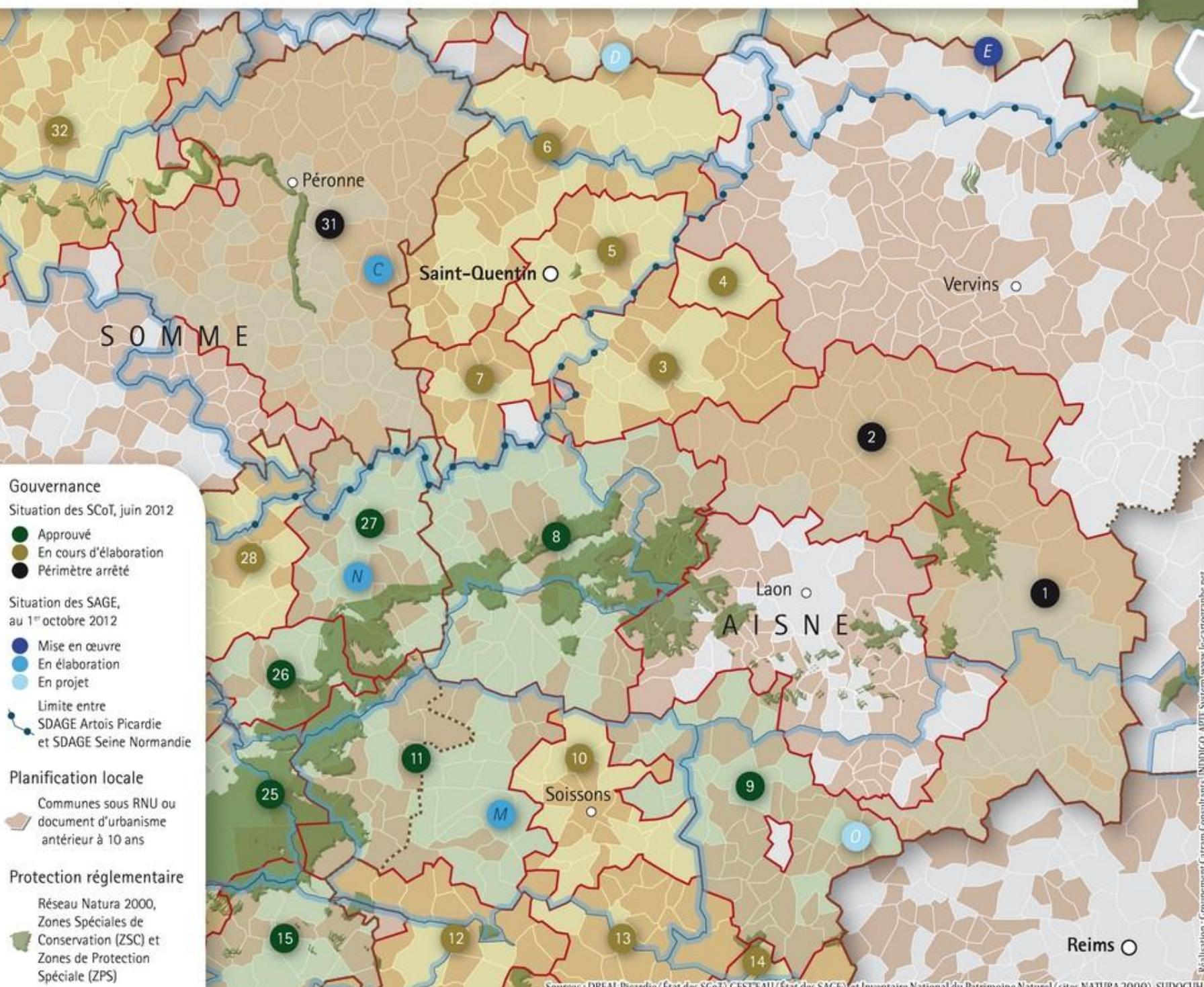
*Sources : DREAL Picardie (Etat des SCoT), GEST'EAU (Etat des SAGE), et Inventaire National du Patrimoine Naturel (sites NATURA 2000), SUDOCUH*

# PLATEAUX AGRICOLES DU NORD DE L' AISNE : GOUVERNANCE ET ESPACES PROTÉGÉS



10 km

BELGIQUE



- Gouvernance**
- Situation des SCoT, juin 2012
- Approuvé
  - En cours d'élaboration
  - Périmètre arrêté
- Situation des SAGE, au 1<sup>er</sup> octobre 2012
- Mise en œuvre
  - En élaboration
  - En projet
- Limite entre SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine Normandie
- Planification locale**
- Communes sous RNU ou document d'urbanisme antérieur à 10 ans
- Protection réglementaire**
- Réseau Natura 2000, Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Schémas de cohérence territoriale, juin 2012

- AISNE**
- 1 SCoT Campagne Picarde
  - 2 SCoT Pays de la Serre
  - 3 SCoT Vallée de l'Oise
  - 4 SCoT Val d'Origny
  - 5 SCoT de St Quentin
  - 6 SCoT Pays du Vermandois
  - 7 SCoT Saint Simon
  - 8 SCoT du Chaunois
  - 9 SCoT Val de l'Aisne
  - 10 SCoT du Soissonais
  - 11 SCoT Oise Aisne Soissonnaises
  - 12 SCoT Villers Cotterêts
  - 13 SCoT CC d'Oulchy
  - 14 SCoT UCCSA
- OISE**
- 15 SCoT Pays de Valois
  - 25 SCoT de l'ARC
  - 26 SCoT des Deux Vallées
  - 27 SCoT du Pays Noyonnais
  - 28 SCoT du Pays des Sources
- SOMME**
- 31 SCoT Pays Santerre Haute Somme
  - 32 SCoT Grand Amiénois

Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, octobre 2012

- SDAGE Artois-Picardie**
- SAGE Escaut
  - SAGE Sambre
  - SAGE Haute Somme
- SDAGE Seine Normandie**
- SAGE Aisne aval
  - SAGE Oise moyenne
  - SAGE Aisne Vesle Suippe

Sources : DREAL Picardie (État des SCoT), GESTEAU (État des SAGE), et Inventaire National du Patrimoine Naturel (sites NATURA 2000), SUDOC.IH.

Réalisation : Groupement Carram Consultants, INDJIGO, APTI System, www.le-cartographe.net.

#### 1.4.2 Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : érosion, qualité des eaux et prairies permanentes

La présente carte a pour objectif de présenter les enjeux, sur les milieux naturels, présents sur cette portion de territoire fortement marquée par l'agriculture intensive.

Pour ce faire, ce sont trois données distinctes mais en corrélation qui ont été croisées sur la carte, à l'échelle communale :

- Les enjeux sur la qualité de l'eau : les communes soumises à ces enjeux sont celles en ZSCE (Zones soumises à contraintes environnementales) de la LEMA1. Elles sont donc concernées par un programme d'action spécifique visant à limiter les risques environnementaux (limiter l'érosion, protéger les zones humides et protéger les aires d'alimentation des captages).
- Les enjeux d'érosion<sup>2</sup> : les pentes soumises à précipitations, mais également la disparition des prairies et éléments agro-naturels (haies, marres) et l'agrandissement des parcelles rendent les sols particulièrement vulnérables à l'érosion.
- La part de la surface toujours en herbe (STH) dans la surface agricole utile (SAU) : ces espaces de prairies ont un rôle important pour leur capacité de stockage des eaux (réduction des risques de ruissellement, d'érosion des sols en favorisant

l'infiltration de l'eau et, à l'instar des haies, de micro corridors écologiques).

Cette carte montre que :

- La qualité de l'eau est un enjeu fort dans de nombreuses communes du nord de l'Aisne. Ceci s'explique par la prégnance locale de l'agriculture intensive : importantes quantités de fertilisants azotés (effluents d'élevages et engrais de synthèse,...), de pesticides, retournement des prairies, drainage et remembrement, érosion et lessivage des sols.
- L'érosion est plus présente dans l'est du département que dans l'ouest.
- La Thiérache est, contrairement à une bande entre Saint Quentin et Laon, la zone possédant la plus grande part de STH dans la SAU. Cette zone n'est pourtant pas épargnée par les enjeux liés à l'eau et l'érosion. Dans le cas présent des données plus précises seraient intéressantes pour mieux apprécier les caractéristiques de ces enjeux. Les bocages encore présents dans ces espaces devraient aider à lutter contre ces nuisances. L'enjeu lié à l'eau pourrait, par exemple, être ici davantage lié à la préservation des milieux humides qu'à l'emploi massif de fertilisants plus caractéristique des espaces agricoles situés plus au sud.

<sup>1</sup> Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

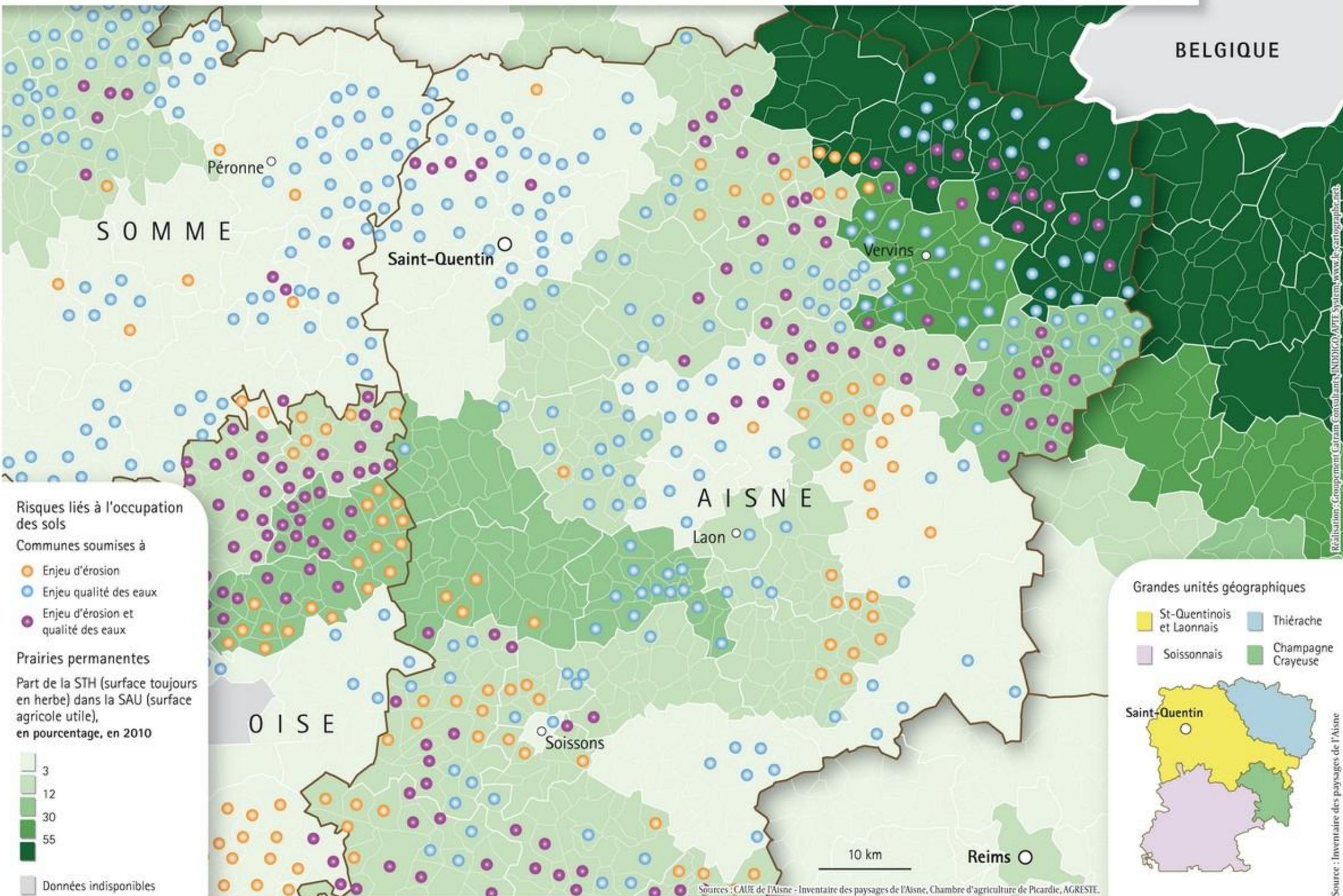
<sup>2</sup> D'après le programme de développement rural hexagonal 2007-2013

*Sources : CAUE de l'Aisne - Inventaire des paysages de l'Aisne, Chambre d'agriculture de Picardie, AGRESTE*

# PLATEAUX AGRICOLES DU NORD DE L'AINES : ÉROSION, QUALITÉ DES EAUX ET PRAIRIES PERMANENTES



BELGIQUE



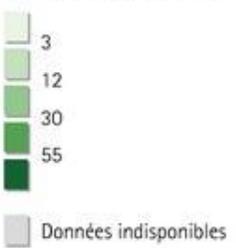
## Risques liés à l'occupation des sols

Communes soumises à

- Enjeu d'érosion
- Enjeu qualité des eaux
- Enjeu d'érosion et qualité des eaux

## Prairies permanentes

Part de la STH (surface toujours en herbe) dans la SAU (surface agricole utile), en pourcentage, en 2010



## Grandes unités géographiques

- St-Quentinois et Laonnais
- Thiérache
- Soissonnais
- Champagne Crayeuse



Sources : CAUE de l'Aisne - Inventaire des paysages de l'Aisne, Chambre d'agriculture de Picardie, AGRESTE.

Réalisation : Groupement Cairam Consultants, INDDIG/APRE System, www.le-cartographe.net

Source : Inventaire des paysages de l'Aisne

### 1.4.3 Plateaux agricoles du nord de l'Aisne : dépenses énergétiques logements et précarité énergétique

Cette carte a pour objet d'illustrer le phénomène de précarité énergétique, c'est-à-dire l'augmentation du coût de certaines dépenses dont le niveau est directement impacté par la hausse continue, depuis plusieurs décennies, du coût de l'énergie. Par plateaux agricoles du Nord de l'Aisne, on entend le secteur géographique au nord et à l'ouest de Saint Quentin, ainsi que les communes allant jusqu'à la partie ouest de la région de Guise et le nord du Laonnois.

Elle présente, en les croisant :

- ➔ Le taux de population touché par la précarité énergétique, par commune. Cet indicateur est construit grâce à une modélisation issue de la base de données *ENERTER*<sup>®</sup>, croisée avec des données relatives aux revenus des ménages.
- ➔ Le niveau moyen des dépenses liées au logement et au transport, par EPCI.

La carte met en évidence un taux de précarité énergétique relativement moins élevé sur les communes de ce territoire comparativement aux territoires voisins, notamment le secteur de la Thiérache (y compris l'est de la communauté de communes de la région de Guise), de la Champagne Picarde, le pays de la Serre ou la haute Vallée de la Somme.

Les secteurs des plateaux agricoles du Nord de l'Aisne les plus touchés par la précarité énergétique sont le nord du Vermandois, la communauté de communes de Saint Simon, l'est de la vallée de l'Oise et le nord ouest de

la région de Guise. Ces secteurs sont en continuité avec les territoires les plus touchés de l'Est de la Picardie, cités précédemment.

Concernant la question des coûts énergétiques liés au logement, les secteurs qui bénéficient des coûts moyens les plus faibles sont l'agglomération de Saint Quentin, le nord ouest de la région de Guise et le nord du Laonnois (niveau de dépense moyen de l'ordre de 100 € / mois / ménage, comparable à ce qui est observé sur les secteurs les plus urbanisés de la région), et dans une moindre mesure, les communautés de communes de Chauny Tergnier et des Villes d'Oyse.

Les plateaux agricoles du Nord de l'Aisne sont moins concernés par des phénomènes aigus de coûts énergétiques tels que ceux rencontrés sur d'autres secteurs de la région (Santerre, Valois, Pays des Dames, Val de l'Ailette), où une grande proportion de communes est fortement exposée à la précarité énergétique.

Sur les secteurs ruraux les plus éloignés des centres urbains majeurs, on constate toutefois des dépenses énergétiques liées au logement très élevées.

*Sources : CREDOC, DREAL Picardie, ENERGIE DEMAIN, ENERTER<sup>®</sup>, ADEME, Conseil Régional Picardie*

# PLATEAUX AGRICOLES DU NORD DE L' AISNE : DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES LOGEMENTS ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



BELGIQUE

Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au 1<sup>er</sup> janvier 2012

**AISNE**

- 1 CC de la Thiérache d'Aumale
- 2 CC du Pays du Vermandois
- 3 CA de Saint-Quentin
- 4 CC de la Région de Guise
- 5 CC du Pays des Trois Rivières
- 6 CC du Val d'Origny
- 7 CC de la Thiérache du Centre
- 8 CC de Saint-Simon
- 9 CC de la Vallée de l'Oise
- 10 CC du Pays de la Serre
- 11 CC Chauny-Tergnier
- 12 CC des Villes d'Oyse
- 13 CC du Val de l'Ailette
- 14 CC des Vallons d'Anizy
- 15 CC du Laonnois
- 16 CC de la Champagne Picarde
- 17 CC du Chemin des Dames
- 18 CC du Pays de la Vallée de l'Aisne
- 19 CA du Soissonnais
- 20 CC du Val de l'Aisne
- 21 CC Villers-Cotterêts-Forêt de Retz
- 22 CC du Canton d'Oulchy-le-Château
- 23 CC du Tardenois

**OISE**

- 24 CC du Pays des Sources
- 25 CC du Pays Noyonnais
- 26 CC des Deux-Vallées
- 27 CC d'Attichy
- 28 CA de Compiègne
- 29 CC du Pays de Valois

**SOMME**

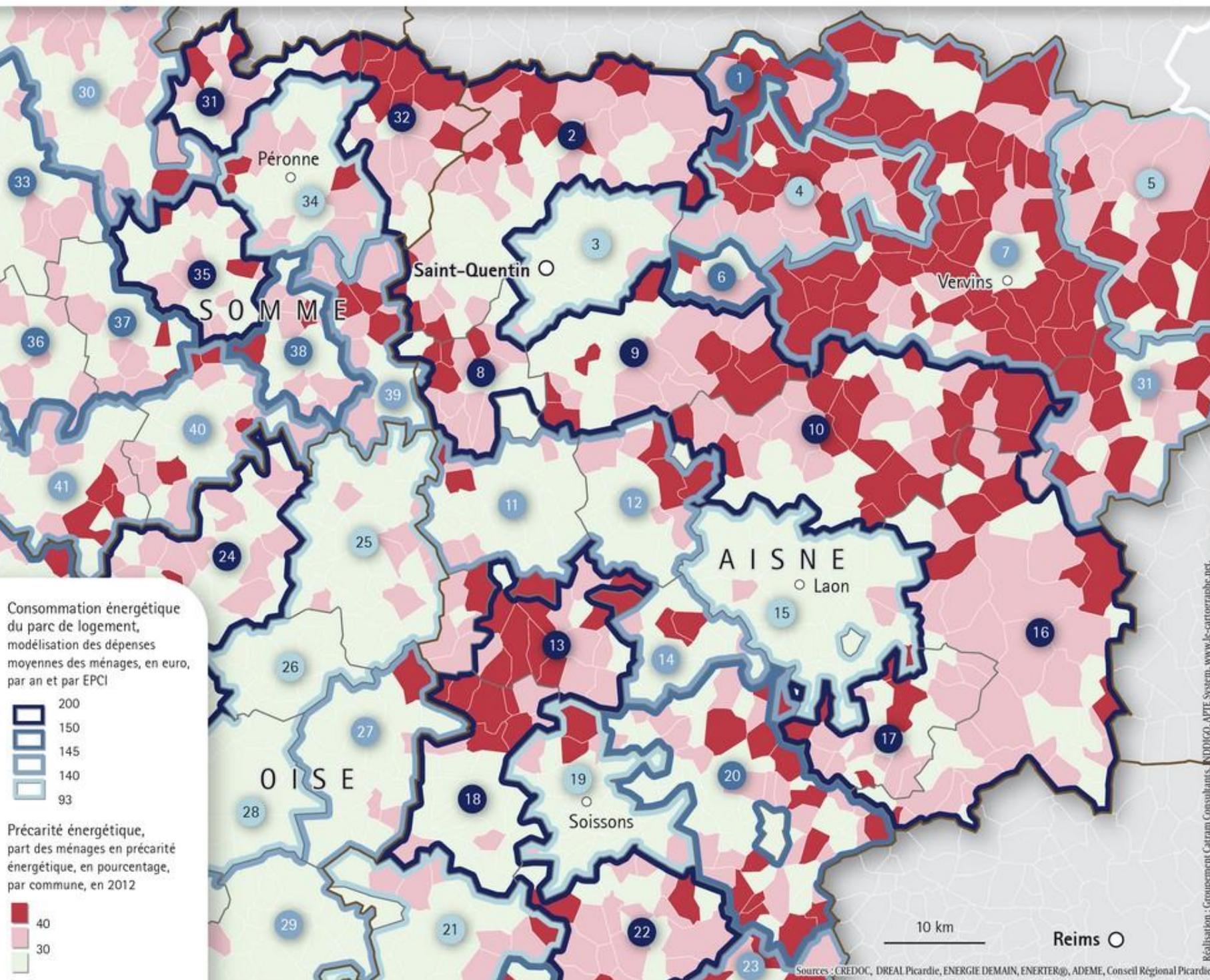
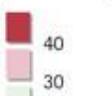
- 30 CC du Pays du Coquelicot
- 31 CC de Combles
- 32 CC de Roisel
- 33 CC du Val de Somme
- 34 CC de la Haute-Somme
- 35 CC de Haute-Picardie
- 36 CC Avre Luce Moreuil
- 37 CC du Santerre
- 38 CC du Pays Neslois
- 39 CC du Pays Hamois
- 40 CC de Montdidier
- 41 CC du Grand Roye

Réalisation : Groupement Carran Consultants, NDDIGO, APTE System, www.le-cartographe.net.

Consommation énergétique du parc de logement, modélisation des dépenses moyennes des ménages, en euro, par an et par EPCI



Précarité énergétique, part des ménages en précarité énergétique, en pourcentage, par commune, en 2012



10 km

Reims

Sources : CREDOC, DREAL Picardie, ENERGIE DEMAIN, ENERTER®, ADEME, Conseil Régional Picardie.

## 1.5 Le littoral

Le diagnostic territorial du littoral picard fait l'objet de deux cartes :

### 1.5.1 Littoral : gouvernance et espaces protégés

Cette carte a pour enjeu de visualiser les différents périmètres de gouvernance présents sur cette frange littorale et les espaces de richesse écologique au regard de la planification locale.

Elle présente, en les croisant :

- ➔ Pour la gouvernance :
  - ⇒ Les différents périmètres de SCoT (approuvés, en élaboration et en réflexion), ainsi que les périmètres des SAGE,
  - ⇒ Les zones de préemption du Conservatoire du littoral,
  - ⇒ Le futur périmètre du parc naturel régional Picardie maritime,
  - ⇒ Le périmètre du label Grand site de France,
  - ⇒ Le PAPI d'intention des 3 estuaires.
- ➔ Pour la protection de la nature et des paysages :
  - ⇒ Les sites d'arrêtés de protection de biotope,
  - ⇒ Les périmètres de la réserve naturelle de la Baie de Somme,
  - ⇒ Les zones appartenant au réseau Natura 2000,
  - ⇒ Les sites classés.

- ➔ Pour la planification locale : les communes sous RNU (règlement national d'urbanisme) ou documents d'urbanisme datant de plus de 10 ans.

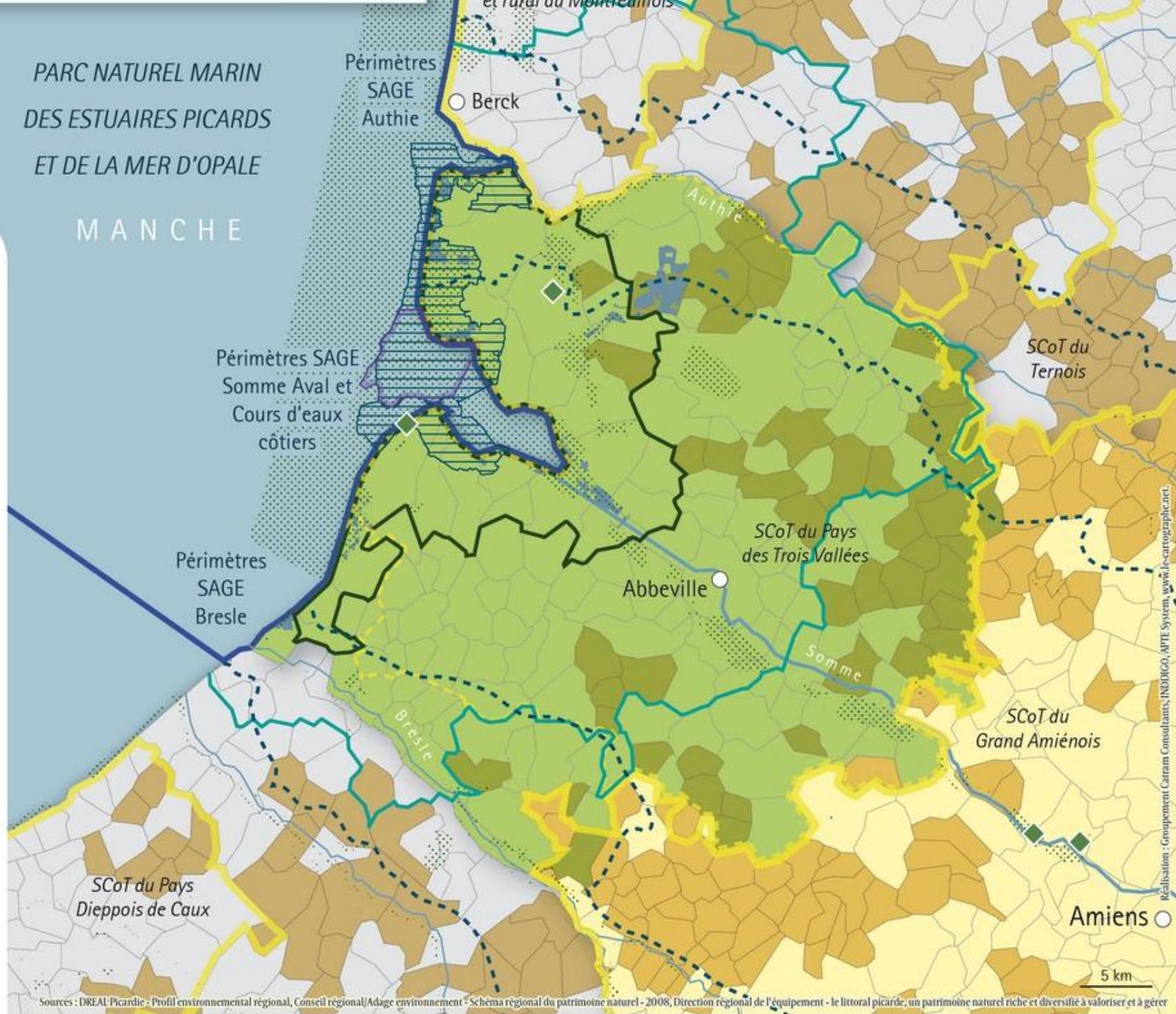
La carte met en évidence les phénomènes suivants :

- ➔ Les périmètres de gouvernance sont extrêmement variés localement, et des structures à champs de responsabilité et organisation différents interviennent sur ce territoire (SCoT, SAGE, PNR, PNM,...). Ce cumul peut être une source de difficulté dans la définition de politique globale d'aménagement et de développement du territoire. Ce fait est renforcé par le caractère « multifonctions » de cet espace.
- ➔ Ce périmètre est en effet un bassin d'emploi, source de développement notamment touristique. Les données de planification locale montrent les différents degrés d'avancement (communes sous RNU et documents d'urbanisation datant de plus de 10 ans).
- ➔ Les milieux naturels de grande qualité sont nombreux sur cette portion de littoral, notamment autour de la Baie de Somme, elle-même classée en réserve naturelle et en opération Grand site.

*Sources : DREAL Picardie - Profil environnemental régional, Conseil régional/Adage environnement - Schéma régional du patrimoine naturel - 2008, DRE - Le littoral picard, un patrimoine naturel riche et diversifié à valoriser et à gérer durablement, DIREN Picardie - DOCOB Baie de somme et de l'Authie.*

PARC NATUREL MARIN  
DES ESTUAIRES PICARDS  
ET DE LA MER D'OPALE

MANCHE



Réalisation - Groupement Caram Consultants, INDIGO, APTE System, www.le-carrage.fr



- SCoT approuvé
- SCoT en élaboration
- SCoT en réflexion
- Périmètre de gouvernance**
- Périmètre des SCoT
- Périmètre SAGE
- Zone de préemption du conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres
- PNR Picardie Maritime
- Label Grand Site Baie de Somme
- PAPI d'intentions des 3 estuaires
- Protection nature et paysage**
- Arrêtés biotope
- Réserve Baie de Somme
- NATURA 2000
- Sites classés (paysages...)
- Planification locale**
- Communes sous RNU ou document d'urbanisme antérieur à 10 ans

Sources : DREAL Picardie - Profil environnemental régional, Conseil régional/Adage environnement - Schéma régional du patrimoine naturel - 2008, Direction régionale de l'équipement - le littoral picard, un patrimoine naturel riche et diversifié à valoriser et à gérer

### 1.5.2 Littoral : milieux remarquables, risques naturels et urbanisation

Cette carte a pour objet d'illustrer les pressions locales auxquelles sont soumis les milieux naturels et les populations : pressions foncières pour les premiers et aléas pour les seconds.

Cette carte présente, en les croisant, les informations suivantes :

- Le nombre de logements individuels commencés entre 2003 et 2008 pour 1000 habitants par commune ;
- Les périmètres du PAPI<sup>3</sup> d'intention et des espaces couverts par des risques d'inondation et de submersion ;
- Les milieux remarquables (dont ZNIEFF, ZICO, ENS, Réserves naturelles, ...).

La carte met ainsi en évidence les nombreux milieux remarquables et les pressions auxquelles ils sont soumis :

- On peut voir que les communes possédant une portion de côte sont quasiment toutes soumises à la pression foncière. La densité de logements individuels commencés entre 2003 et 2008 diminuant au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral. Cette urbanisation est à corrélérer avec un accroissement de l'artificialisation des espaces naturels, mais également une hausse de la fréquentation des sites et des nuisances associées (piétinement, dérangement de la faune, pollution par dépôt de déchets, stationnement anarchique, érosion du cordon dunaire,...).

- On peut également voir que de nombreuses communes (notamment sur le littoral) sont soumises aux aléas naturels (en l'occurrence le risque d'inondation). Ces risques, pris en compte dans les SAGE, sont ceux de la submersion marine, due à la disparition progressive du cordon littoral et l'inondation consécutive des bas champs. Le risque d'inondation le long de la Somme aval est important, et les cas de conjonction défavorable (marée haute, écluses fermées et fort débit de la rivière) font courir un risque important aux communes riveraines.

*Sources: DDT80, DREAL Picardie - Profil environnemental régional, SITADEL*

<sup>3</sup> Programme d'Actions de Prévention des Inondations

# LITTORAL : MILIEUX REMARQUABLES, RISQUES NATURELS ET URBANISATION



MANCHE

## Développement de l'habitat individuel

Nombre de logements individuels commencés entre 2003 et 2008 pour 1 000 habitants par commune

15 30



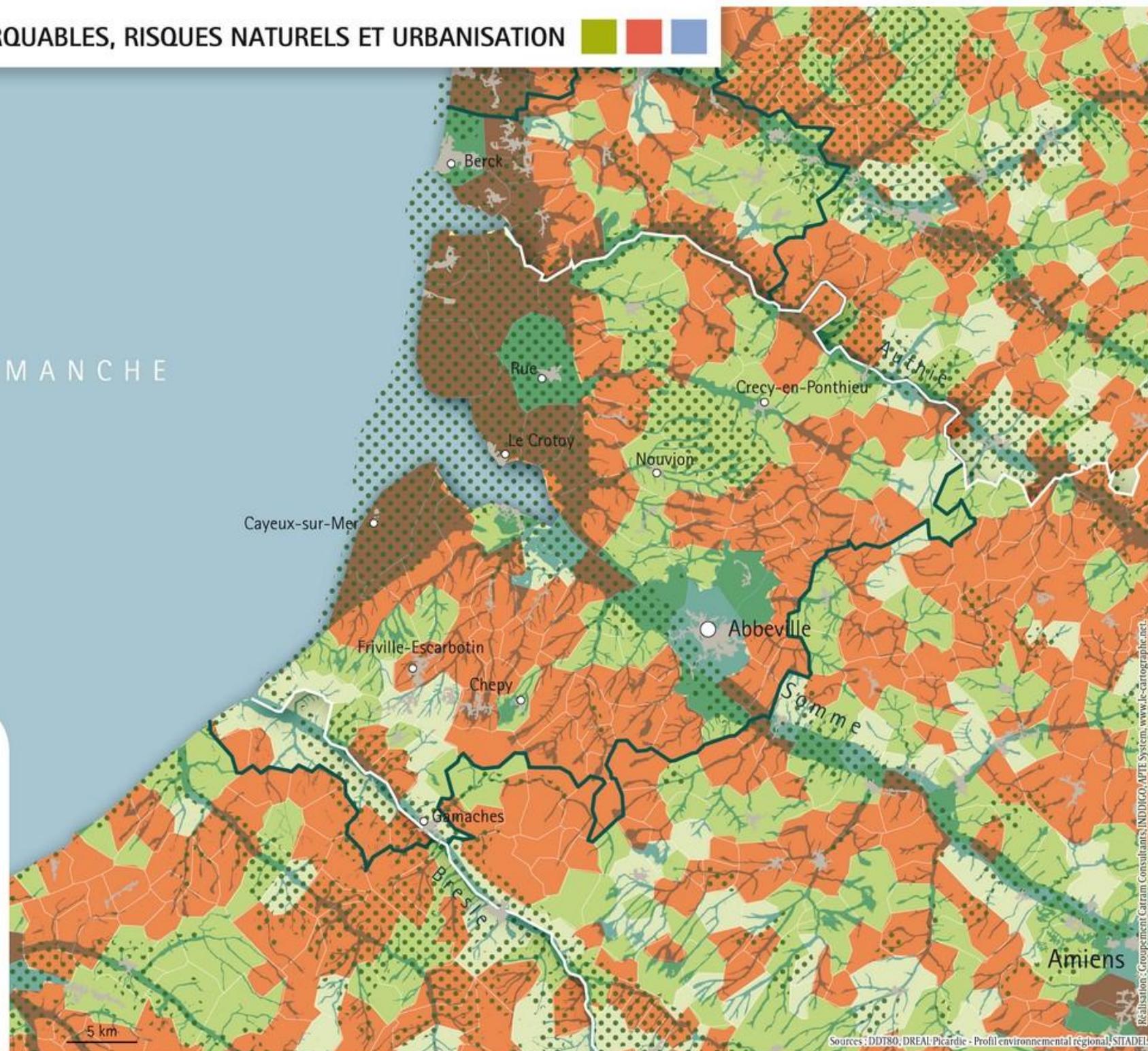
## Aléas naturels

- PAPI d'intention des 3 estuaires
- Espaces couverts par des risques d'inondation et de submersion

## Milieus remarquables

- ZICO, ZNIEFF 1 & 2, réserves naturelles, terrains des conservatoires d'espaces naturels et du conservatoire du littoral

5 km



## 1.6 Le canal Seine Nord Europe

Le diagnostic territorial pour ce zoom fait l'objet de deux cartes :

### 1.6.1 Le canal Seine Nord Europe dans le tissu économique régional

Cette carte a pour objectif de montrer l'insertion du futur canal Seine nord Europe dans le tissu économique régional.

Elle présente :

- Les tracés des voies navigables actuelles et projetées (Canal SNE),
- Les communes où la consommation foncière liée à la logistique est d'une surface supérieure à 500 m<sup>2</sup>,
- Les ZAE (zones d'activités économiques),
- Les plateformes logistiques existantes et en projet, en lien avec le canal Seine Nord Europe.

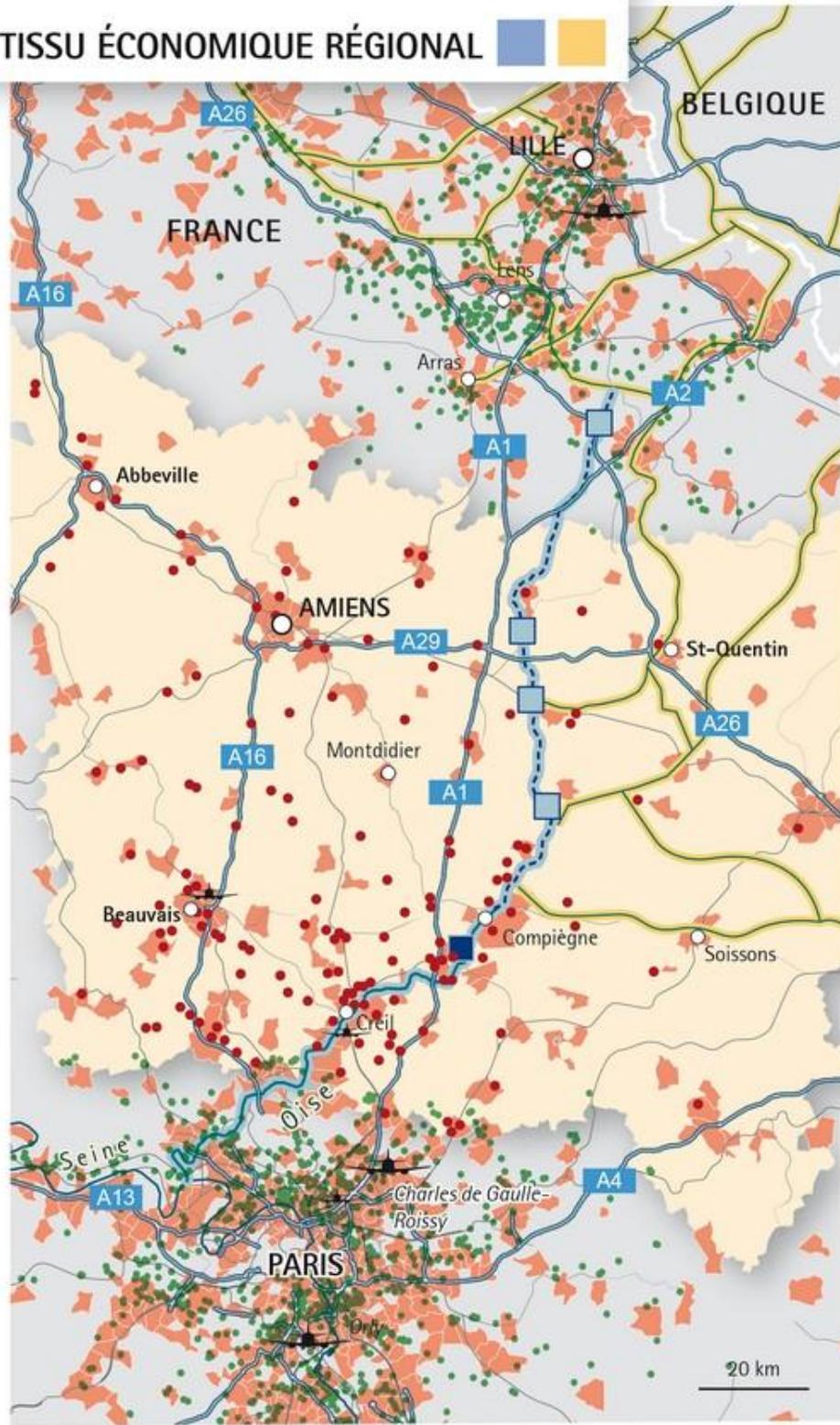
Elle montre que :

- Il n'y a actuellement qu'une plateforme logistique sur le futur tracé du canal, mais de nouvelles implantations logistiques (au nombre de 4) seront installées en amont (trois en Picardie et une dans le Nord Pas de Calais).

- Les ZAE sont actuellement concentrées autour des pôles urbains d'Amiens et, plus proche de l'Île de France, autour de Beauvais et de Creil. De nouvelles implantations, et le redéploiement de sites industriels, de transport ou logistiques devraient conduire à créer entre 4000 et 7000 emplois dans la région picarde.
- Le canal et ses plates-formes vont réorganiser les flux de marchandises et les projets d'implantation d'activités qui doivent devenir des sites d'éclatement pour les marchandises en provenance et à destination de la Picardie.

Sources : RFF, Préfecture de région - Atlas du canal Seine-Nord Europe.

# LE CANAL SEINE NORD EUROPE DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL



## Développement de l'activité logistique

- Plateforme logistique existante
- Projet de plateforme logistique du canal Seine nord Europe
- Consommation foncière liée à la logistique (surface totale plus de 500m<sup>2</sup>)
- Zone d'activités économiques, en Picardie
- Zone d'activités économiques, dans le Pas-de-Calais et l'Île-de-France

## Réseaux de Fret

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Rivière,<br>l'Oise      | Projet de canal<br>Seine Nord Europe |
|                         |                                      |
| Canaux navigables       |                                      |
|                         |                                      |
| Réseau fret ferroviaire |                                      |
|                         |                                      |
| Réseau autoroutier      |                                      |
|                         |                                      |
| Aéroport                |                                      |

20 km

### 1.6.2 Le canal Seine Nord Europe dans le réseau navigable nord européen

Cette seconde carte sur le futur canal Seine nord Europe a pour objet de montrer son intégration dans le réseau navigable nord européen.

Elle comprend des indications sur :

- Le réseau de voies navigables françaises et nord européennes.
- Les ports maritimes majeurs,
- Les plateformes logistiques existantes et en projet.

Elle montre que :

- Le canal s'insérera dans un réseau nord européen dense, et permettra de connecter en grand gabarit le bassin de la Seine aux grands ports du nord de la France (Calais, Dunkerque) et aux ports nord européens (Zeebruges, Anvers, Rotterdam).
- L'ouverture du marché du transport fluvial du bassin de la Seine pour les gros gabarits sera à même d'augmenter considérablement la productivité du transport sur le mode fluvial, ainsi que sa compétitivité.

Cette insertion porte de forts enjeux :

- L'ampleur du projet nécessitera des efforts de coordination et de gouvernance. A titre d'exemple : un GIE (HAROPA) a été créé sur l'Axe Seine entre les acteurs institutionnels portuaires pour mieux coordonner leur stratégie commerciale).

- Le réseau fluvial secondaire devra être articulé et connecté de manière satisfaisante pour permettre une bonne irrigation des territoires fluvialisés à l'Est de la région, aujourd'hui desservis par du petit gabarit.

*Sources : VNF, Préfecture de région - Atlas du canal Seine-Nord Europe, CCI Picardie*

# LE CANAL SEINE NORD EUROPE DANS LE RÉSEAU NAVIGABLE NORD EUROPÉEN



- Voies navigables**
- Projet de canal Seine nord Europe
  - Grand Gabarit
  - Gabarit intermédiaire
  - Petit gabarit (canaux Freycinet)
  - Réseau fret ferroviaire
  - Port maritime majeur
  - Aéroport international
  - Zone urbanisée
- Plateforme logistique du CSNE**
- Existante
  - En projet

Sources : DDT80, DREAL Picardie - Profil environnemental régional, SITADEL

Réalisation : Groupement Cartram Consultants, INDDICO, APTE System, www.k-cartographic.net



## 2 Atlas du diagnostic territorial

Les cartes présentées ici sont à relier aux analyses faisant l'objet du Rapport « Diagnostic Territorial » régional, réalisé selon 7 thématiques :

- ➔ Bâtiment et urbanisme,
- ➔ Transports,
- ➔ Energie et Climat,
- ➔ Biodiversité,
- ➔ Risques-Santé,
- ➔ Déchets,
- ➔ Gouvernance.

## 2.1 Thématique Bâtiment et Urbanisme

La thématique Bâtiment et urbanisme fait l'objet de trois cartes :

### 2.1.1 Dynamique 2000-2006 de la consommation foncière

Cette première carte a pour objet de :

- ⇒ Mettre en avant les secteurs soumis à une forte pression foncière,
- ⇒ Traduire la consommation foncière en terme de disparition des surfaces agricoles et milieux naturels
- ⇒ Croiser l'état de la planification territoriale (élaboration des SCoT) avec ces pressions.

Elle présente :

- ⇒ La part de surfaces artificialisées, par commune : cette donnée est issue des bases de données INSEE, Corine Land Cover et du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'écologie. Elle permet de visualiser les communes dont le territoire urbanisé s'est étendu, ou au contraire et dans de très rares cas, réduit. L'augmentation des terres urbanisées se fait dans la grande majorité des cas, au détriment des terres agricoles ou des milieux naturels. En cas de renouvellement urbain, le foncier urbanisé mobilisé n'est pas pris en compte, car déjà considéré comme urbanisé.

*(nota : Corine Land Cover n'identifie pas les espaces artificialisés isolés de moins de 25 ha ou de moins de 100 m de large)*

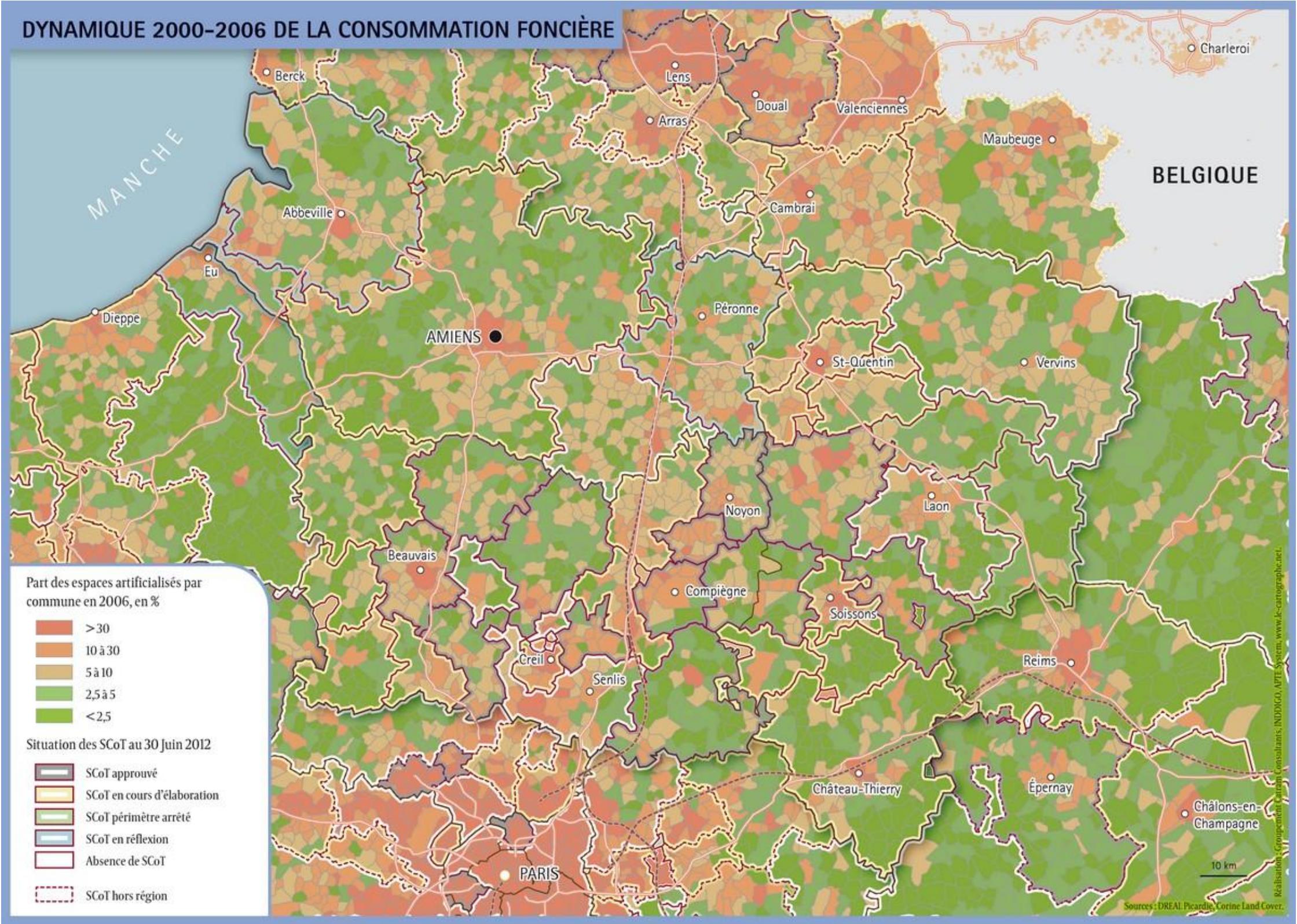
- ⇒ L'état d'avancement des SCoT, document de planification territoriale, dont l'un des objectifs est la maîtrise de l'urbanisation.

Cette carte met en évidence les points suivants :

- ⇒ Logiquement, les principales villes et agglomérations se démarquent par une très forte part d'urbanisation de leur territoire : Amiens, Abbeville, Péronne, Saint Quentin, le Sud Oise, Laon, Compiègne, Soisson, Noyon, ...
- ⇒ La ville centre de ces agglomérations est généralement accompagnée d'une couronne fortement urbanisée, à quelques exceptions près : Péronne, par exemple, dont l'urbanisation reste contenue à la ville centre ;
- ⇒ Ces villes connaissent également une augmentation modérée de l'urbanisation : elles connaissent pour la plupart une croissance du taux d'urbanisation, mais ce ne sont pas les communes les plus marquées par ce phénomène.
- ⇒ La carte ne permet pas toutefois de corrélérer précisément la consommation de foncier à l'engagement (ou non) de la commune dans un SCoT.

Sources: DREAL Picardie, Corine Land Cover

# DYNAMIQUE 2000-2006 DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE



Part des espaces artificialisés par commune en 2006, en %

- > 30
- 10 à 30
- 5 à 10
- 2,5 à 5
- < 2,5

Situation des SCoT au 30 Juin 2012

- SCoT approuvé
- SCoT en cours d'élaboration
- SCoT périmètre arrêté
- SCoT en réflexion
- Absence de SCoT
- SCoT hors région

Sources: DREAL Picardie, Corine Land Cover, Réalisations: Groupement d'urbanisme Consultants, INDUIGO, APTE System, www.le-cartographe.net

### 2.1.2 Dynamique 2003-2008 de la construction individuelle

Cette carte a pour objet de :

- ⇒ Mettre en avant les secteurs soumis à une forte demande pour la construction de logements individuels,
- ⇒ Croiser l'efficacité de la planification territoriale (élaboration des SCoT) avec cette demande.

Elle présente :

- ⇒ Le nombre de logements individuels construits (ou a minima, dont la construction a démarré) entre 2003 et 2008, par tranche de 1000 habitants : cette donnée est issue des bases de données SITADEL. Elle permet de visualiser les communes dont la croissance urbaine est fortement liée à la construction de logements individuels (par opposition à la construction de logements collectifs).

Ce type de développement urbain, s'il répond à une demande sociale et démographique, est générateur d'une importante consommation foncière (augmentation de l'artificialisation des sols) et des impacts associés : mobilité subie et augmentation de la dépendance à la voiture individuelle, augmentation des distances parcourues, consommation énergétique et émission de gaz à effet de serre, pression sur la biodiversité, extension des réseaux et infrastructures.

Cette donnée ne précise toutefois pas la taille moyenne des parcelles affectées à ces constructions, et ne différencie pas l'habitat individuel pavillonnaire de l'habitat groupé.

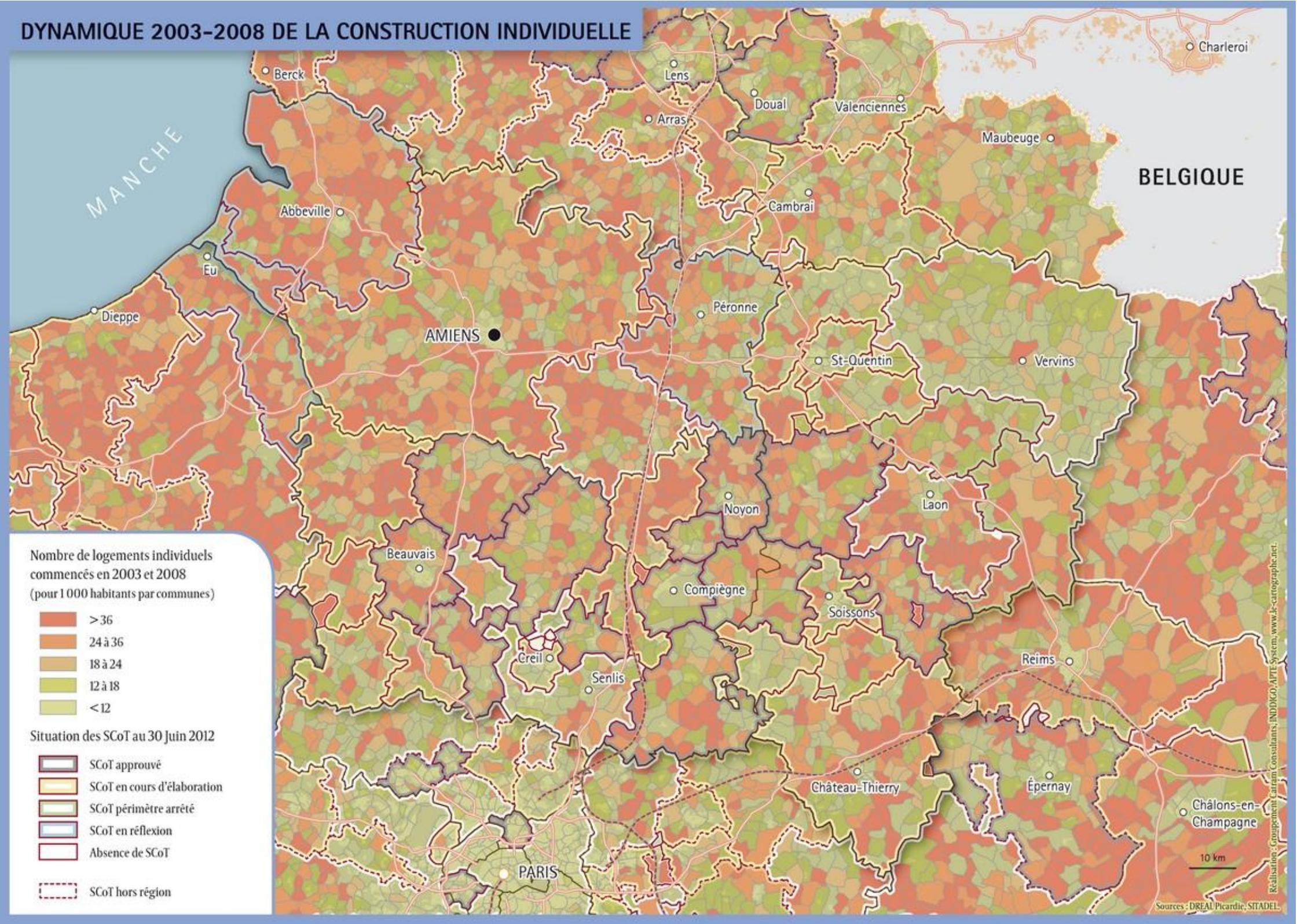
- ⇒ L'état d'avancement des SCoT, document de planification territoriale, qui doit fixer des orientations en terme de maîtrise de l'urbanisation.

Cette carte met en évidence :

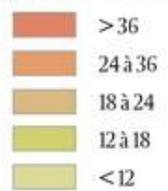
- ⇒ Le développement de logements individuels qui est un phénomène marquant en majorité dans le département de la Somme, le littoral et la vallée de la Somme. D'autres secteurs sont également concernés mais de manière assez diffuse.
- ⇒ Dans l'Oise et l'Aisne, ce phénomène est beaucoup plus localisé :
  - ⇒ Le centre de l'Aisne, sur un axe Laon – Noyon ;
  - ⇒ Le nord et l'ouest de l'Oise.
- ⇒ Les principales villes sont marquées par une croissance relativement faible de l'habitat individuel. Toutefois, l'échelle de la donnée, exprimée « pour 1 000 habitants » laisse penser qu'en valeur absolue, le nombre d'habitations individuelles peut être important.

Sources : DREAL Picardie, SITADEL

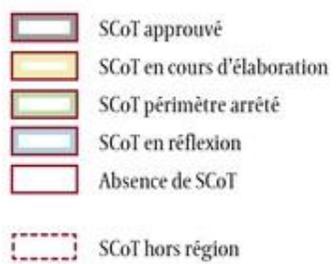
# DYNAMIQUE 2003-2008 DE LA CONSTRUCTION INDIVIDUELLE



Nombre de logements individuels commencés en 2003 et 2008 (pour 1 000 habitants par communes)



Situation des SCoT au 30 Juin 2012



Sources : DREAL Picardie, SITADEL

Réalisation : Groupement Carreem Consultants, INDDICO, APTE System, www.le-cartographe.net

### 2.1.3 Filière éco-construction et consommation énergétique des bâtiments

Cette troisième carte d'évaluation a pour objet de :

- ⇒ Visualiser la localisation des entreprises labellisées dans le secteur de l'éco-construction,
- ⇒ Corréler ces données avec le niveau de consommation énergétique des territoires.

Elle présente :

- ⇒ La facture énergétique des communes de Picardie, c'est-à-dire la consommation moyenne d'énergie par unité de surface habitable (exprimée en kWh/an/m<sup>2</sup>). Cette modélisation est issue de la base de données *ENERTER*<sup>®</sup>, et permet d'identifier les territoires fragiles du point de vue énergétique et fortement exposés au phénomène de précarité énergétique.
- ⇒ Les entreprises de l'éco-construction, selon leur domaine d'activité. Les entreprises recensées sont des entreprises reconnues pour leurs compétences en matière d'éco-construction, bénéficiant d'un ou plusieurs labels : QUALIBAT (reconnu Grenelle), ECO-artisans, Pros de la performance énergétique, Qualisol, Qualibois, QualiPAC, QualiPV ou Qualifelec

Cette carte met en évidence les points suivants :

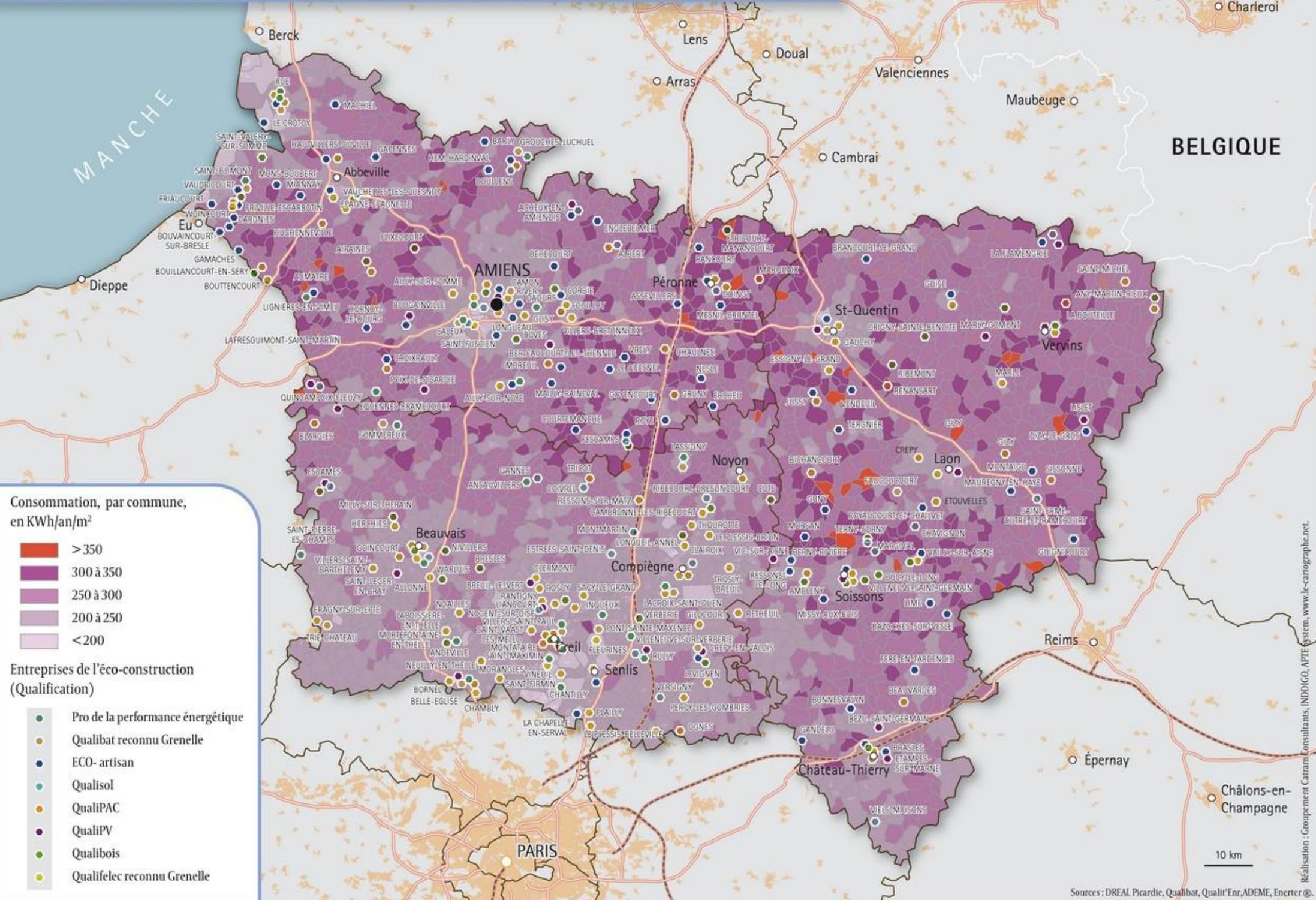
- ⇒ Les communes exposées à fortes consommations énergétiques du bâti sont localisées pour la plupart dans les

principales villes et agglomérations de la région, et sur la frange littorale. Ce phénomène s'explique en partie par une part plus importante de logements collectifs dans les villes, et dans certains cas, par un bâti plus récent (en lien avec la croissance démographique des communes périurbaines dans les années 1980 et surtout 1990 à 2000).

- ⇒ Les professionnels de l'éco-construction sont plus nombreux dans ces grandes zones urbanisées. La densité de population offre bien sûr un potentiel commercial plus important, même si les besoins les plus cruciaux sont situés en secteur rural.
- ⇒ La bonne répartition de ces activités sur l'ensemble de la région (géographiquement et techniquement) permet toutefois une intervention sur l'ensemble du territoire.

Sources : DREAL Picardie, Qualibat, Qualit'Enr, ADEME

# FILIÈRE ÉCO-CONSTRUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



**Consommation, par commune, en KWh/an/m²**

- > 350
- 300 à 350
- 250 à 300
- 200 à 250
- < 200

**Entreprises de l'éco-construction (Qualification)**

- Pro de la performance énergétique
- Qualibat reconnu Grenelle
- ECO- artisan
- Qualisol
- QualiPAC
- QualiPV
- Qualibois
- Qualifelec reconnu Grenelle

Sources : DREAL Picardie, Qualibat, Quali'Enr, ADEME, Enerter ©

Réalisation : Groupement Carram Consultants, INDDIGO, APTE System, www.le-cartographe.net

## 2.2 Thématique Transports

Les cartes relevant du diagnostic territorial selon la thématique Transport sont au nombre de six :

### 2.2.1 Motorisation des ménages et difficultés sanitaires et sociales

Cette carte d'enjeux a pour objet d'illustrer la notion d'accessibilité des populations picardes au regard des caractéristiques des territoires et selon différents indicateurs sociaux (âge de la population, niveaux des revenus, taux d'emplois, besoins en service de santé, etc.).

Elle présente :

- ➔ Le taux de motorisation des ménages (et la part des ménages non motorisés en fond),
- ➔ Les zones socialement les plus défavorisées en fonction de plusieurs indicateurs combinés.

Cette carte met en évidence le fait que les zones les plus défavorisées sont les moins motorisées :

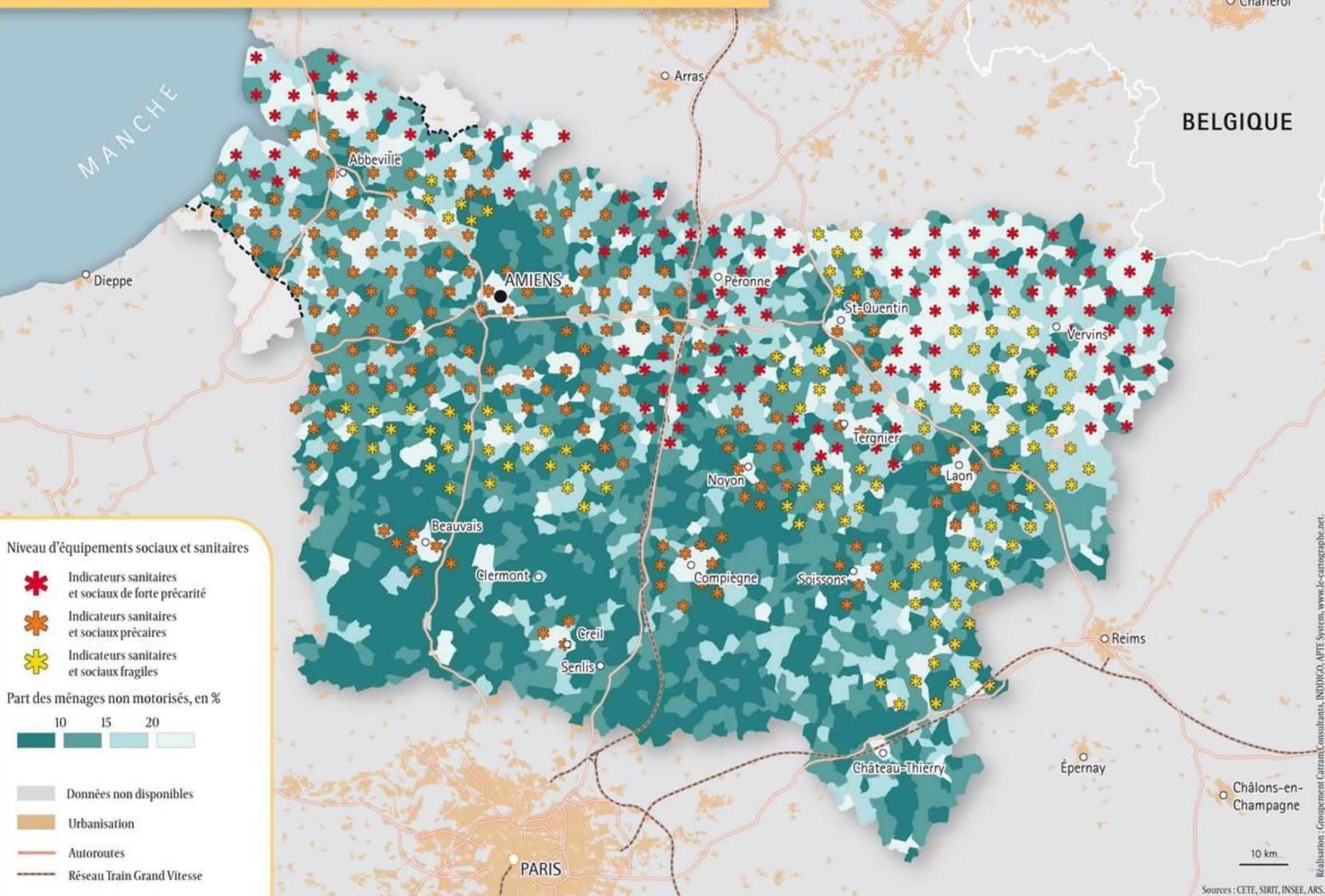
- ➔ Le territoire est en effet polarisé et, d'une manière générale, le sud est nettement mieux équipé que le nord (à l'exception des grands pôles urbains).
- ➔ Les zones les moins denses, les plus rurales du nord de la région et notamment, la Thiérache souffrent d'un défaut de dotation en équipement sociaux et sanitaires couplé à une moindre motorisation.

- ➔ Ceci pose un problème d'équité entre populations devant l'accès aux infrastructures de base qu'il s'agisse de mobilité ou de densité des services.

La carte dédiée à l'accessibilité des pôles d'emploi picards est également, dans ce sens, intéressante puisqu'elle montre que ce déficit de motorisation dans certaines zones n'est pas compensé par des services de transport en commun.

*Sources : CETE Nord Picardie, SRIT –Région Picardie, INSEE, ARS Picardie (carte des inégalités en matière sanitaire et sociale).*

# MOTORISATION DES MÉNAGES ET DIFFICULTÉS SANITAIRES ET SOCIALES



### 2.2.2 Accessibilité des pôles d'emplois picards en véhicules particuliers

La question de l'accessibilité aux pôles d'emploi est dissociée en 2 cartes, l'une dédiée aux véhicules particuliers, l'autre aux transports en commun (carte suivante).

Cette double carte d'enjeux a pour objet de comparer les accessibilités en véhicules particuliers et en transports publics (combinaison TER + Bus) pour les pôles d'emplois principaux de la région picarde.

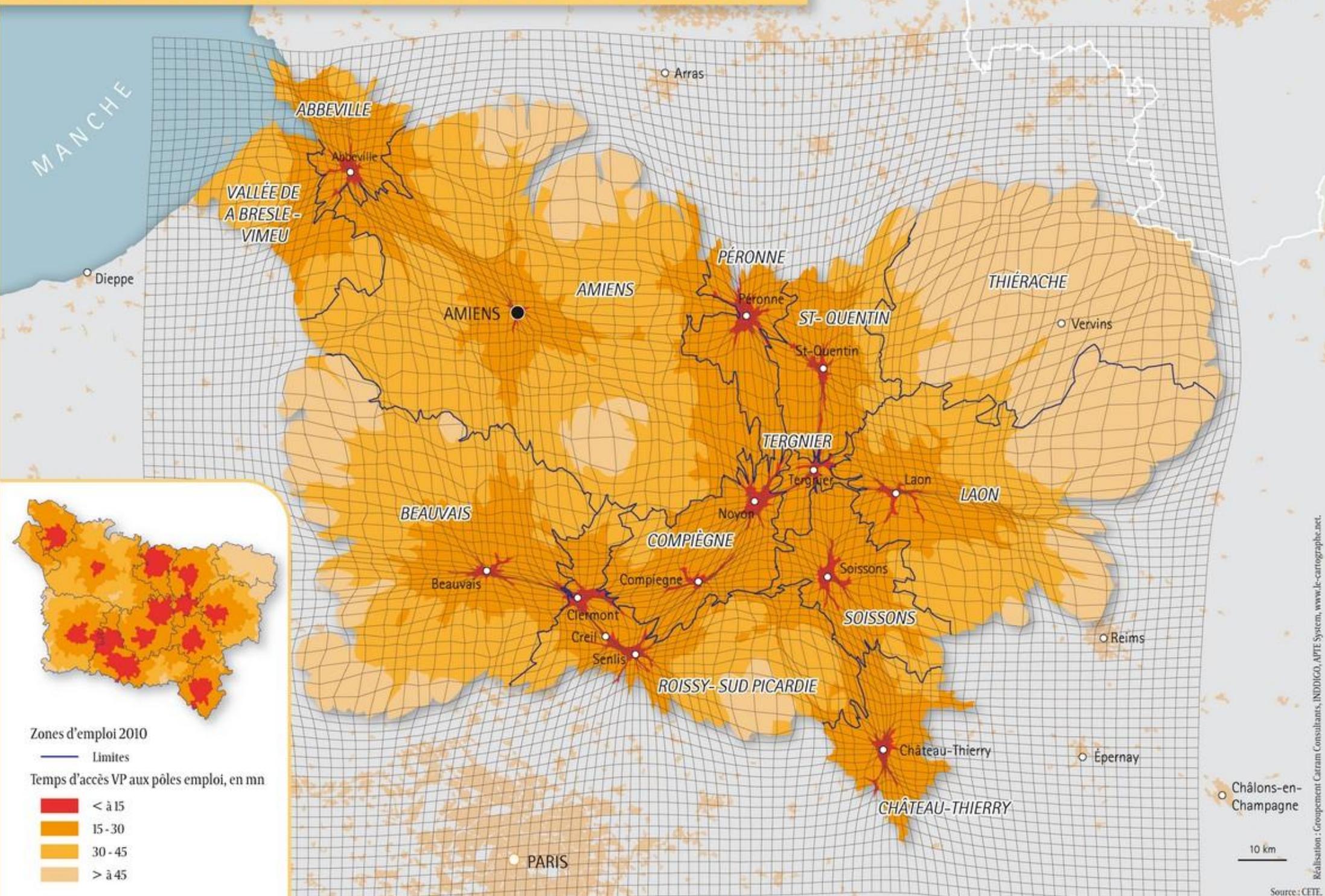
Ces cartes reprennent les résultats d'une étude d'accessibilité menée par le CETE Nord Picardie, construite à partir des temps de parcours reconstitués.

Elles mettent en évidence les points suivants :

- ➔ La très bonne accessibilité en voiture qui tient à une bonne densité d'infrastructures majeures et à la structure urbaine multi-polaire,
- ➔ Seule la Thiérache présente une vraie différence et sur une zone importante par rapport aux autres cantons.

Sources : CETE Nord Picardie, SRIT –Région Picardie, INSEE, ARS Picardie

# ACCESSIBILITÉ DES PÔLES D'EMPLOIS PICARDS EN VÉHICULES PARTICULIERS



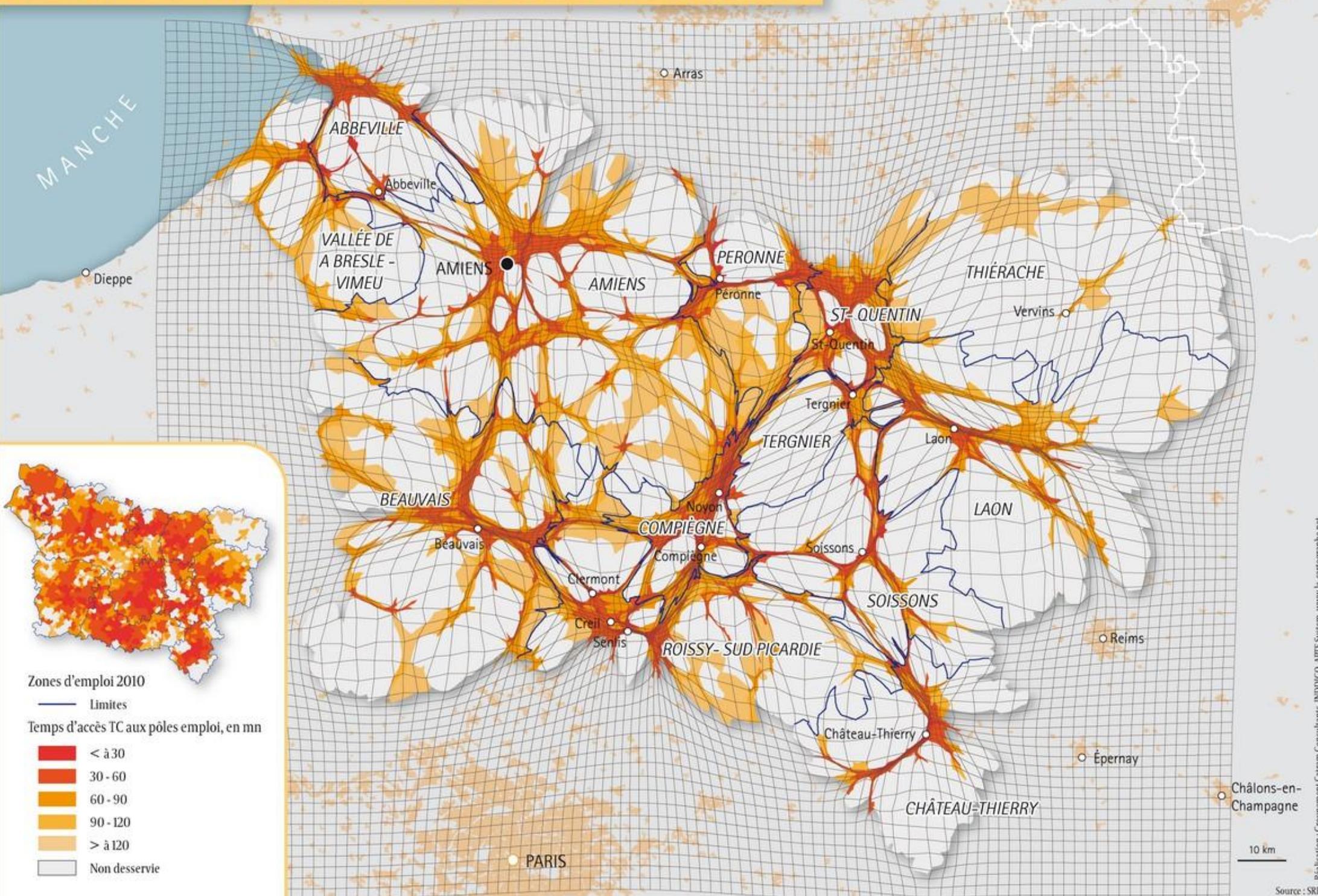
### 2.2.3 Accessibilité des pôles d'emplois picards en transports en commun

Cette carte, pendant de la précédente sur l'accessibilité en véhicules particuliers (voir ci-avant), montre que :

- L'accessibilité en TC est très bonne autour des pôles urbains et selon les lignes de chemin de fer.
- Les zones non ou peu desservies (avec des temps de parcours très importants, supérieurs à 1h30 ou 2h00) sont par contre nombreuses.

Sources : CETE Nord Picardie, SRIT –Région Picardie, INSEE, ARS Picardie

# ACCESSIBILITÉ DES PÔLES D'EMPLOIS PICARDS EN TRANSPORTS EN COMMUN



#### 2.2.4 Évolution de la mobilité en Picardie en réseau ferroviaire

Cette carte d'enjeux a pour objet de visualiser les niveaux de fréquentation et les progressions des flux voyageurs à l'origine ou à destination des gares picardes au regard de l'évolution des services ferroviaires.

Elle présente :

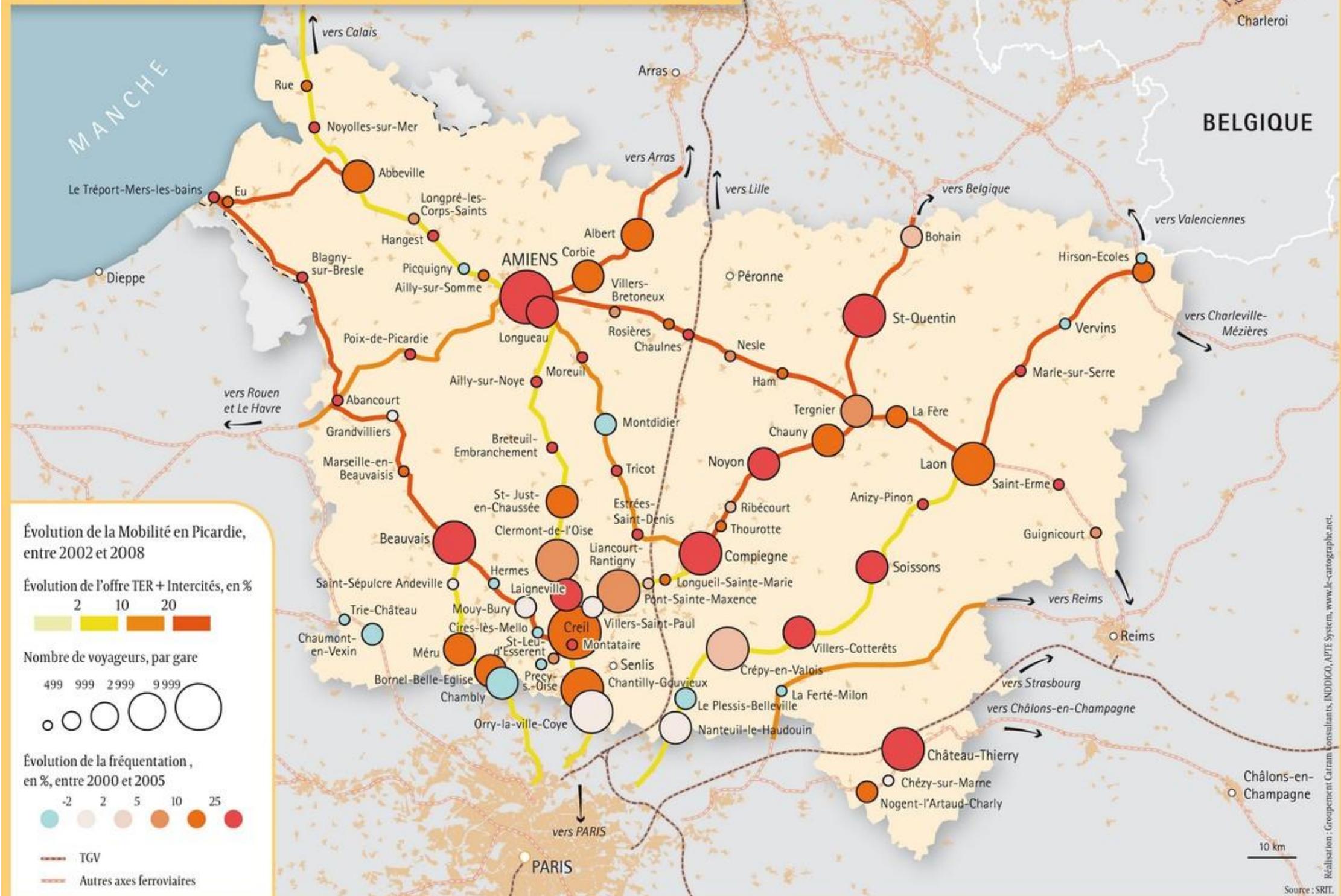
- L'évolution de l'offre TER et Intercités, en %,
- Le nombre de voyageurs par gare,
- L'évolution de la fréquentation, en %, entre 2002 et 2005.

Elle montre que :

- La desserte de la Picardie par les grands réseaux est bonne, voire excellente, pour le Sud de la région.
- La progression est importante pour les gares des grands pôles régionaux (Amiens, Saint-Quentin, Beauvais, Compiègne, Château Thierry, Creil et Laon).
- A proximité de la zone d'influence de l'Île de France, plusieurs gares d'importance sont en stagnation de fréquentation (Nanteuil le Handouin, Orry-la-ville), voire même en recul (Chambly, Le Plessy Belleville). Ceci est surtout vrai pour la partie sud du département de l'Oise.

Sources : SRIT-Région Picardie

# ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ EN PICARDIE EN RÉSEAUX FERROVIAIRE



### 2.2.5 Évolution du trafic routier de véhicules particuliers

Cette carte présente l'évolution de la mobilité régionale en véhicules particuliers.

Elle présente en particulier :

- Les flux journaliers moyens annuels,
- Les évolutions des flux, en pourcentage, entre 2002 et 2005.

Cette carte montre que :

- Le maillage routier régional est de bonne qualité (notamment au niveau des voies rapides) et très fréquenté.
- L'axe principal reste l'A1, très largement utilisé pour relier les régions parisiennes et le Nord Pas de Calais.
- Les axes transversaux et l'A16 sont moins fréquentés.
- L'A4 dessert seulement la pointe Sud de la région et Château Thierry, et n'a pas vocation à desservir le territoire picard.
- Les relations entre les principaux pôles urbains picards ont particulièrement augmenté (exemple RN 31 entre Soissons et Compiègne – (A1) puis l'A29 entre Saint Quentin –(A1) – et Amiens).

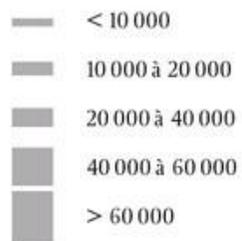
Sources : SRIT-Région Picardie

# ÉVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER DE VÉHICULES PARTICULIERS

BELGIQUE

## Évolution de la mobilité en Picardie

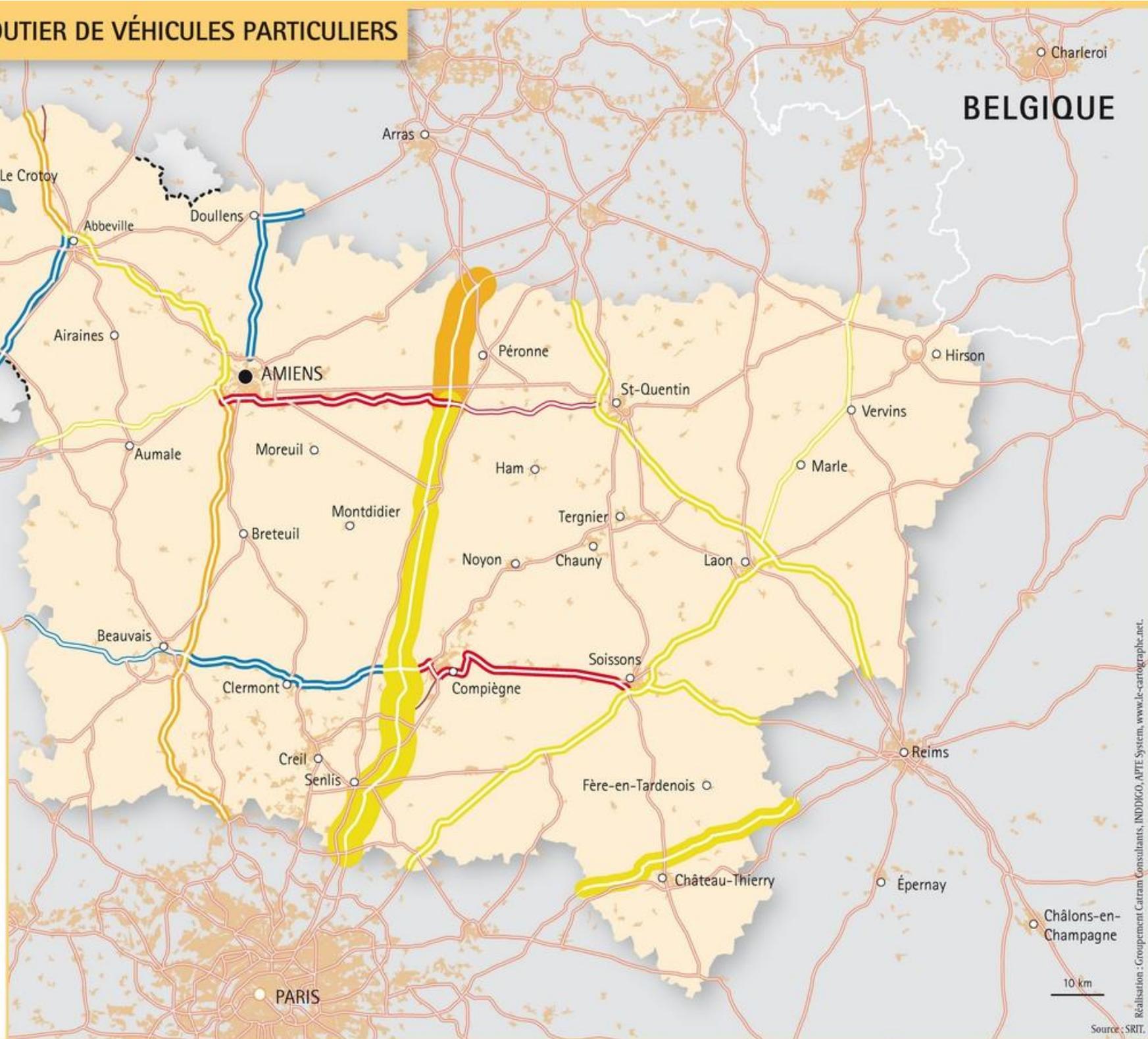
— Réseau routier  
Flux journalier moyenne annuel, en nombre de véhicules par jour



Évolution des flux, en %, entre 2002 et 2005



--- Limites de la région



## 2.2.6 Migrations domicile travail entre aires urbaines

La présente carte montre les déplacements domicile/travail entre les aires urbaines (intra ou extra régionales).

Elle présente :

- Pour chaque aire urbaine, un rond proportionnel à la quantité de personnes travaillant dans l'aire urbaine du domicile (déplacements intra-urbains).
- Un trait proportionnel, de la même couleur que l'aire urbaine de départ, symbolisant le volume des déplacements entre les aires urbaines.

Elle montre que :

- L'attraction de l'Île de France est plus prononcée dans l'Oise que dans l'Aisne et reste prédominante par rapport aux autres régions.

Le sud de la région constitue néanmoins un espace de concentration des échanges avec l'Île de France. Ceci s'expliquant par les prix du foncier plus attractifs, incitant les salariés franciliens à s'installer dans les départements picards.

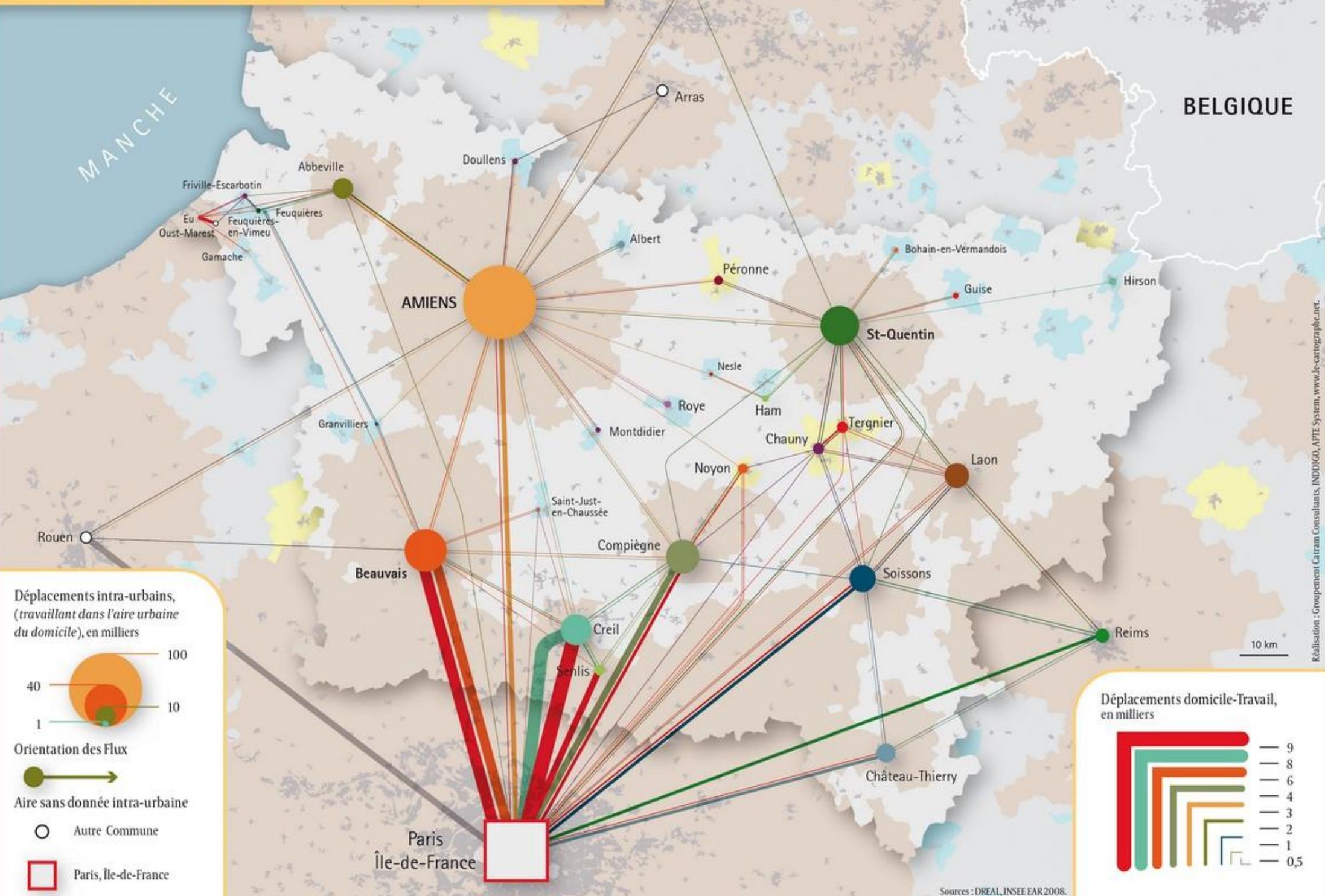
- Pour les aires urbaines sud picardes, les flux de franciliens venant travailler en Picardie sont équivalents ou supérieurs à ceux en direction de l'Île de France. Ceci n'est plus vrai lorsque l'on s'éloigne de l'Île de France (exemple : Amiens).

➤ L'aire Amiénoise est, sans surprise, celle qui concentre le plus grand nombre de déplacements intra-urbains. Les liaisons ferroviaires permettent néanmoins des échanges substantiels de travailleurs avec le pôle parisien.

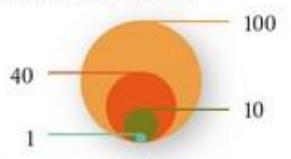
➤ La seconde aire du nord de la Picardie est celle de Saint Quentin qui draine majoritairement les travailleurs intra-régionaux.

Sources : DREAL, INSEE EAR 2008

# MIGRATIONS DOMICILE TRAVAIL ENTRE AIRES URBAINES



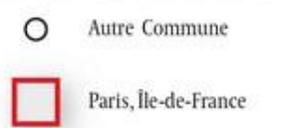
Déplacements intra-urbains,  
(travaillant dans l'aire urbaine  
du domicile), en milliers



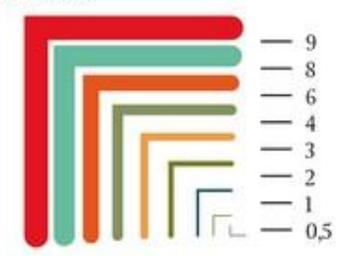
Orientation des Flux



Aire sans donnée intra-urbaine



Déplacements domicile-Travail,  
en milliers



Sources : DREAL, INSEE EAR 2008.

## 2.3 Thématique Energie et climat

Les cartes relevant de la thématique Energie et climat sont au nombre de quatre :

### 2.3.1 Bois énergie : gisement et consommation

Cette carte a pour objet de :

- Localiser les secteurs les plus boisés de la région, et donc les secteurs sur lesquels le potentiel de mise en valeur du bois énergie est le plus pertinent ;
- Localiser les secteurs où cette ressource est actuellement bien développée et ceux où le potentiel local (communal) est peu valorisé ;
- Représenter les zones où un développement important de cette ressource est attendu à l'horizon 2020, conformément à la planification proposée par le SRCAE (schéma régional climat air énergie).

Elle présente :

- Le taux de boisement de chaque commune, ce qui permet d'identifier les communes et secteurs géographiques à fort potentiel de valorisation de la ressource. Cette mise en valeur repose soit sur le développement du bois énergie en tant que ressource énergétique locale, soit par la création d'emplois liés à l'exploitation / transformation de la matière première « bois » ;
- La production énergétique effective (2010) en utilisant la ressource bois, ce qui permet d'identifier les communes et secteurs géographiques où cette ressource est bien valorisée.

Cette mise en valeur repose sur le développement de chaufferies collectives ou de forte puissance (alimentant un réseau de chaleur, d'importants bâtiments ou utilisées pour la production d'électricité) ainsi que le chauffage individuel bois (bois bûche) ;

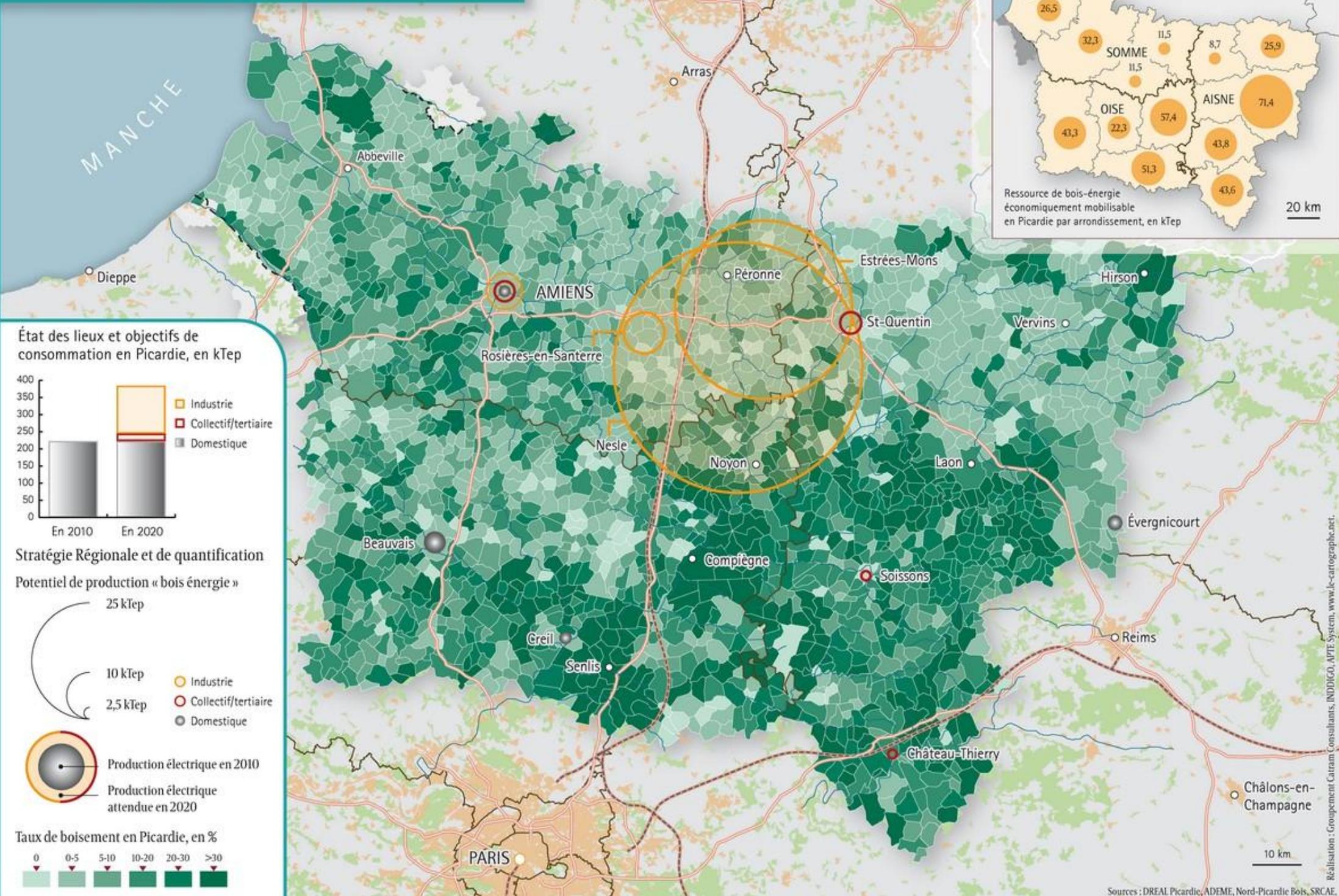
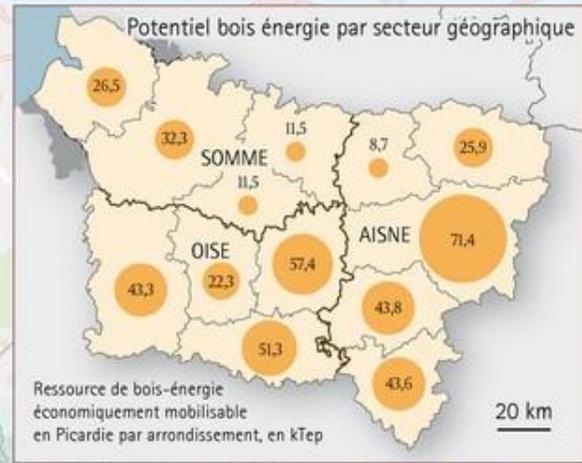
- La production énergétique prévisible (2020) pour les plus grands pôles de développement.

Cette carte met en évidence les points suivants :

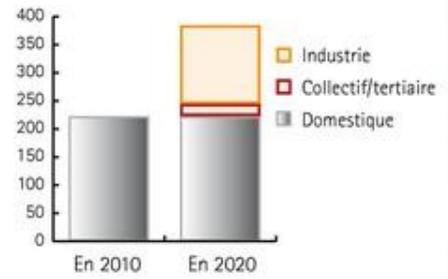
- La valorisation actuelle de la ressource bois énergie n'est pas toujours liée au potentiel local (taux de boisement). Certains secteurs géographiques relativement peu boisés :
  - ont permis l'émergence d'installations importantes : Beauvais, Crèvecœur, Breteuil, Amiens, Abbeville et le Littoral, Haute Somme, Nord de l'Aisne,
  - font l'objet de projets importants, notamment via les appels d'offres « CRE » : Amiens, Estrée, Rosières en Sancerre, Marle.
- La ressource utilisée n'est pas toujours issue de la production locale : un enjeu fort est donc la valorisation du potentiel picard ;
- Les secteurs fortement boisés du sud de l'Aisne et du sud Est de l'Oise ne sont pas ceux qui ont fait l'objet d'une forte mise en valeur, ni ceux où d'importants projet sont prévus ;
- Le développement du bois énergie à l'horizon 2020 repose en grande partie sur le développement d'installations industrielles, et dans une moindre mesure, de chaufferies collectives. Le potentiel lié aux installations domestiques semble atteint.

Sources : DREAL Picardie, ADEME, Nord-Picardie Bois, SRCAE

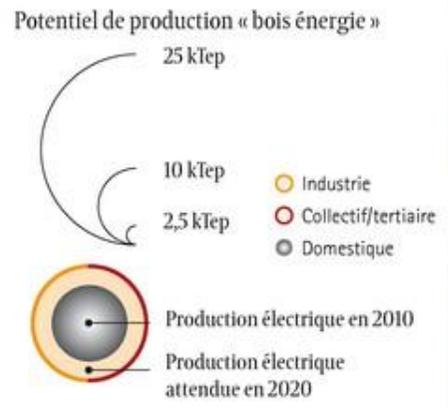
# BOIS ÉNERGIE : GISEMENT ET CONSOMMATION



## État des lieux et objectifs de consommation en Picardie, en kTep



## Stratégie Régionale et de quantification



Sources : DREAL Picardie, ADEME, Nord-Picardie Bois, SRCAE.

Réalisation : Groupement Carram Consultants, INDDICO, APTE System, www.le-cartographe.net.

### 2.3.2 Énergie éolienne : stratégie de développement

Cette carte a pour objet de :

- ⇒ Localiser les secteurs de la région bénéficiant d'un bon potentiel d'exploitation du vent, et donc les secteurs favorables pour l'exploitation de parcs éoliens ;
- ⇒ Localiser les secteurs où cette ressource est actuellement bien développée et les secteurs où le potentiel est peu valorisé ;
- ⇒ Représenter les zones où un développement important de cette ressource est attendu à l'horizon 2020, conformément à la planification proposée par le SRCAE (schéma régional climat air énergie).

Elle présente :

- ⇒ Le potentiel éolien, c'est-à-dire la vitesse moyenne du vent, à 40 m, permettant d'estimer la pertinence ou non d'implanter des parcs éoliens et la capacité de production électrique de ces parcs ;
- ⇒ La production énergétique effective (2010) par les parcs éoliens existants, ce qui permet d'identifier les secteurs géographiques où cette ressource est bien valorisée. Les productions ne sont pas présentées «par parc éolien », mais regroupées selon les pôles de développement identifiés au schéma régional éolien ;
- ⇒ La production énergétique prévisible (2020) par pôles de développement éolien.

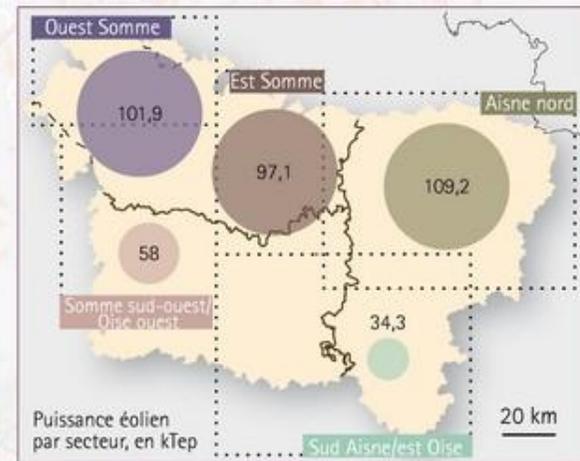
Cette carte met en évidence les points suivants :

- ⇒ Le développement des parcs éoliens s'est concentré sur les zones fortement exposées au vent dans la Somme et dans l'est de l'Oise ;
- ⇒ Des zones moins exposées ont également bénéficié d'une bonne dynamique, notamment du fait de la structure foncière et paysagère, et de conditions de rachat de l'électricité adaptées : plateaux du nord de l'Aisne, Soissonais ;
- ⇒ Le littoral picard, fortement venté, a été préservé, au titre de la protection du patrimoine naturel et des paysages notamment ;
- ⇒ Les parcs éoliens actuellement en service permettent la production d'environ 250 ktep ;
- ⇒ La puissance prévue en 2020 doit permettre la production électrique de 400 ktep ;
- ⇒ Les marges de croissance se situent essentiellement en Haute Somme, dans le Nord de l'Aisne et la vallée de l'Avre, ainsi que les secteurs de l'Omois et de la Champagne Picarde.

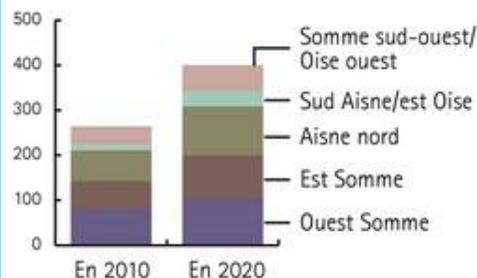
Sources: DREAL Picardie, ADEME, SRCAE

# ÉNERGIE ÉOLIENNE : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

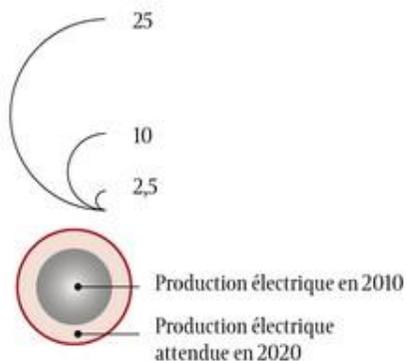
Potentiel éolien par secteur géographique, objectif 2020



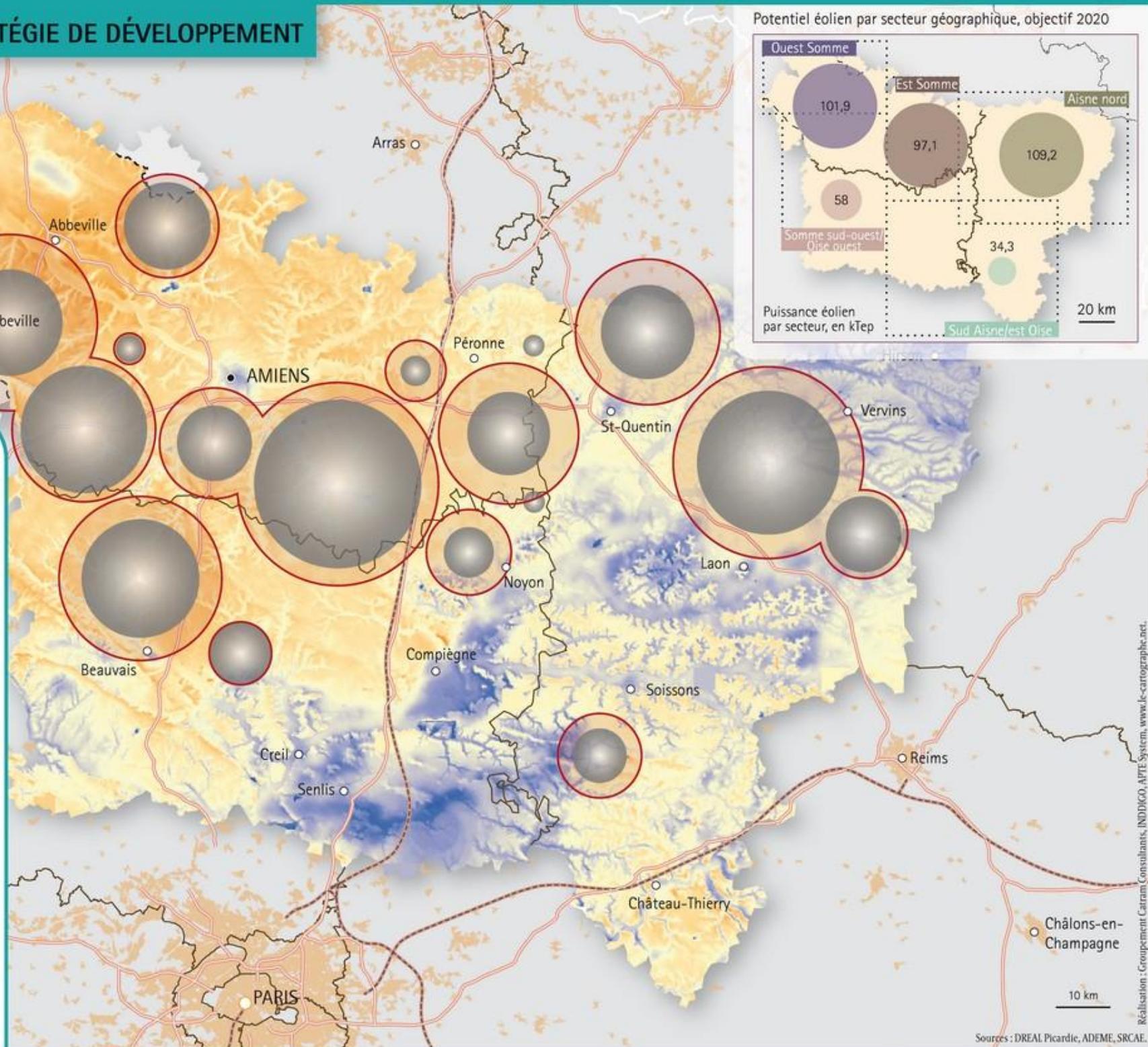
État des lieux et objectifs de développement éolien en Picardie par secteur, en kTep



Stratégie Régionale et de quantification  
Puissance des pôles, en kTep



Vitesse du vent à 40 m au dessus du sol



Réalisation : Groupement Cartram Consultants, INDDIGO, APTE System, www.le-cartographe.net.

Sources : DREAL Picardie, ADEME, SRCAE.

### 2.3.3 Géothermie : potentiel

L'ADEME, le BRGM et la DREAL ont publié en 2013 un atlas des potentiels géothermiques en Picardie dont la planche ci-contre représente des extraits.

Ces cartes distinguent 2 types d'aquifères : profonds et superficiels.

Les nappes profondes (nappes du Lusitanien, Dogger...), dans le sud de la région, sont notamment exploitables en géothermie basse énergie (la température de la nappe comprise entre 30° et 90°) pour alimenter des réseaux de chaleur urbains. En fonction du gradient et de la profondeur du toit des formations du Dogger, les températures prévisionnelles s'étalent de 40°C dans la région de Beauvais à plus de 70° dans le sud de l'Aisne pour des profondeurs allant de -1100 à -2000 mètres.

Les nappes superficielles (calcaires du Lutétien, craie...) à des profondeurs inférieures à 100 m, sont la plupart du temps appropriées à la géothermie très basse énergie par pompe à chaleur. La carte régionale du potentiel géothermique du meilleur aquifère montre qu'environ 97,5% de la superficie de la région est favorable à l'installation d'une pompe à chaleur sur aquifère superficiel.

Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de la Picardie a proposé pour 2020 un objectif global de production de chaleur géothermique de 26,5 ktep/an, ce qui correspond à multiplier par 20 la production d'énergie géothermale actuellement produite en Picardie. Actuellement, en Picardie, aucun réseau de chaleur n'est alimenté par un doublet géothermique captant un aquifère profond. La réalisation de 6 doublets d'ici 2020 pourrait être un objectif réaliste, ce qui permettrait de satisfaire 27% de l'objectif fixé par le SRCAE. Concernant la géothermie sur sondes,

son apport énergétique serait de 10% à l'horizon 2020, ce qui correspondrait à l'implantation de 2690 sondes géothermiques verticales. Le complément énergétique de 67% serait alors apporté par la géothermie très basse énergie sur aquifères superficiels. Cela représenterait, en termes de doublets géothermiques, un parc de 94 doublets.

*Sources : BRGM et SRCAE*

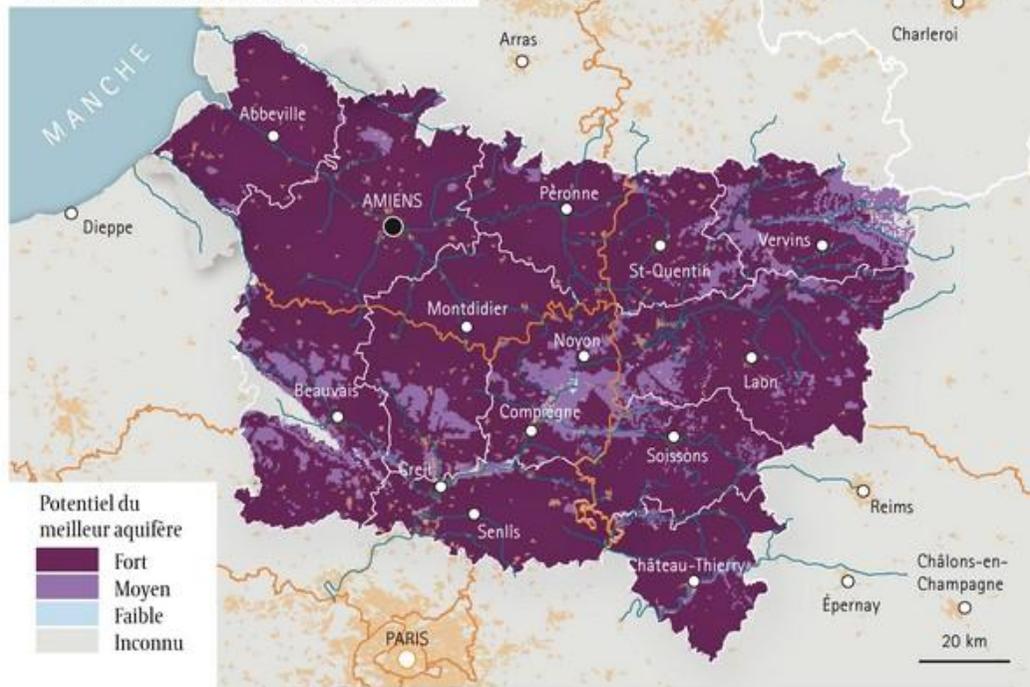
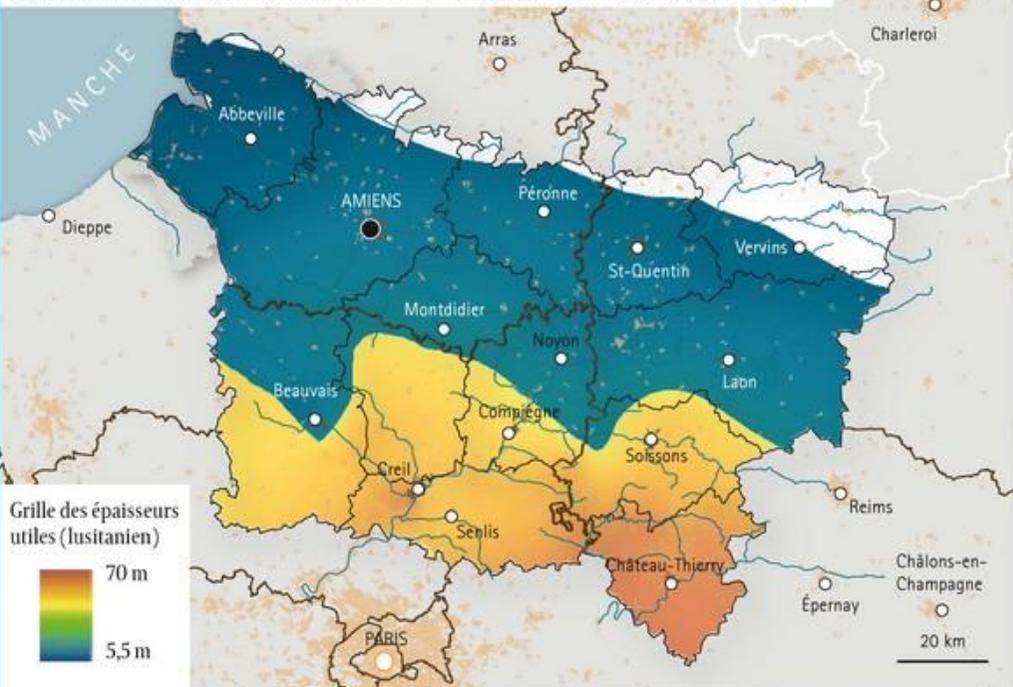
# GÉOTHERMIE : POTENTIEL

## AQUIFÈRES PROFONDS

## AQUIFÈRES SUPERFICIELS

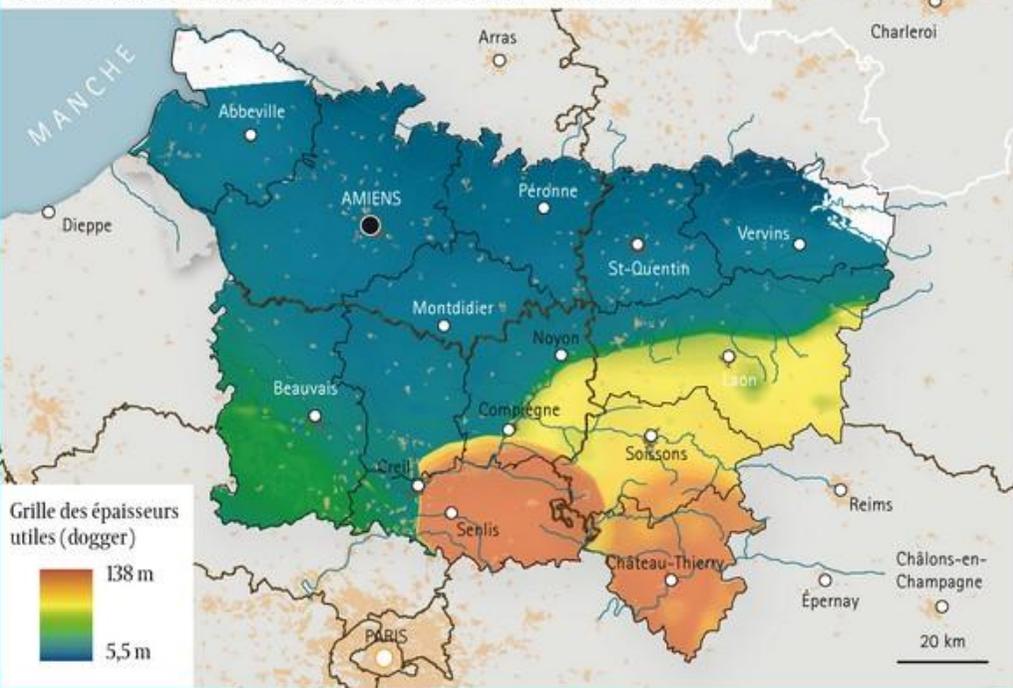
CARTE DES ÉPAISSEURS UTILES DE L'AQUIFÈRE DU LUSITANIEN

POTENTIEL DU MEILLEUR AQUIFÈRE

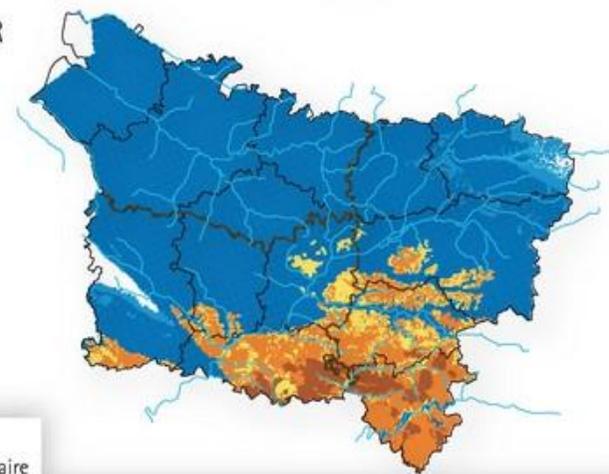


CARTE DES ÉPAISSEURS UTILES DE L'AQUIFÈRE DU DOGGER

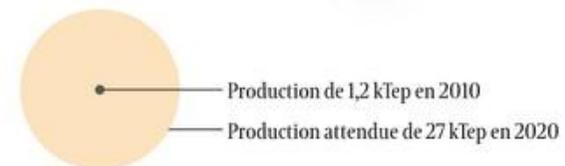
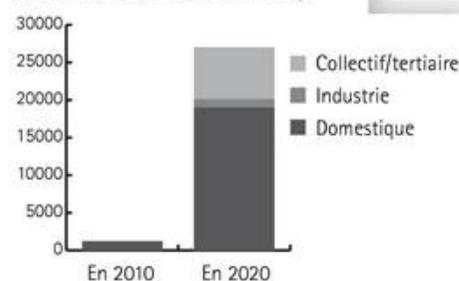
REPARTITION DU MEILLEUR AQUIFÈRE



- Sables de Beauchamps et grès d'Auvers
- Calcaires du Lutétien
- Sables de Cuis
- Craie + sables du Thanétien
- Albien



État des lieux et objectifs de consommation en Picardie, en kTep



### 2.3.4 Méthanisation : potentiel régional

Cette carte d'évaluation a pour objet de visualiser :

- Les secteurs de la région bénéficiant d'un bon potentiel d'exploitation de valorisation de la biomasse par des installations de méthanisation des déchets ménagers ;
- Les secteurs où cette ressource est actuellement produite et les secteurs où le potentiel est peu valorisé ;
- Les zones où un développement important de cette ressource est attendu à l'horizon 2020, conformément à la planification proposée par le schéma régional climat air énergie
- Les secteurs agricoles dont les productions peuvent permettre le développement de cette ressource

Elle présente :

- la production énergétique actuelle (2010), par méthanisation des déchets ménagers par EPCI ;
- la production énergétique par méthanisation des déchets ménagers projetée, par EPCI ;
- la typologie des cultures agricoles dominantes.
- Elle ne présente pas les productions « méthanisables » des industries agro-alimentaires

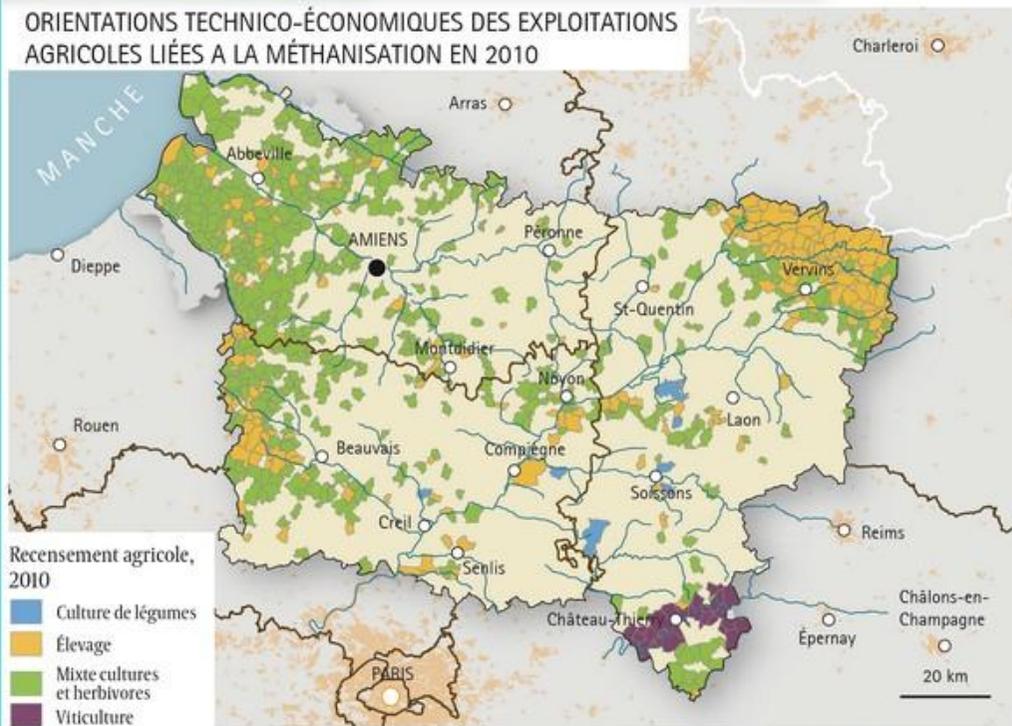
Cette carte met en évidence les points suivants :

- Le potentiel agricole localisé sur les franges ouest, nord-est et sud-est de la région. Les secteurs de culture céréalière, dominant au centre de la région, représentent un faible potentiel.
- Le potentiel de production énergétique réparti de manière assez homogène sur l'ensemble de la région, du fait d'une production de déchets ménagers qui concerne toute la région, et du fait que :
  - ⇒ dans les secteurs urbanisés, les quantités de déchets ménagers sont importantes, offrant un potentiel mobilisable non négligeable,
  - ⇒ dans les secteurs ruraux, le potentiel relève surtout de la mobilisation des gisements agricoles.
- La production actuelle d'énergie par la méthanisation des déchets s'élève à 13 ktep.
- Les objectifs de production d'énergie par méthanisation pour 2020 sont fixés à 47 ktep/an.

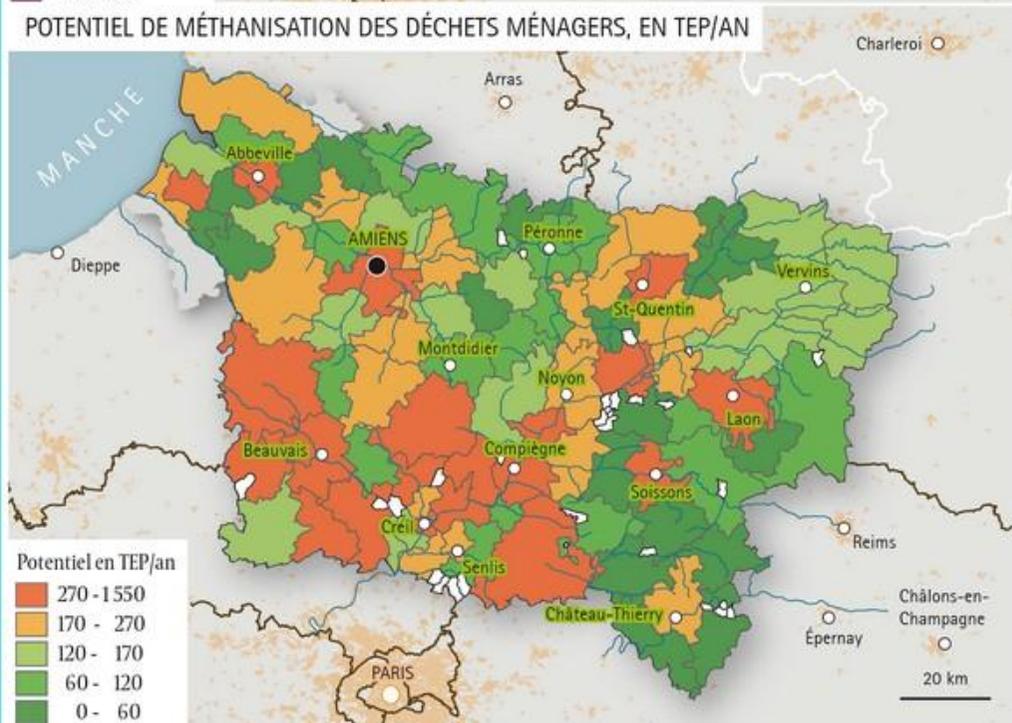
*Sources : DREAL Picardie, ADEME, Pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries & Agro-Ressources, SRCAE*

# POTENTIEL DE MÉTHANISATION DES DÉCHETS

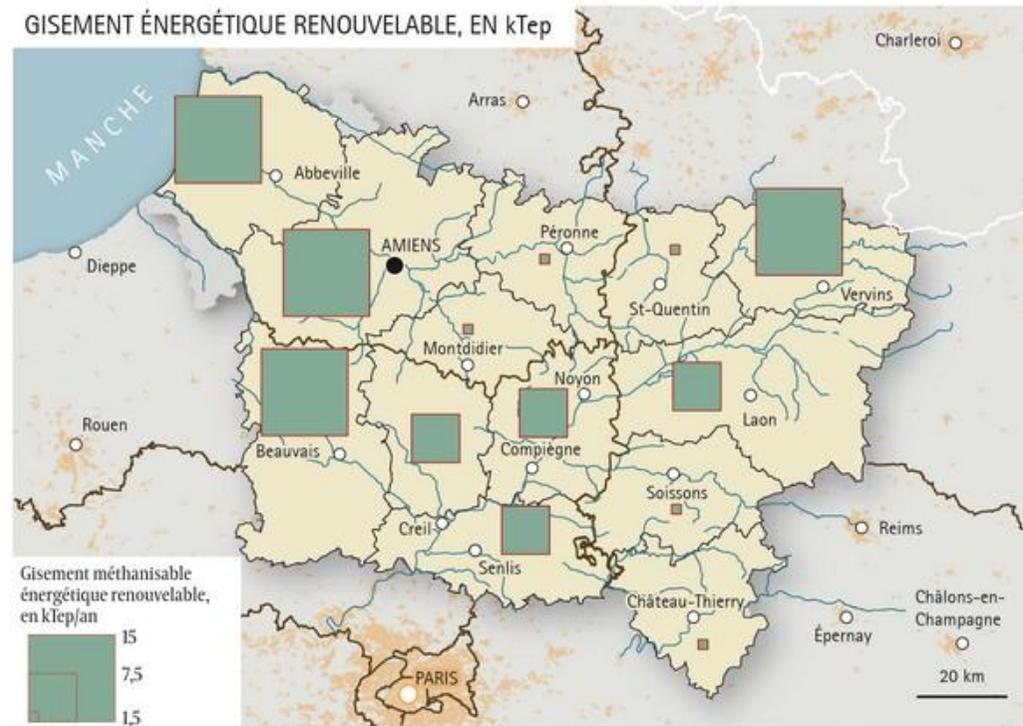
## ORIENTATIONS TECHNO-ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES LIÉES A LA MÉTHANISATION EN 2010



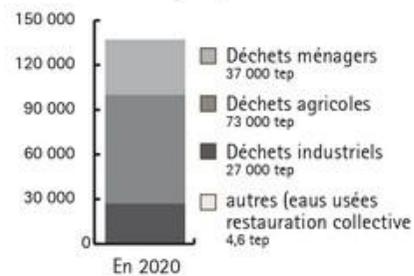
## POTENTIEL DE MÉTHANISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS, EN TEP/AN



## GISEMENT ÉNERGÉTIQUE RENOUVELABLE, EN kTep



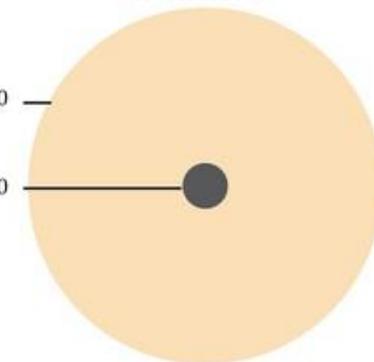
## Giisement énergétique renouvelable en Picardie, en Tep



## Objectifs SRCAE

Production attendue de 47 kTep en 2020

Production de 6 kTep en 2010



## 2.4 Thématique Biodiversité

Les cartes relevant de la thématique Biodiversité sont au nombre de trois :

### 2.4.1 Fragmentation des espaces à forte valeur écologique

Cette carte d'enjeux a pour objet de :

- ⇒ visualiser les zones d'impact direct des infrastructures de transport et de l'urbanisme sur les milieux à forte valeur écologique (effet de fragmentation et d'artificialisation) ;
- ⇒ croiser ces données avec la visualisation des espaces où le rapport STH<sup>4</sup> et SAU<sup>5</sup> est encore important (>2).

Elle présente :

- ⇒ Les milieux riches en biodiversité (d'après les données du schéma des espaces naturels sensibles des trois départements, en prenant en compte de manière indifférenciée les secteurs à forte responsabilité et les secteurs prioritaires au titre des ENS) ;
- ⇒ Les espaces où ont été mises en place des mesures de protection du patrimoine naturel ;
- ⇒ Les zones d'impact (en rouge). Ces dernières montrent les réseaux (autoroutes et routes nationales) et les zones urbaines en contact avec les espaces naturels à enjeux. Les autres portions ont

également un rôle dans les coupures de corridors biologiques mais de manière généralement secondaire.

- ⇒ Les infrastructures de transport,
- ⇒ Les emprises urbaines.

Cette carte met en évidence les points suivants :

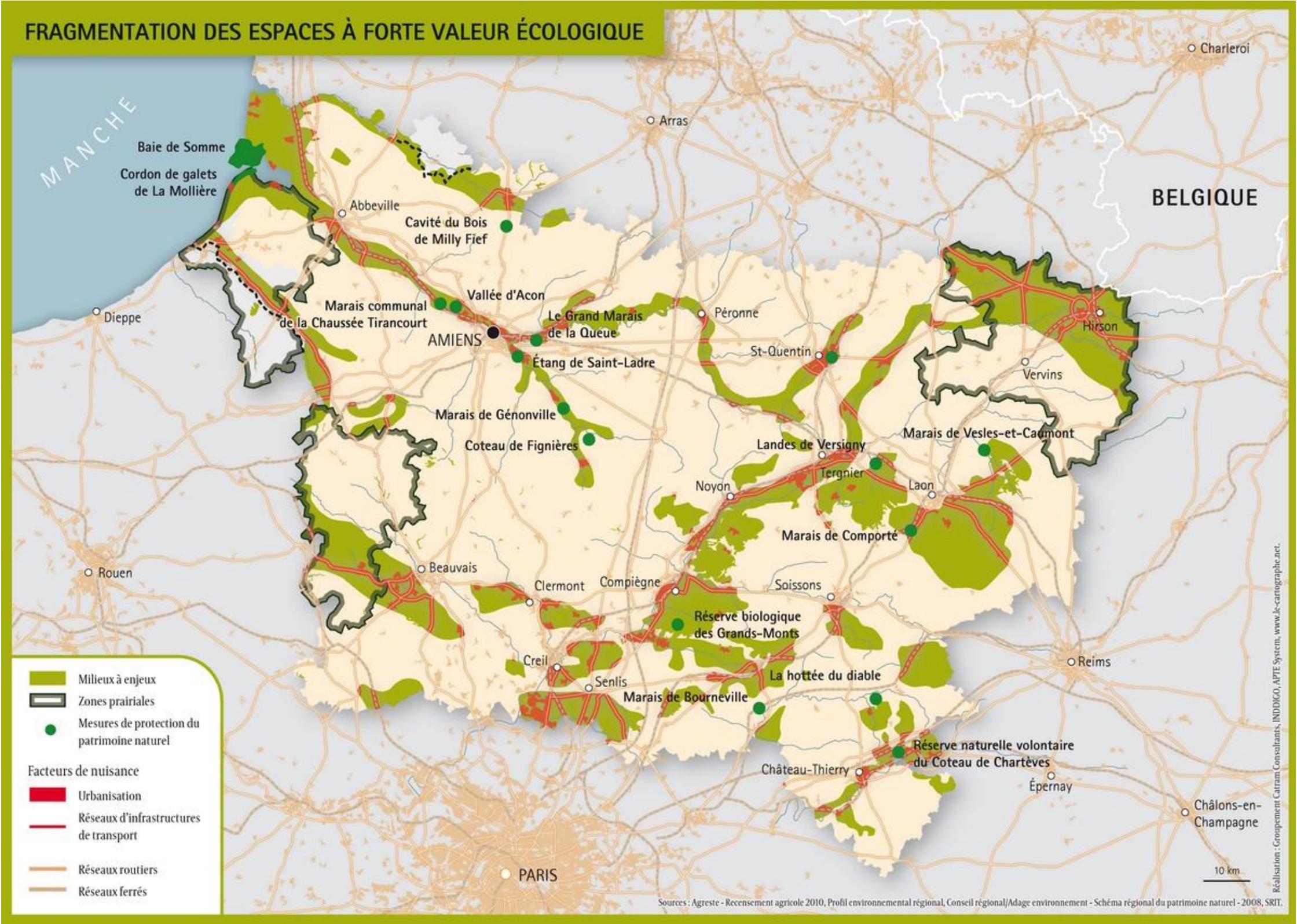
- ⇒ La fragmentation est très présente dans les vallées (Somme et Oise, notamment autour d'Amiens et du nord du Chaunois).
- ⇒ Malgré cette fragmentation, une diagonale sud-ouest/nord-est de milieux à enjeux est relativement préservée, du pays de Bray à la Thiérache, en passant par les massifs forestiers autour du PNR Oise-Pays de France.
- ⇒ Ce croissant est néanmoins mis à mal dans certaines zones, cela plus particulièrement :
  - ⇒ A proximité de l'agglomération parisienne, où la densité du réseau augmente proportionnellement cette fragmentation.
  - ⇒ Dans la zone de grandes cultures sur les plateaux picards autour du Saint Quentinnois et du Laonnois.

*Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, Profil environnemental régional, Conseil régional/Adage environnement - Schéma régional du patrimoine naturel - 2008, SRIT*

<sup>4</sup> Surface toujours en herbe

<sup>5</sup> Surface agricole utile

# FRAGMENTATION DES ESPACES À FORTÉ VALEUR ÉCOLOGIQUE



- Milieux à enjeux
  - Zones prairiales
  - Mesures de protection du patrimoine naturel
- Facteurs de nuisance**
- Urbanisation
  - Réseaux d'infrastructures de transport
  - Réseaux routiers
  - Réseaux ferrés

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, Profil environnemental régional, Conseil régional/Adage environnement - Schéma régional du patrimoine naturel - 2008, SRIT.

Réalisation : Groupement Cartram Consultants, INDDIGO, APTÉ System, www.le-cartographe.net.

#### 2.4.2 Impact des activités anthropiques sur les écosystèmes

Cette carte d'enjeux a pour objet de :

- ⇒ Visualiser les pressions et pollutions liées à l'activité anthropique ayant un impact négatif sur les milieux à forte valeur écologique,
- ⇒ Ceci en croisant les espaces riches en biodiversité avec les zones de grande culture intensive, les communes bénéficiant d'une station d'épuration, les masses d'eau superficielles en mauvais état, et les points d'extraction de matériaux.

Elle présente :

- ⇒ Les milieux riches en biodiversité (d'après les données du schéma des espaces naturels sensibles des trois départements, en prenant en compte de manière indifférenciée les secteurs à forte responsabilité et les secteurs prioritaires au titre des ENS) ;
- ⇒ Les points d'extraction de matériaux (alluvions et tourbe), fortement perturbateurs des biotopes ;
- ⇒ Les communes dont la majorité de l'activité est tournée vers les grandes cultures intensives (oléoprotéagineux, mais également viticulture et fruits) ;
- ⇒ Les communes dont la majorité des habitants bénéficie d'un traitement collectif des eaux usées ;
- ⇒ Les masses d'eau superficielles en mauvais état (en partie par conséquence de l'exploitation agricole, mais restant néanmoins intéressantes à visualiser pour leurs impacts sur les écosystèmes en aval de ces zones agricoles).

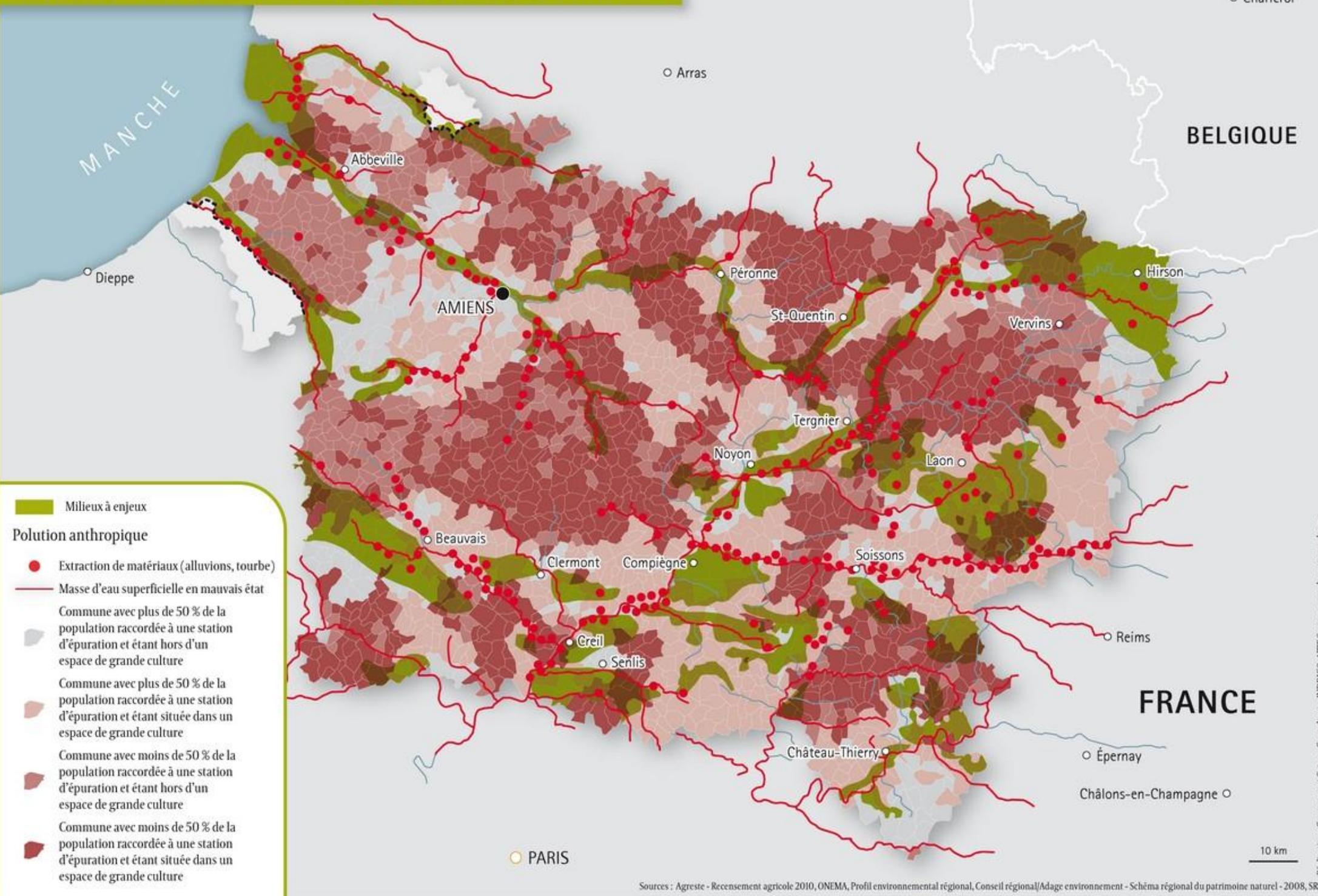
Cette carte met en évidence les points suivants :

- ⇒ Les écosystèmes subissant les pressions maximales sont ceux des vallées accueillant les eaux des bassins versants de grandes cultures (le cas de la vallée de l'Oise autour de Saint Quentin est, en ce sens, symptomatique de cette situation).
- ⇒ De la même manière, les deux espaces relictuels de bocage (Pays de Bray et Thiérache) sont relativement épargnés (du point de vue de l'agriculture intensive), mais une partie importante de la Thiérache n'est pas encore couverte par un système d'assainissement efficace. Les espaces forestiers autour du PNR Oise-Pays de France sont également épargnés.
- ⇒ Les écosystèmes des vallées de la Bresle, la Somme et l'Authie, peu soumis directement à l'agriculture intensive sont tout de même menacés par les activités en amont. Ces zones concentrent également un grand nombre d'exploitations de granulats.
- ⇒ Les zones en rouge forment un croissant convexe allant de la Brèche à Laon. Ces espaces cumulent une forte activité agricole (intensive) et un déficit de mise en œuvre d'un réseau d'assainissement collectif. L'impact de cette situation est moindre sur les écosystèmes riches puisque ces zones sont majoritairement agricoles (à part pour les vallées autour de Bouillancour, de Ham et en vallée de l'Oise à l'aval de Saint Quentin).

*Sources : Agreste - Recensement agricole 2010, ONEMA, Profil environnemental régional, Conseil régional/Adage environnement - Schéma régional du patrimoine naturel - 2008*

# IMPACT DES ACTIVITÉS ANTHROPIQUES SUR LES ÉCOSYSTÈMES

○ Charleroi



- Milieux à enjeux
- Polution anthropique**
- Extraction de matériaux (alluvions, tourbe)
- Masse d'eau superficielle en mauvais état
- Commune avec plus de 50 % de la population raccordée à une station d'épuration et étant hors d'un espace de grande culture
- Commune avec plus de 50 % de la population raccordée à une station d'épuration et étant située dans un espace de grande culture
- Commune avec moins de 50 % de la population raccordée à une station d'épuration et étant hors d'un espace de grande culture
- Commune avec moins de 50 % de la population raccordée à une station d'épuration et étant située dans un espace de grande culture

○ PARIS

10 km

## 2.5 Thématique Risques – Santé

Les cartes relevant de la thématique Risques-santé sont au nombre de trois :

### 2.5.1 Exposition au bruit

Cette carte a pour objet de :

- ⇒ Localiser les secteurs fortement exposés à des nuisances sonores, notamment les zones à forte densité de population ;
- ⇒ Localiser les infrastructures à l'origine de niveaux de bruit élevés.

Elle présente :

- ⇒ Les principales sources de bruit, et notamment les infrastructures terrestres à l'origine de nuisances sonores pour la population :
  - ⇒ voies ferrées,
  - ⇒ réseau routier et autoroutier,
  - ⇒ plateformes aéroportuaires.
- ⇒ Les communes concernées par des cartes de bruit, obligations réglementaires dès lors que les infrastructures génèrent des niveaux de trafics importants.

Cette carte met en évidence les points suivants :

- ⇒ une grande partie du territoire picard est concernée par des nuisances sonores, du fait des nombreuses infrastructures de transport dont bénéficie le territoire.
- ⇒ C'est principalement le réseau routier qui est à l'origine de ces nuisances.
- ⇒ La Picardie dispose de 11 aéroports et aérodromes (ceux du Bourget, de Roissy Charles de Gaulle et du Tréport étant également très proches). La moitié de ces infrastructures est dotée d'un plan d'exposition au bruit (PEB) ou d'un plan de gêne sonore (PGS), destiné à limiter les nuisances pour les riverains.
- ⇒ Les grandes villes de la région concentrent les nuisances : elles sont souvent à l'intersection de plusieurs itinéraires routiers majeurs, dotées d'une ou plusieurs gares et disposent (hors Compiègne) d'un aéroport ou un aérodrome à proximité.
- ⇒ Les populations les plus touchées par une gêne sonore sont situées :
  - ⇒ le long des grands axes routiers (voies pouvant supporter un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour) : sud de l'Oise, proximité des grandes agglomérations ;
  - ⇒ le long du réseau ferré (TGV Nord, voyageurs grandes lignes, TER et fret) : plus de 50 trains interurbains/jour et 100 trains urbains ou bus /jour ;
  - ⇒ autour de l'aéroport de Beauvais-Tillé (20 000 mouvements de plus de 20 tonnes par an).

*Sources : DDT02, DDT60, DDT80 - DREAL Picardie - Acnusa - BD topo - Profil environnemental régional, DGAC, 2011*



### 2.5.2 Qualité de l'air : état des lieux 2008

Cette carte a pour objet de :

- ⇒ Localiser les secteurs de la région à l'origine d'importantes émissions de polluants dans l'atmosphère, et donc mettre en évidence les secteurs potentiellement très impactés par la dégradation de la qualité de l'air ;
- ⇒ Identifier les niveaux d'émission des principaux polluants

Elle présente :

- ⇒ Le niveau d'émission, en tonne, et pour une unité géographique donnée, pour les polluants et composés chimiques suivants :
  - Méthane (CH<sub>4</sub>) ;
  - Monoxyde de carbone (CO) ;
  - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ;
  - Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) ;
  - Protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) ;
  - Ammoniac (NH<sub>3</sub>) ;
  - Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) ;
  - Particules fines de diamètre inférieur à 1 µm (PM1) ;
  - Particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5) ;
  - Particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) ;
- ⇒ Les données sont obtenues à partir d'une modélisation du niveau d'émission par l'outil ESERALDA.

- ⇒ Sur l'ensemble du territoire (c'est-à-dire sur chacun des EPCI du territoire régional), on observe la présence d'au moins un secteur d'émissions importantes ou très importantes de polluants, et ce pour chaque polluant : il existe donc un nombre conséquent de sources d'émissions majeures, réparties sur l'ensemble du territoire.
- ⇒ Pour tous les polluants, mis à part les COVNM, les NH<sub>3</sub> et les N<sub>2</sub>O, plus diffus, on identifie aisément le réseau routier, qui concentre les niveaux d'émission les plus importants : le trafic routier est clairement mis en évidence comme une cause majeure de la pollution atmosphérique.
- ⇒ Les centres urbains sont également nettement plus fortement émetteurs que les secteurs ruraux, car ils concentrent population, activités et trafics routiers.
- ⇒ Concernant les NH<sub>3</sub> et les N<sub>2</sub>O, les émissions liées à l'agriculture expliquent en partie leur répartition plus homogène.

Cette carte met en évidence les points suivants :

Sources : ATMO Picardie

# PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques,  
au 1<sup>er</sup> novembre 2012

## Risques inondation

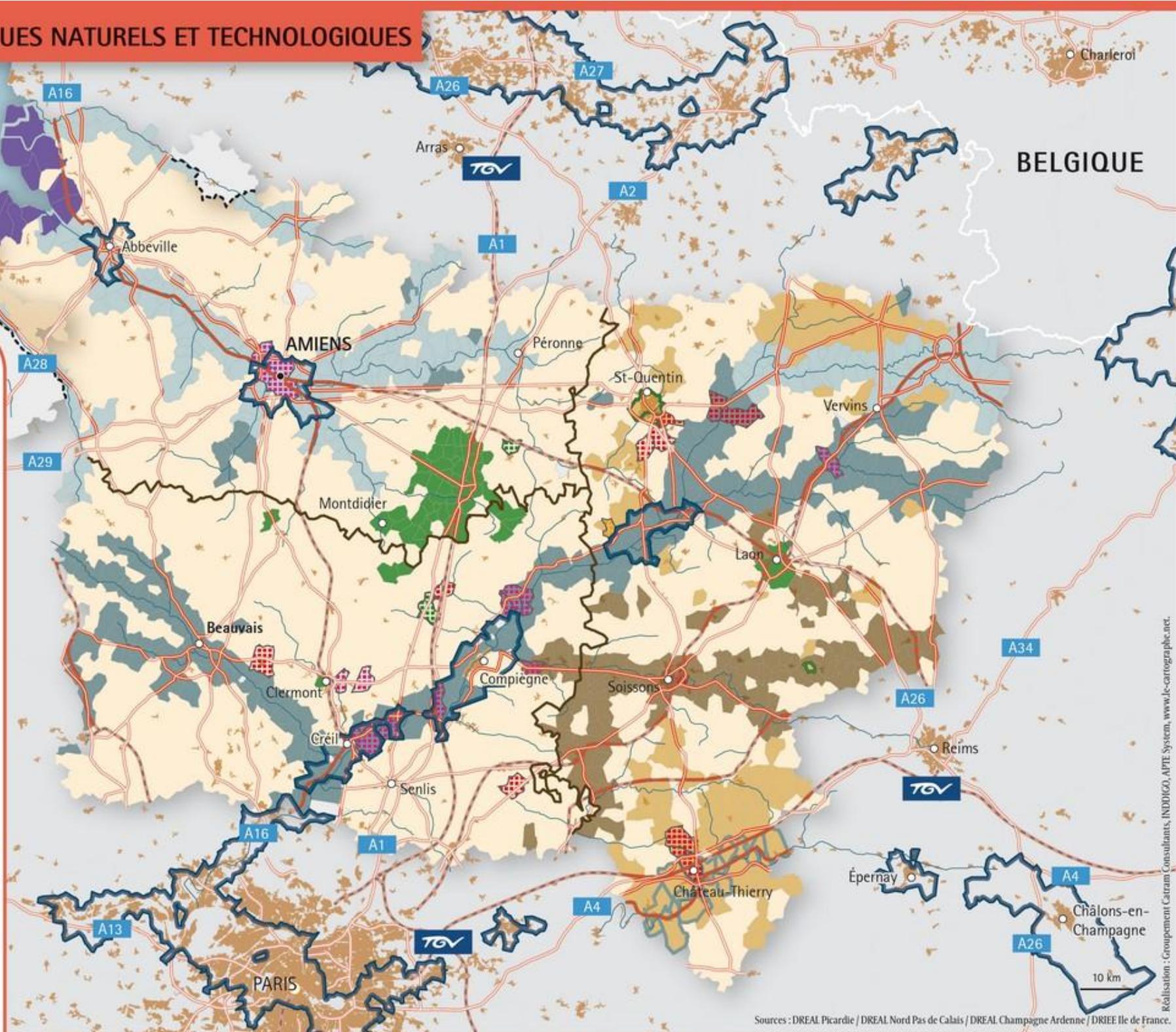
-  Plan de prévention de risques d'inondation approuvé
-  Plan de prévention de risques d'inondation en cours
-  Territoires à risque d'inondation (TRI)

## Risques mouvement de terrain

-  Plan de prévention de risques liés au mouvement de terrain approuvé
-  Plan de prévention de risques liés au mouvement de terrain en cours
-  Plan de prévention de risques liés aux coulées de boues approuvé
-  Plan de prévention de risques liés aux coulées de boues en cours
-  Plan de prévention de risques liés à la submersion marine en cours

## Risques technologiques

-  Plan de prévention de risques technologiques approuvé
-  Plan de prévention de risques technologiques en cours
-  Plan de prévention de risques technologiques à prescrire



### 2.5.3 Prévention des risques naturels et technologiques

Cette carte d'évaluation a pour objet de visualiser :

- Les secteurs géographiques concernés par un risque naturel ou technologique ;
- La diversité des risques affectant le territoire Picard ;
- L'impact de ces risques sur l'aménagement du territoire, et notamment sur les principales infrastructures ;
- L'état d'avancement de la politique de prévention.

Elle présente :

- Les plans de prévention des risques liés à une problématique d'inondation ;
- Les plans de prévention des risques liés à une problématique de mouvement de terrain ;
- Les plans de prévention des risques liés à la présence d'installations industrielles.

Cette carte met en évidence les points suivants :

- La Picardie est concernée par de nombreux aléas naturels, dont les principaux sont :
  - inondations par débordement de cours d'eau, remontées de nappe, ruissellements et coulées de boue,
  - submersions marines, érosion du trait de côte, mouvements de terrain sur falaise,
  - mouvements de terrain par effondrement, affaissements, glissements, affaissements de cavités souterraines et reliefs de terrain, retraits-gonflements des argiles.

- Le principal risque naturel en Picardie est le risque inondation. Il concerne 689 communes picardes (soit 30 %). 384 communes sont couvertes par un Plan de Protection du Risque Inondation (PPRI), soit 700 000 picards.
- Le littoral picard est concerné par de nombreux plans de prévention des risques : PPR de Ault, PPR de la vallée de la Bresle, PPR des Bas-Champs du sud de la Baie de Somme, PPR Marquenterre - Baie de Somme.
- La Picardie est concernée par 4 Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) : l'unité urbaine d'Amiens, et les secteurs de Creil, de Compiègne et de Chauny Ternier.
- Les secteurs les plus importants en termes de risques et nuisances industriels sont l'agro-industrie (industrie sucrière, silos, raffinage de plantes), la logistique et la chimie.
- La région compte 62 établissements classés SEVESO, dont 27 SEVESO AS (avec servitude),
- Pour ces installations dites « Seveso AS », 17 PPRT sont prescrits et 8 sont approuvés.

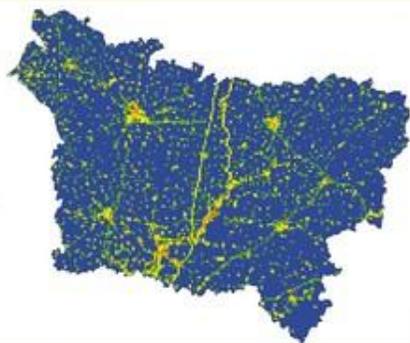
*Sources : DREAL Picardie - BD topo, DREAL Picardie / DREAL Nord Pas de Calais / DREAL Champagne Ardenne / DRIEE Ile de France*

# QUALITÉ DE L'AIR : ÉTAT DES LIEUX 2008



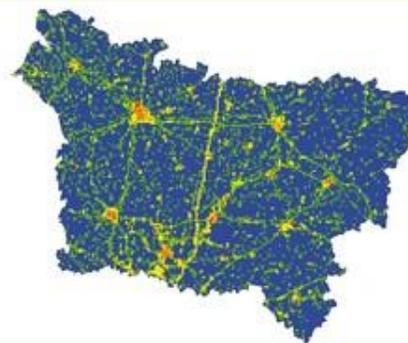
Cadastre des émissions de méthane

0 3 5 15 100 1910 (Tonnes)



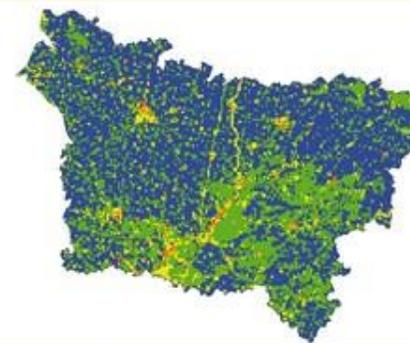
Cadastre des émissions de monoxyde de carbone

0 8,1 21,5 54,5 467 4730 (Tonnes)



Cadastre des émissions de dioxyde de carbone

0 750 2500 10 000 40 000 401 000 (Tonnes)



Cadastre des émissions des composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

0 1 5 19 96 492 (Tonnes)



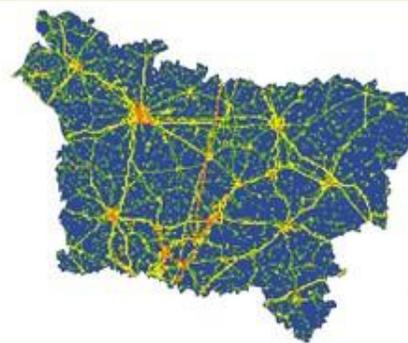
Cadastre des émissions de protoxyde d'azote

0 0,2 1 5 10 590 (Tonnes)



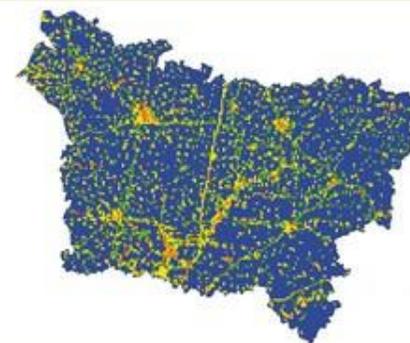
Cadastre des émissions d'ammoniac

0 0,3 1,2 4 10 37,8 (Tonnes)



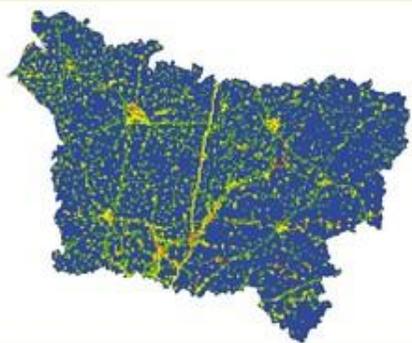
Cadastre des émissions d'oxydes d'azote

0 1,3 4 15 75 519 (Tonnes)



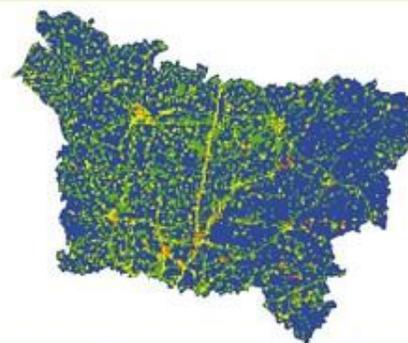
Cadastre des émissions des particules PMI

0 0,25 0,6 1,5 5 69,6 (Tonnes)



Cadastre des émissions des particules PM2,5

0 0,5 1,5 4 20 71,5 (Tonnes)



Cadastre des émissions des particules PM10

0 0,7 2 5 20 159 (Tonnes)



## 2.6 Thématique Déchets

Les cartes relevant de la thématique Déchets sont au nombre de deux :

### 2.6.1 Traitements des déchets non ménagers

Cette carte a pour objet de :

- Montrer la diversité des unités de traitement des déchets industriels et des déchets dangereux présentes en Picardie,
- Repérer les secteurs faisant l'objet d'un fort déficit en matière de gestion des déchets du BTP.

Elle présente :

- Pour les unités de traitement de déchets industriels :
  - la localisation ;
  - le type de traitement (enfouissement, incinération, régénération) ;
  - le type de déchets (solvants, déchets liquides de mélange eau/hydrocarbures, amiante, autres déchets dangereux) ;
- Pour les unités de traitement de déchets du BTP :
  - la localisation ;
  - le type de traitement (recyclage, centre de stockage, carrière) ;
  - le taux de prise en charge des déchets du BTP par arrondissement.

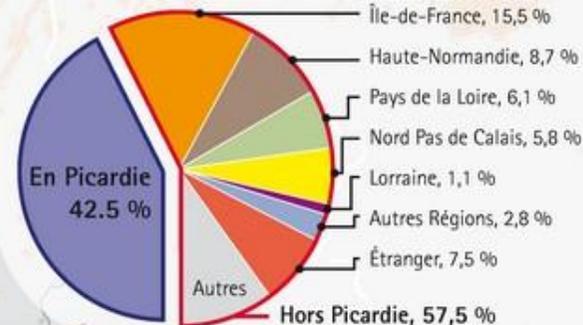
Cette carte met en évidence les points suivants :

- La Picardie est dotée d'une variété d'installations de gestion des déchets dangereux, mais ces installations ne permettent de prendre en charge qu'un peu plus de la moitié de la production régionale.
- En dehors de quelques grands établissements industriels, il faut tenir compte des faibles quantités de déchets dangereux produits par les activités. Compte tenu des spécificités des modes de traitement (coûts, masse critique nécessaire, ...), chaque département voire région ne peut pas être équipé d'un panel complet d'installations.
- Les transports de déchets générés par cette situation concernent 42,5 % du gisement de déchets dangereux picards.
- Certains territoires ayant des besoins importants (zone autour du futur canal SNE, agglomération d'Amiens) présentent un déficit important en installations de stockage.
- Les arrondissements situés à proximité du futur canal SNE sont particulièrement dépourvus en capacité de traitement des déchets inertes. Si de nouveaux sites ne sont pas identifiés, ceci se traduira par un transport important de déchets.

*Sources : Étude "mise en place d'un observatoire régional des déchets du BTP", "Girus/DREAL", 2011/2012, Installations classées et sécurité industrielle - Préfecture de région Picardie - Bilan 2009, Plan régional d'élimination des déchets dangereux de Picardie*

# TRAITEMENTS DES DÉCHETS NON MÉNAGERS

Traitement des déchets dangereux, en %



## Installations de traitement de déchets dangereux

- Régénération de solvants
- Incinération de déchets de mélange eau / hydrocarbures
- Incinération de déchets industriels divers
- Déchets d'amiante

## Installation recevant des déchets inertes du BTP

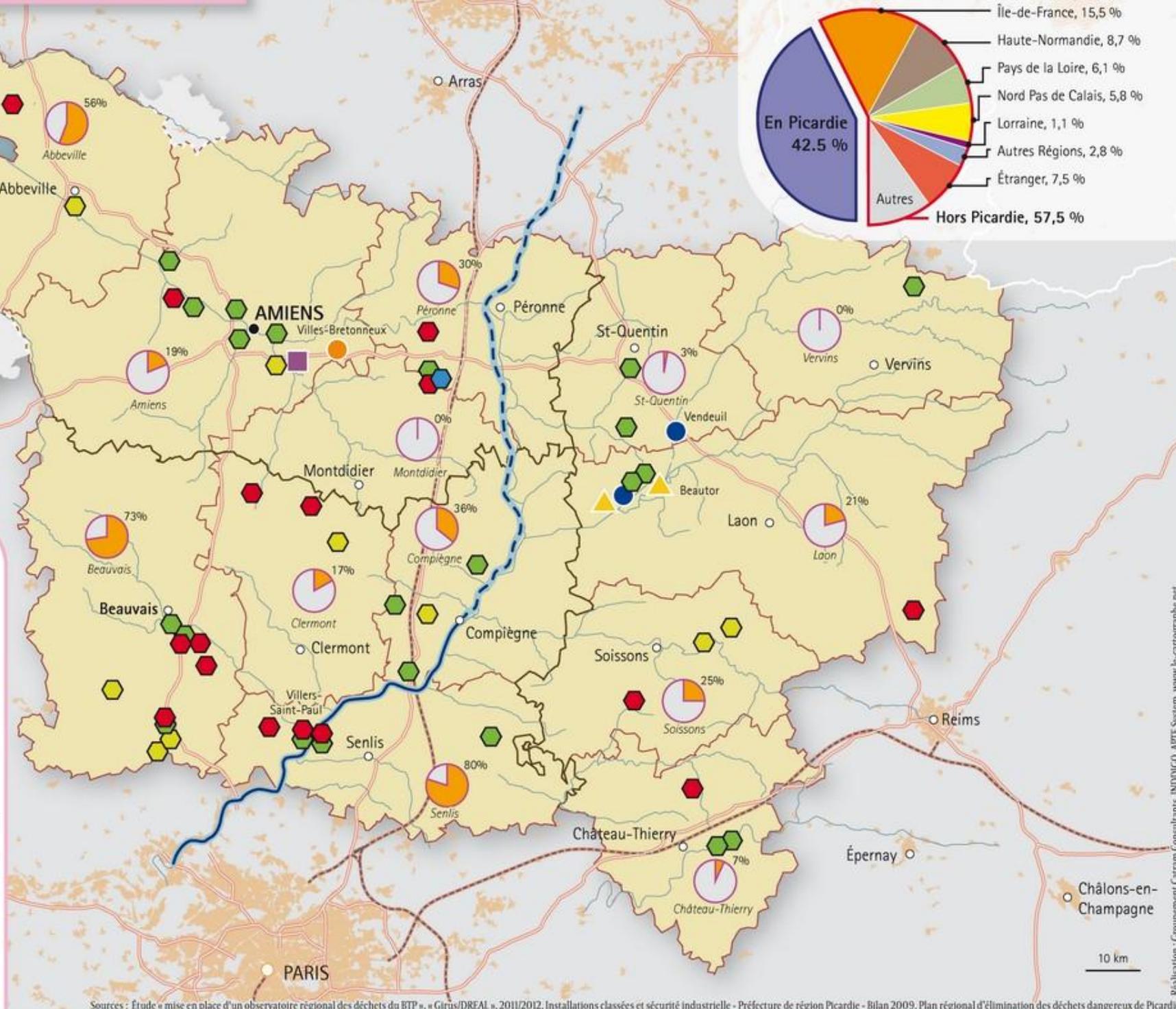
- Plateforme de recyclage
- Carrières
- Installation de stockage
- Installation de stockage des déchets inertes

Taux de capacité de traitement des déchets inertes du BTP, par arrondissement, en %

Arrondissement

## Voies navigables

L'Oise Projet de canal SNE



## 2.6.2 Traitement des déchets ménagers et prévention

Cette carte a pour objet de :

- Localiser les unités de traitement des déchets ménagers et illustrer le déficit en la matière ;
- Illustrer le découpage intercommunal et la dissémination de la compétence « traitement » ;
- Repérer certaines bonnes pratiques en matière de prévention de la production de déchets.

Elle présente :

- les unités de traitement de déchets ménagers :
  - localisation ;
  - type de traitement.
- le bilan des différentes collectivités en matière de valorisation et de prévention (d'après les données des différents documents de planification et de l'Observatoire national SINOE) ;
- le périmètre des EPCI compétents en matière de traitement des déchets ménagers ;
- les actions de prévention initiées par les différentes intercommunalités.

Cette carte met en évidence les points suivants :

- La quasi-intégralité du territoire a fait l'objet de campagnes de promotion du compostage domestique. Ceci est très positif compte tenu du gisement important de déchets végétaux en milieu rural, et de la part prépondérante des déchets organiques dans la composition des ordures ménagères résiduelles.
- La contractualisation en PLPD en 2012 n'atteint pas une couverture totale du territoire comme demandé dans les lois Grenelle pour le 1er janvier 2012. Les départements de l'Aisne et de la Somme sont en retrait, avec moins de 30% de la population couverte. Néanmoins, étant donné que tous deux ont adopté un Plan Départemental de Prévention, les PLPD devraient se généraliser.
- On note que des installations favorisant le réemploi d'objets en fin de vie sont présentes de façon éparse sur le territoire régional, témoignant de porteurs de projets multiples.
- En revanche, le développement de la tarification incitative, obligatoire en 2014, se cantonne pour l'instant à 3 communautés de communes du sud de l'Oise.
- Le morcellement de la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », dans la Somme, n'incite pas à une optimisation des moyens techniques, humains et financiers.

*Sources : Sinoé (mise à jour d'août 2012) - Réseau prévention déchets Picardie - Tableau de bord de la prévention de la production des déchets, bilan 2011, ADEME - Observatoire régional des déchets*

# TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET PRÉVENTION

% de la population départementale qui a transféré sa compétence à un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés

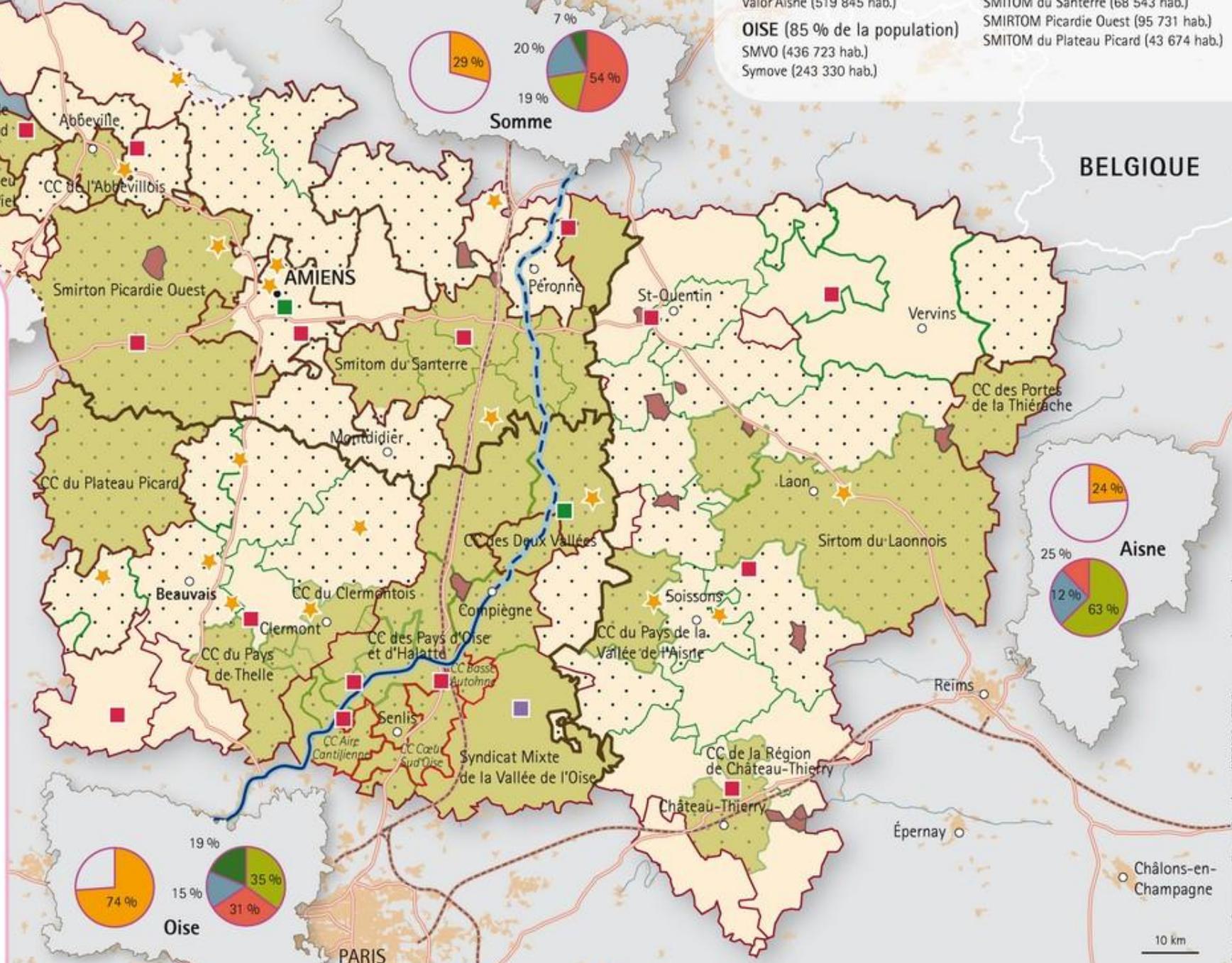
**AISNE** (96 % de la population)  
 Valor'Aisne (519 845 hab.)  
**OISE** (85 % de la population)  
 SMVO (436 723 hab.)  
 Symove (243 330 hab.)

**SOMME** (29 % de la population)  
 SMITOM du Santerre (68 543 hab.)  
 SMITOM Picardie Ouest (95 731 hab.)  
 SMITOM du Plateau Picard (43 674 hab.)

Installation de traitement de déchets non dangereux

- Enfouissement
- Méthanisation / TMB
- Incinération
- Collectivités ayant signé un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) au 31 août 2012
- % de la population départementale concernées par un PLD ou PDP
- EPCI de traitement au 31 décembre 2009
- Communes indépendantes au 31 décembre 2009
- EPCI ayant mis en place une campagne de promotion du compostage individuel
- EPCI avec tarification incitative
- ★ Ressourceries et structures de réemploi
- Taux de valorisation des matières par Département
- Matières non valorisées
- Matières recyclées
- Matières compostées
- Matières converties en énergie

Voies navigables  
 L'Oise    Projet de canal SNE



Sources : Sinoé (mise à jour d'août 2012) - Réseau prévention déchets Picardie - Tableau de bord de la prévention de la production des déchets, bilan 2011, ADEME - Observatoire régional des déchets.

Réalisation : Groupement Carram Consultants, INDDICO, APTE System, www.le-cartographic.net.

## 2.7 Thématique Gouvernance

Les cartes relevant de la thématique Gouvernance sont au nombre de trois :

### 2.7.1 Schémas de cohérence territoriale et aires urbaines

Cette carte d'enjeux a pour objet de :

- ⇒ Visualiser l'avancement des outils de planification SCoT (ainsi que le morcellement des territoires concernés), et simultanément, les déficits de coopération intercommunale,
- ⇒ Croiser cet état des lieux avec l'étendue des aires urbaines au sens de l'INSEE (Aires urbaines 2010).

Elle présente :

- ⇒ Les limites et état des SCoT en Picardie,
- ⇒ Les limites et état des SCoT dans les départements limitrophes,
- ⇒ La localisation des communes non encore rattachées à un EPCI au 27 décembre 2011 (isolées ou enclavées),
- ⇒ En fond de carte, les aires urbaines 2010 de l'INSEE (aires et couronnes des grands pôles).

NOTA : pour la thématique Gouvernance il est apparu plus intéressant de montrer l'état de l'intercommunalité au 27 Décembre 2011 (date de parution des derniers Schémas département de coopération intercommunale), afin de visualiser les déficits récents de coopération.

Cette carte met en évidence les points suivants :

- ⇒ Un grand nombre de territoires picards ne disposent pas de SCoT, même si de nombreuses démarches sont en cours.
- ⇒ Les SCoT approuvés, au nombre de 12, couvrent, pour la plupart, de petits territoires.
  - ⇒ L'Oise montre une multitude de démarches, un fort morcellement des Pays, et des territoires non encore engagés dans des démarches de planification - notamment ceux sous forte pression de l'Île de France (et qui sont intégrés au PNR Oise Pays de France),
  - ⇒ L'Aisne présente des démarches SCoT de statuts divers (approuvées, en cours ou absentes) avec un fort morcellement des Pays. On notera l'absence de démarche SCoT pour le Pays de Thiérache et le Laonnois.
  - ⇒ la Somme a fait le choix de grands territoires pour les SCoT, le Grand Amiénois étant le plus marquant en ce sens.

*Sources : DREAL Picardie (Etat des SCoT), INSEE (Aires urbaines 2010)*

# SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET AIRES URBAINES

## BELGIQUE

### AISNE

- ① SCoT Champagne Picarde
- ② SCoT Pays de la Serre
- ③ SCoT Vallée de l'Oise
- ④ SCoT Val d'Origny
- ⑤ SCoT de St Quentin
- ⑥ SCoT Pays du Vermandois
- ⑦ SCoT Saint Simon
- ⑧ SCoT du Chaunois
- ⑨ SCoT Val de l'Aisne
- ⑩ SCoT du Soissonais
- ⑪ SCoT Oise Aisne Soissonnais
- ⑫ SCoT Villers Cotterêts
- ⑬ SCoT CC d'Oulchy
- ⑭ SCoT UCCSA

### OISE

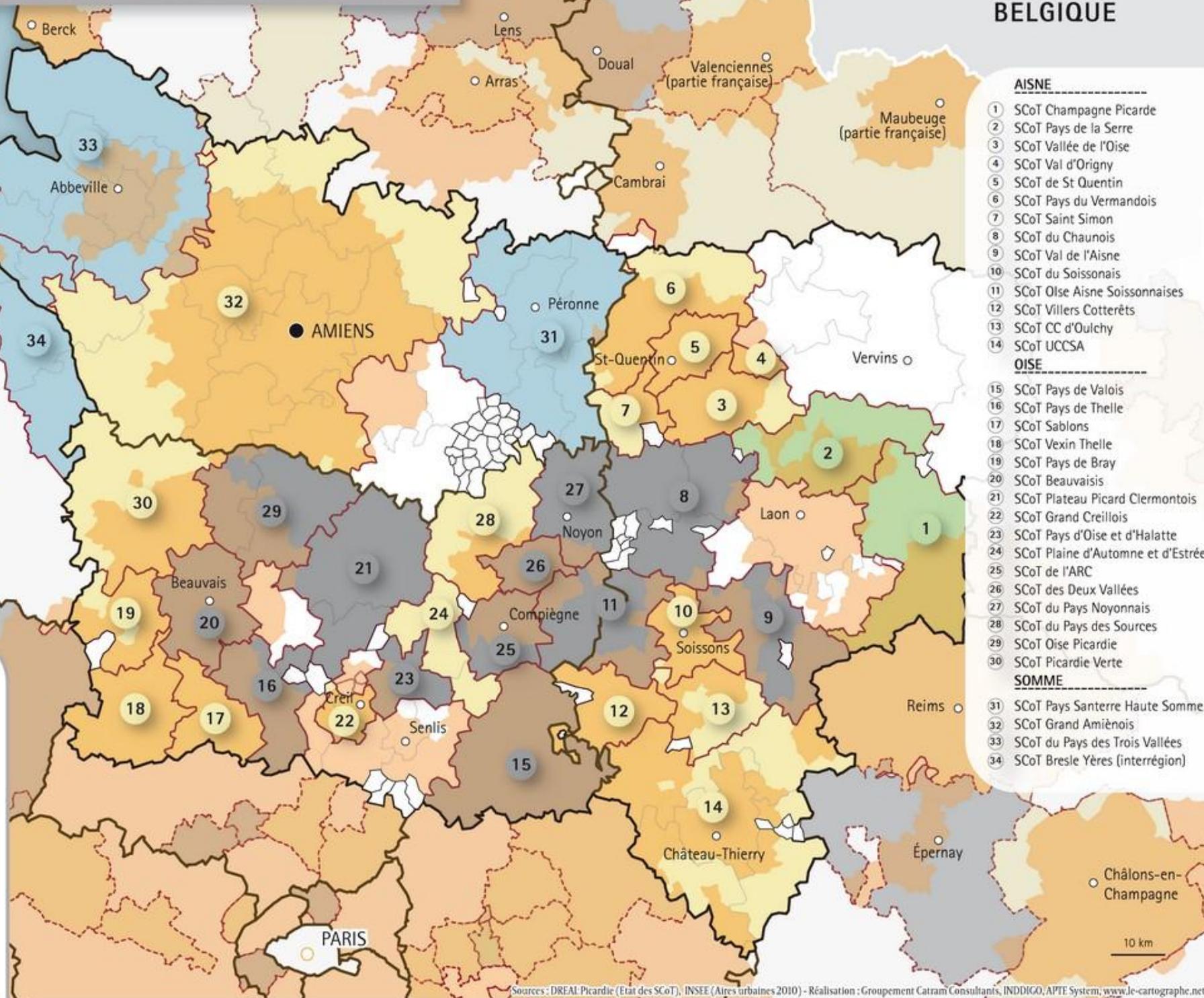
- ⑮ SCoT Pays de Valois
- ⑯ SCoT Pays de Thelle
- ⑰ SCoT Sablons
- ⑱ SCoT Vexin Thelle
- ⑲ SCoT Pays de Bray
- ⑳ SCoT Beauvaisis
- ㉑ SCoT Plateau Picard Clermontois
- ㉒ SCoT Grand Creillois
- ㉓ SCoT Pays d'Oise et d'Halatte
- ㉔ SCoT Plaine d'Automne et d'Estrées
- ㉕ SCoT de l'ARC
- ㉖ SCoT des Deux Vallées
- ㉗ SCoT du Pays Noyonnais
- ㉘ SCoT du Pays des Sources
- ㉙ SCoT Oise Picardie
- ㉚ SCoT Picardie Verte

### SOMME

- ⑳ SCoT Pays Santerre Haute Somme
- ㉑ SCoT Grand Amiénois
- ㉒ SCoT du Pays des Trois Vallées
- ㉓ SCoT Bresle Yères (interrégion)

### Situation des SCoT au 30 Juin 2012

- SCoT approuvé
- SCoT en cours d'élaboration
- SCoT périmètre arrêté
- SCoT en réflexion
- Absence de SCoT
- Communes non rattachées à des EPCI au 27 décembre 2011
- SCoT hors région
- Aires Urbaines 2010 (couronnes des grands pôles)
- ① Numéro de SCoT



## 2.7.2 Gestion des eaux et aires urbaines

Cette carte d'enjeux a pour objet de :

- Visualiser les limites et état d'avancement des SAGE ainsi que la délimitation entre le SDAGE Artois Picardie et le SDAGE Seine Normandie,
- Croiser cet état des lieux avec l'étendue des aires urbaines au sens de l'INSEE (Aires urbaines 2010).

La Picardie est concernée par deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et donc deux Agences de l'Eau : le SDAGE Artois-Picardie et le SDAGE Seine Normandie.

Pour le bassin hydrographique Artois-Picardie, les SAGE associés impliquant la Picardie sont au nombre de cinq : ils sont tous en cours d'élaboration.

Pour le bassin Seine Normandie, la situation est plus complexe : certains SAGE sont approuvés ou en révision (autour de Compiègne), d'autres en émergence, et d'autres territoires ne sont couverts que par les grandes orientations du SDAGE.

On notera dans l'Aisne que le Saint-Quentinois est impliqué dans la gestion des deux bassins versants.

*Sources : DREAL Picardie, GESTEAU, SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine Normandie (État des SAGE), INSEE (Aires urbaines 2010)*

# GESTION DES EAUX ET AIRES URBAINES



Situation des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) au 1<sup>er</sup> octobre 2012

- Mise en oeuvre
- En révision
- En élaboration
- En projet
- Aires urbaines 2010 (couronnes des grands pôles)
- Code des SAGE

## SDAGE ARTOIS PICARDIE

- |   |  |
|---|--|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> A SAGE Authie                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> G SAGE Lys          |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> B SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> H SAGE Scarpe amont |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> C SAGE Haute Somme                       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> I SAGE Marque Deûte |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> D SAGE Escaut                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> J SAGE Sensée       |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> E SAGE Sambre                            | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> K SAGE Scarpe aval  |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> F SAGE Canche                            |  |

## SDAGE SEINE NORMANDIE

- |  |   |
|--|---|
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> L SAGE Bresle       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> T SAGE Autonne                     |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> M SAGE Yères        | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> U SAGE Aisne Vesle Suippé          |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> N SAGE Oise moyenne | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> V SAGE Croult- Enghien-Vieille Mer |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> O SAGE Thérain      | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> W SAGE Marne Confluence            |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> P SAGE Brèche       | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> X SAGE Yerres                      |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> Q SAGE Oise aronde  | <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> Y SAGE Petit et Grand Morin        |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> R SAGE Aisne aval   |   |
| <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; border: 2px solid black; border-radius: 50%; background-color: #90EE90; margin-right: 5px;"></span> S SAGE Nonette      |   |

Sources : DREAL Picardie; GESTEAU; SDAGE Artois Picardie et SDAGE Seine Normandie (État des SAGE); INSEE (Aires urbaines 2010).

### 2.7.3 Les principales aires d'influence

Cette carte de synthèse a pour objet de visualiser les zones d'influence majeures, à la fois existantes et en projet.

Elle présente des « zonages schématiques » pour :

- Les aires urbaines 2010 : dont les limites des aires de Paris, d'Amiens, de Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, mais aussi de Reims et d'Arras,
- La zone d'influence de l'association G10, préfigurant la logique de son projet de pôle métropolitain,
- Les périmètres des Parcs Naturels Régionaux et projets de PNR, en Picardie, mais aussi à proximité, en Ile de France et dans le Nord Pas de Calais,
- L'aire relative au bassin d'emploi et d'habitat du Grand Roissy, au regard des projets de renforcement de ses activités,
- Les systèmes urbains au sens de la DATAR (2012) notamment pour Amiens et Reims (les deux pôles impliqués dans des projets de pôles métropolitains).

L'aire urbaine de Paris a régulièrement progressé dans le sud isarien depuis 1999, notamment dans le Pays de Valois et aux abords du Creillois

Le Sud de l'Aisne, et notamment Château Thierry, se trouve sous la double influence de Paris et de Reims

On notera la cohérence entre les villes ayant créé l'association G10 autour de Reims avec le système urbain de proximité de Reims, tel que défini par la récente étude DATAR.

*Sources : DREAL Picardie (PNR et PNM), INSEE (Aires Urbaines 2010), DATAR (Les systèmes urbains français - synthèse 2012), Groupement ACADIE, Atelier Portzampac et Agence Güller Güller (Les cinq pétales d'influence du grand Roissy, 2011), Fédération des Parcs Naturels Régionaux*

# LES PRINCIPALES AIRES D'INFLUENCE

